



Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

Une production du service Études
et Action politique de la Ligue des familles

Août 2024

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

Introduction

41% des familles éprouvent des difficultés financières du fait des frais liés aux excursions et voyages scolaires. C'est le constat alarmant issu du dernier Baromètre des parents, commandé par la Ligue des familles et réalisé par l'institut de sondage Dedicated auprès de 1000 parents d'élèves en 2024. Les sorties scolaires, qu'elles soient d'un jour et sans nuitée ou de plusieurs et avec nuitées, sont largement vécues comme importantes et nécessaires au développement des enfants et à leur expérience scolaire, mais leur coût prohibitif a aussi un impact non négligeable en termes d'exclusion sociale. Ce sont ainsi un-e enfant de primaire sur 18 et un-e enfant de secondaire sur 10 qui sont privé-e-s de participation à un voyage parce que les parents ne savent pas se le permettre et que les dispositifs actuels d'aide ne suffisent visiblement pas.

Le plafonnement des excursions et voyages scolaires était le premier des objectifs que donnaient les acteurs du Pacte pour un enseignement d'excellence – représentants des directions d'écoles, des enseignants, et des parents d'élèves – aux pouvoirs publics pour diminuer le coût de l'école. Pourtant, après que le principe ait été inscrit par décret et que la ministre de l'Enseignement obligatoire Marie-Martine Schyns ait implémenté la mesure en maternelle, le travail n'a pas été poursuivi sous la législature passée en primaires et secondaires, malgré de nombreux et fréquents appels du secteur associatif témoignant d'un consensus visiblement de plus en plus large dans la société civile. En cause : la difficulté de trouver le point d'équilibre et l'absence de chiffres précis permettant de connaître les pratiques de terrain. C'est à cet exercice que s'est astreinte la Ligue des familles dans la présente enquête menée auprès de 1881 parents, laquelle a voulu aborder le coût des excursions et voyages, mais aussi les modalités de déplacement, les lieux de séjour, les types de projets envisagés, les attentes des parents ou encore le vécu des élèves.

La solidité des résultats qui vont suivre n'aurait pas été possible sans l'aide et le relais précieux de nombreuses organisations. Remerciements particuliers à la FAPEO, l'UFAPEC, le DGDE, la Fédération francophone des écoles de devoirs, la Ligue des droits de l'enfant, la Fédération Infor-Jeunes WB et Infor-Jeunes Laeken, le Forum – Bruxelles contre les inégalités, le MOC, PAC, la CODE, le SETCA-SEL, le CEF, le CAL, la Coalition des parents de milieux populaires, CGé, la FDSS et le Relais Familles Mono, la Rue, la Porte verte, l'Institut Saint-Luc et toutes les écoles et organisations qui nous ont aidé à diffuser ce questionnaire et lui donner sa solidité et représentativité.

Table des matières

A. Contexte	6
B. Méthodologie.....	10
C. Profil	11
D. Excursions scolaires.....	16
87% des classes ont organisé des excursions en 2023-2024	16
Les élèves participent à trois ou à quatre excursions par an en moyenne	17
Les excursions scolaires sont obligatoires dans près de 7 cas sur 10.....	19
88% des excursions sont payantes.....	21
Le plafonnement du coût des excursions en maternelle est respecté 9 fois sur 10	23
En primaire, les excursions coûtent en moyenne 67€ par an aux parents (pour un enfant)	23
En secondaire, les excursions coûtent en moyenne 125€ par an aux parents (pour un enfant).....	23
À la campagne, les excursions sont moins coûteuses et plus souvent gratuites	24
E. Voyages scolaires	26
En moyenne, les écoles primaires et secondaires organisent deux voyages sur le parcours d'un élève	26
Les écoles secondaires concentrant des familles de milieux aisés organisent bien plus de voyages	27
Les écoles secondaires du qualifiant organisent moins de voyages que l'enseignement général ...	28
6 voyages sur 10 sont présentés comme obligatoires	29
Les élèves partent surtout en rhéto, 6 ^e primaire et 4 ^e secondaire	31
La moitié des voyages organisés ont lieu en Belgique.....	32
Des voyages en Chine ou aux Etats-Unis en 2023- 2024	32
Dans les écoles de milieux précaires, une majorité de voyages en Belgique ; dans celles de classe moyenne et supérieure, une majorité de voyages hors Belgique	33

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

En fin de primaire, 4 voyages sur 10 sont des classes de neige.....	34
Le bus ou car est le moyen de transport le plus usité pour arriver au lieu du séjour.....	34
Les voyages durent en moyenne quatre à cinq jours.....	36
97% des voyages scolaires sont payants	37
9 écoles maternelles sur 10 respectent les plafonds	38
Un voyage coûte 242 € en moyenne en primaire .	38
Un voyage coûte 421 € en moyenne en secondaire	39
Plus le voyage est long, plus il coûte cher.....	39
Un tiers des parents doivent ajouter un budget pour les repas au coût du voyage	40
À partir de la 3 ^e secondaire, ce sont même 2/3 des parents qui doivent ajouter un budget repas.....	40
10 à 18€ par jour pour les repas, en plus du coût du voyage..	41
En 6^e primaire, la moitié des parents doivent acheter du matériel spécifique pour le voyage.....	41
Les familles à bas revenus doivent plus fréquemment acheter du matériel spécifiquement pour le voyage scolaire	42
55€ de matériel spécifique en maternelle, 130€ en primaire et 153€ en secondaire.....	44
Un enfant sur sept ne participe à aucun voyage scolaire durant sa scolarité	44
Le coût du voyage scolaire exclut un enfant sur 18 en primaire, un enfant sur 10 en secondaire	45
F. Initiatives existantes pour réduire le coût à charge des parents	47
6 écoles sur 10 organisent des marches parrainées, ventes et initiatives similaires.....	47
Un parent à bas revenu sur 10 se sent obligé de participer aux marches parrainées ou d'acheter des produits	48
Les parents paient plusieurs dizaines d'euros pour les ventes de gaufres, marches parrainées... ..	49
Les opinions des parents sont contrastées face aux marches parrainées et ventes de produits	50
Pas de fonds de solidarité dans près d'une école sur cinq	52
Un parent sur dix aurait besoin du fonds de solidarité, mais n'y a pas recours	54

G. La piste d'un plafonnement du coût des voyages scolaires56

2 parents sur 3 souhaitent un plafonnement du coût des voyages scolaires 56

Les parents souhaitent en moyenne un plafond à 482€ en primaire et à 737€ en secondaire 58

**H. Vécus des enfants et attentes des parents
61**

61% des enfants se réjouissent de partir à leur premier voyage scolaire 61

L'appréhension est plus forte chez les enfants qui ne partent pas en vacances en famille61

Ce que les parents attendent d'un voyage scolaire
63

Les parents partagés quant aux classes de neige65

I. Principaux enseignements de cette étude69

**J. Propositions de la Ligue des familles pour réduire le coût à charge des familles et garantir l'organisation de séjours de qualité
71**

1. Opérationnaliser le plafonnement des voyages scolaires à charge des parents..... 71

2. Opérationnaliser le plafonnement des excursions scolaires à charge des parents.....73

3. Un fonds de solidarité à l'échelle de la FWB ... 74

4. Un service public des TEC pour les transports collectifs vers les sorties scolaires.....76

5. Un accord de coopération pour faciliter les sorties scolaires qui permette de découvrir le patrimoine wallon et bruxellois.....77

A. Contexte

« L'importance du projet pédagogique derrière chaque voyage. Souvenir de mémoire, partage de culture, découverte d'une langue étrangère, ouverture à de nouveaux environnements. »

Un parent

« Les voyages forment la jeunesse ». L'adage est connu, et se vérifie souvent dans la réalité. Les voyages et excursions scolaires font partie des expériences marquantes des jeunes, et parfois, de leurs plus beaux souvenirs. L'importance de veiller à l'organisation de voyages pédagogiques de qualité, apportant une ouverture sur le monde, transformant la relation avec les condisciples de classe et avec les enseignants, participant à de nouvelles découvertes et accessibles à tous et à toutes est une question cruciale et sensible pour les familles. Elle l'est d'autant plus quand la situation sociale fait que la famille ne peut pas se permettre facilement ou fréquemment ce type d'expérience. Les familles accordent une grande importance à ces séjours et de nombreuses sont prêtes aux investissements et sacrifices pour que leurs enfants puissent y participer.

Cette question a pris un tour plus particulier et sensible ces derniers temps. La crise de la covid que nous avons connue en 2020 et 2021 a bouleversé nos sociétés et particulièrement affecté la santé mentale de jeunes confrontés à une atomisation d'espaces de socialisation à un moment qui est si crucial pour leur développement et l'ouverture de leurs perspectives. Pendant un an, tous les voyages ont dû être annulés et pendant deux ans, une grande majorité d'entre eux ont dû l'être. Les parents ont alors de plus en plus relayé l'importance de pouvoir les organiser et le monde de l'école a, peut-être même plus qu'avant, pris conscience de leur importance.

Hélas, la fin de la crise de la covid n'a pas supprimé les difficultés. Le contexte inflationniste croissant de ces dernières années a fait peser sur l'organisation de voyages un triple défi : les finances des écoles ont été mises sous pression, particulièrement du fait de l'augmentation des coûts du gaz et de l'électricité (particulièrement en 2022), les coûts des transports collectifs et ceux des lieux de séjour ont fortement augmenté (plus encore en 2023 qu'avant), et si l'indexation automatique des revenus a permis de limiter l'érosion du pouvoir de vivre des familles, ce rattrapage s'est fait a posteriori, et n'est que partiel.

Le Baromètre des parents 2024, commandé par la Ligue des familles auprès de l'institut de sondages Dedicated, a permis de donner un premier aperçu de l'importance du problème : en 2024, 41% des familles se retrouvent en difficultés financières du fait du coût des excursions et voyages scolaires. C'est la dépense scolaire qui met le plus en difficulté les familles¹.

¹ Source : baromètre des familles, réalisé en 2024 par l'institut de sondages Dedicated auprès de 1000 parents : <https://liguedesfamilles.be/article/barometre-des-parents-2024>

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



Face au problème des frais de sorties scolaires, un consensus grandissant s'est formé tant au sein de la société civile, des acteurs institutionnels de l'école que des pouvoirs publics : plafonner le coût des excursions et voyages. Ce plafonnement, du reste, existe déjà depuis des années en Flandre pour l'enseignement primaire où il garantit la faisabilité de séjours de qualité à une limite maximum définissant un niveau d'accessibilité financière, et empêchant les pratiques abusives.

En 2017, les trois acteurs institutionnels de l'école - fédérations de Pouvoirs Organisateurs, organisations syndicales représentant les enseignants, et fédérations d'associations de parents - s'accordaient sur l'« avis numéro 3 », texte fondateur de la réforme du Pacte pour un Enseignement d'Excellence². Cet accord a ensuite été endossé par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le plafonnement du coût des excursions et voyages pour l'ensemble de l'enseignement obligatoire, qui selon eux doit être établi « en attendant la gratuité », y figurait en pole position de la partie de l'accord relative à la gratuité scolaire. L'entrée en vigueur des mesures de gratuité était proposée comme progressive, d'abord dans les premières années, ensuite dans les suivantes.

Le législateur a transcrit cet accord dans un décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement. Parmi les dispositions nouvelles figure l'instauration du principe de plafonds tant en maternelle qu'en primaire et secondaire, avec charge au gouvernement d'en fixer les modalités précises et montants³.

La ministre de l'Enseignement obligatoire Marie-Martine Schyns a mis en œuvre cette obligation décrétole pour les maternelles en 2019⁴. Depuis cette année, les frais d'excursions ne peuvent dépasser un plafond annuel de 45 euros indexé annuellement ; et les frais de voyages ne peuvent dépasser un plafond de 100 euros indexé annuellement, lequel est commun à l'ensemble des voyages organisés sur les trois années du cycle maternel. Pour l'année 2024-2025, ces montants atteignent respectivement 54,11 et 120,25 €⁵.

Dans son avis portant sur le projet d'AGCF fixant lesdits montants plafonds pour l'enseignement maternel, le Conseil d'État a rappelé au gouvernement qu'« en vertu de l'article 20 de la loi spéciale du 8 août 1980 'de réformes institutionnelles', le Gouvernement fait les règlements et arrêtés nécessaires pour l'exécution des décrets, sans pouvoir jamais, ni suspendre les décrets eux-mêmes, ni dispenser de leur exécution. L'attention de l'auteur du projet est donc attirée sur l'obligation qui lui est ainsi faite d'exécuter également l'article 100, § 4, alinéa 1er, 2° et 3°, et § 5, alinéa 1er, 2° et 5°

² http://enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=14928

³ Décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement

⁴ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2019 fixant des montants plafonds pouvant être réclamés dans l'enseignement maternel en exécution de l'article 100, § 3, alinéa 2, 2° et 3°, du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

⁵ <http://www.enseignement.be/index.php?page=28236&navi=4589>

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

du décret « missions » et ce, pour le 1er septembre 2019»⁶. Concrètement, cela signifie qu'en ne fixant pas de plafond pour les séjours en primaire et secondaire, le gouvernement s'est mis en infraction par rapport à ce que lui a prescrit le Parlement.

Le gouvernement Jeholet a fixé en 2019 l'objectif de déterminer ces montants pour la suite du parcours des élèves dans l'enseignement obligatoire dans son accord de gouvernement⁷. Mais malgré l'accord unanime des acteurs de terrain concrétisé par l'avis numéro 3 et la mobilisation constante de la société civile, ce gouvernement n'est pas arrivé à se mettre d'accord sur les montants associés à cette mesure régulatoire.

Les excursions et voyages scolaires sont en effet un sujet complexe et sensible. L'objectif est tant de garantir la possibilité concrète pour les écoles de continuer à organiser ces sorties – la covid et l'après-covid n'ont que renforcé leur importance – que de garantir l'accessibilité financière et mettre fin aux pratiques abusives. L'équilibre à trouver est délicat, d'autant, d'une part, que les pratiques et réalités diffèrent énormément d'une école à l'autre (écoles concentrant des publics précarisés vs écoles concentrant des publics favorisés ; écoles rurales vs écoles en milieux urbains ; écoles pouvant être soutenues par les pouvoirs communaux ou provinciaux ou non...) ; et de l'autre, que la connaissance des pratiques de terrain est, encore aujourd'hui, partielle. En outre, les données économiques ont énormément évolué avec le récent contexte inflationniste d'une part, et les effets du dérèglement climatique de l'autre qui vont affecter irrémédiablement les possibilités de voyages.

Si la grande majorité des écoles maternelles ont continué à organiser des excursions et séjours (voir ci-après), certaines écoles maternelles ont fait écho de difficultés d'organiser certaines sorties et certains voyages dans les limites des plafonds. Alors que le plafonnement du coût a pour objectif d'empêcher l'organisation d'excursions et voyages trop onéreux pour les parents, il est normal que certaines écoles doivent revoir leurs projets. Une autre raison plus conjoncturelle est que si les plafonds qui ont été fixés en maternelle sont bien indexés, ils le sont annuellement. Dans un contexte inflationniste bas, cela ne pose pas de problème. Mais dans un contexte haut à 10, 11 ou 12% d'inflation comme celui que nous avons connu ces dernières années, une école qui organiserait une excursion ou un voyage en mai ou en juin quand les plafonds n'ont plus été indexés depuis l'année précédente pourra davantage être exposée à des difficultés. Heureusement, de si hautes inflations sont tout à fait exceptionnelles, et la situation est en train de se régulariser. Si des mesures de soutien exceptionnelles auraient pu être envisagées, il ne paraît pas opportun à la Ligue des familles de modifier de façon structurelle une régulation à la suite de circonstances exceptionnelles et conjoncturelles.

En ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire, pour fixer des balises permettant l'organisation des voyages tout en évitant les abus et garantissant l'accessibilité financière, la Ligue des familles a toujours plaidé pour tenir compte des pratiques de terrain. La nécessité de disposer d'informations affinées sur les pratiques actuelles avait été identifiée comme importante lors des travaux sous cette législature⁸. L'accord de gouvernement Degryse 2024-2029 se fixe comme objectif que le Pacte pour un Enseignement d'excellence soit soutenable et fasse sens pour tous les acteurs de l'école – les parents y compris. Il porte un accent particulier sur le coût des voyages et sorties scolaires, pour lesquels une enquête associant les acteurs concernés est annoncée⁹. C'est

⁶ <http://www.raadvst-consetat.be/dbx/avis/65715>

⁷

https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Centre_de_ressources_documentaires/Bibliotheque_numerique/Declaration_de_politique_communautaire/DPC_2019-2024.pdf

⁸ <https://archive.pfwb.be/100000020d8047>

⁹ Déclaration de politique communautaire 2024-2029 « Avoir le courage de changer pour que l'avenir s'éclaire », 11 juillet 2024.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

dans cet objectif que la grande enquête de la Ligue des familles de cette année s'intéresse à la question des excursions et voyages scolaires.

Le coût des voyages et excursions est un élément essentiel, mais loin d'être le seul. Dans cette enquête, la Ligue des familles s'est donc tout autant attachée à interroger les parents sur la fréquence d'organisation de ces séjours, le type de destination pratiquées et souhaitées, les transports utilisés, les projets de voyage auxquels les parents adhèrent ou non, le vécu des enfants, les attentes et motivations des parents, etc.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

B. Méthodologie

Cette enquête menée par la Ligue des familles a pour but de comprendre les réalités vécues par les familles en matière d'excursions et voyages scolaires, sur différents plans :

- Fréquence de l'organisation d'excursions et voyages
- Contribution financière demandée aux parents pour leur financement
- Budget supplémentaire nécessaire (alimentation, équipement)
- Caractère obligatoire ou facultatif de ces activités
- Modalités : destinations envisagées, moyens de transport utilisés, durée des voyages
- Initiatives existantes pour réduire le coût à charge des parents
- Vécu des enfants du voyage
- Opinion et attentes des parents sur les voyages scolaires

2156 personnes ont répondu à cette enquête. Après exclusion des personnes ne répondant pas aux critères (personnes n'ayant pas au moins un enfant fréquentant l'enseignement obligatoire belge francophone), l'échantillon se compose de 1997 répondant-e-s. 1881 répondant-e-s ont répondu au-delà des questions de profil ; ce sont ces dernières réponses que nous analyserons.

La Ligue des familles a soumis aux parents d'élèves un questionnaire diffusé en ligne en mai et juin 2024. La diffusion a été réalisée via les canaux de la Ligue des familles (newsletter, réseaux sociaux) et par d'autres organisations actives dans le monde de l'éducation. Elle s'est appuyée sur un réseau de partenaires associatifs et sur des contacts directs avec des écoles pour diffuser le questionnaire et lui garantir sa solidité et sa représentativité¹⁰. Des annonces payantes sur les réseaux sociaux ainsi que des partages dans des groupes de parents et d'habitant-e-s de différentes villes et localités de Belgique francophone ont encore permis d'étendre la diffusion.

Une attention particulière a été portée envers des groupes de parents de milieux populaires, traditionnellement moins connectés numériquement, pour réduire les barrières les empêchant de répondre à cette enquête. Un questionnaire a ainsi été mis à disposition de groupes de parents pour qu'ils puissent répondre à l'enquête dans des séances collectives. L'analyse du profil des répondant-e-s montre cependant que la sous-représentation des familles de milieux populaires reste importante (voir ci-dessous).

Afin de pouvoir présenter une estimation la plus représentative des réalités des familles, pour les questions relevant des impacts financiers des excursions et voyages scolaires sur le portefeuille des familles, les 10% de valeurs inférieures et supérieures ont été écartés pour éviter que les réponses anormales influencent trop la moyenne. L'on présentera par ailleurs les coûts moyens et médians en parallèle. Les coûts médians ont l'avantage de ne pas être trop fortement influencés par les valeurs extrêmes.

Cette enquête quantitative a par ailleurs été enrichie d'analyses législatives et de croisements avec différents acteurs-ices de l'école. Si le rôle de la Ligue des familles est et reste le relais des vécus, réalités et préoccupations des parents, il lui importe aussi de construire ses propositions dans la conscience des réalités des autres acteurs.

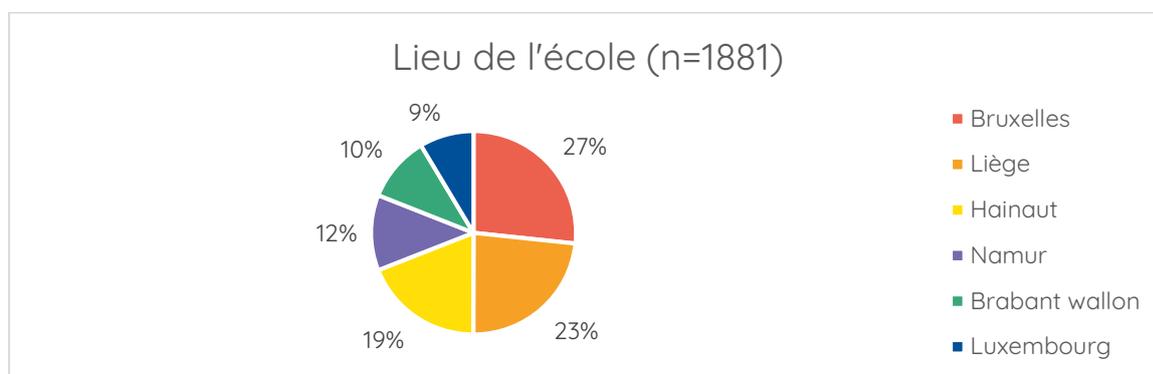
¹⁰ Nous remercions ici la FAPEO, l'UFAPEC, le DGDE, la Fédération francophone des écoles de devoirs, la Ligue des droits de l'enfant, la Fédération Infor-Jeunes WB et Infor-Jeunes Laeken, le Forum, le MOC, PAC, la CODE, le SETCA-SEL, le CEF, le CAL, la Coalition des parents de milieux populaires, CGé, la FDSS et le Relais Familles Mono, la Rue, la Porte verte, l'Institut Saint-Luc et toutes les écoles et organisations qui nous ont aidé à diffuser ce questionnaire.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

C. Profil

Cette enquête était ouverte aux parents ayant au moins un-e enfant fréquentant l'enseignement maternel, primaire ou secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ou un enfant ayant achevé ses études secondaires il y a moins de deux ans). Sur les 2156 répondant-e-s, 1997 répondant-e-s correspondaient à ces critères, et 1881 répondant-e-s ont répondu au-delà des questions de profil.

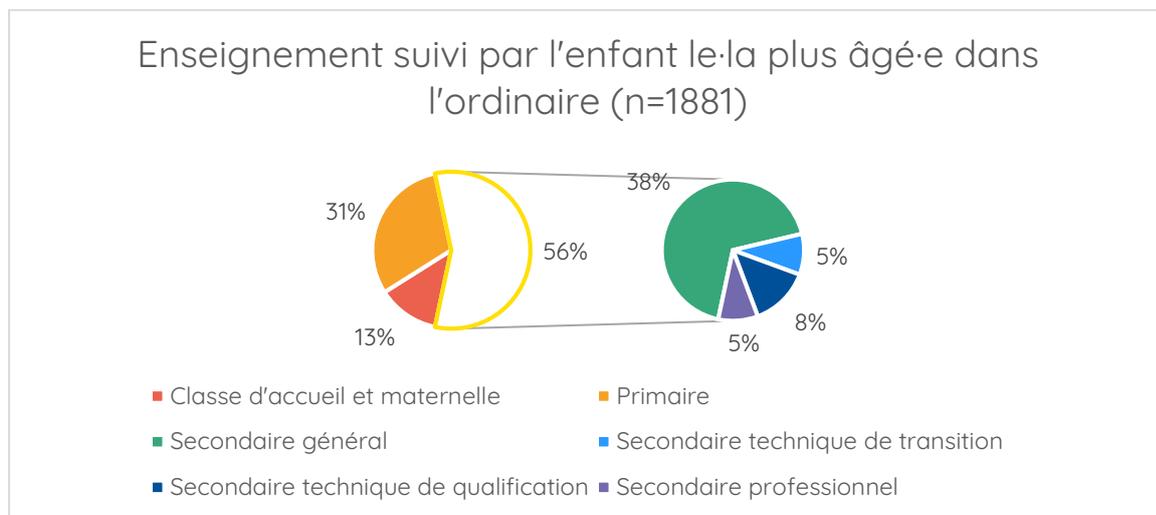
Pour 27% des répondant-e-s, l'école de leur enfant le plus âgé se situe à Bruxelles, 23% dans la province de Liège, 19% dans le Hainaut, 12% dans la province de Namur, 10% dans le Brabant wallon, 9% dans le Luxembourg. Cette école se situe dans 42% des cas dans une grande ville¹¹ (Bruxelles, Charleroi, Liège, Mons, Namur, Tournai, Verviers), dans 23% des cas dans une autre ville, et dans 35% des cas dans une commune rurale ou à la campagne.



99% des répondant-e-s ont leur enfant le plus âgé inscrit dans l'enseignement ordinaire, et 1% dans le spécialisé. Dans l'ordinaire, 13% des répondant-e-s ont leur enfant le ou la plus âgé-e en classe d'accueil ou maternelle, 31% en primaire, 47% en secondaire et pour 9%, l'enfant le plus âgé a terminé ses études secondaires il y a moins de deux ans. Parmi les répondant-e-s dont l'enfant le ou la plus âgé-e est inscrit-e en secondaire ou a fini ses secondaires il y a moins de deux ans, 68% étaient inscrit-e-s dans le général, 9% en technique de transition, 14% en technique de qualification et 9% en professionnel.

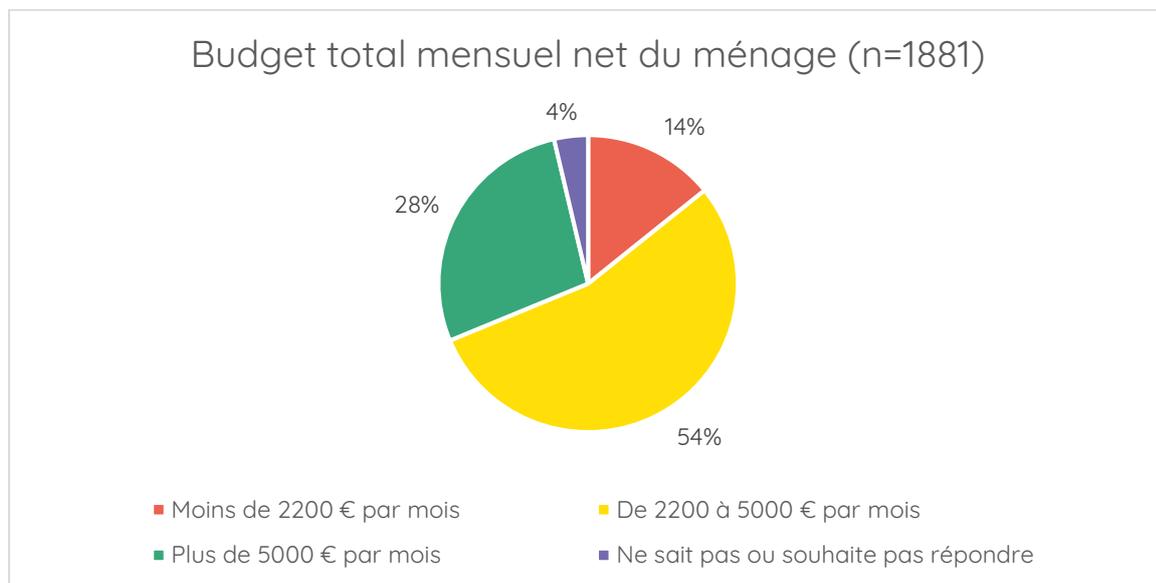
¹¹ La notion de « grande ville » reflète ici l'indicateur statistique « région urbaine » définie par Vanderstraeten et Van Hecke et reprise par l'IWEPs et Statbel. Voy. : Vanderstraeten L. et Van Hecke E., « Les régions urbaines en Belgique », Belgeo, nov 2019, mis en ligne le 08 février 2019 URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/32246>

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



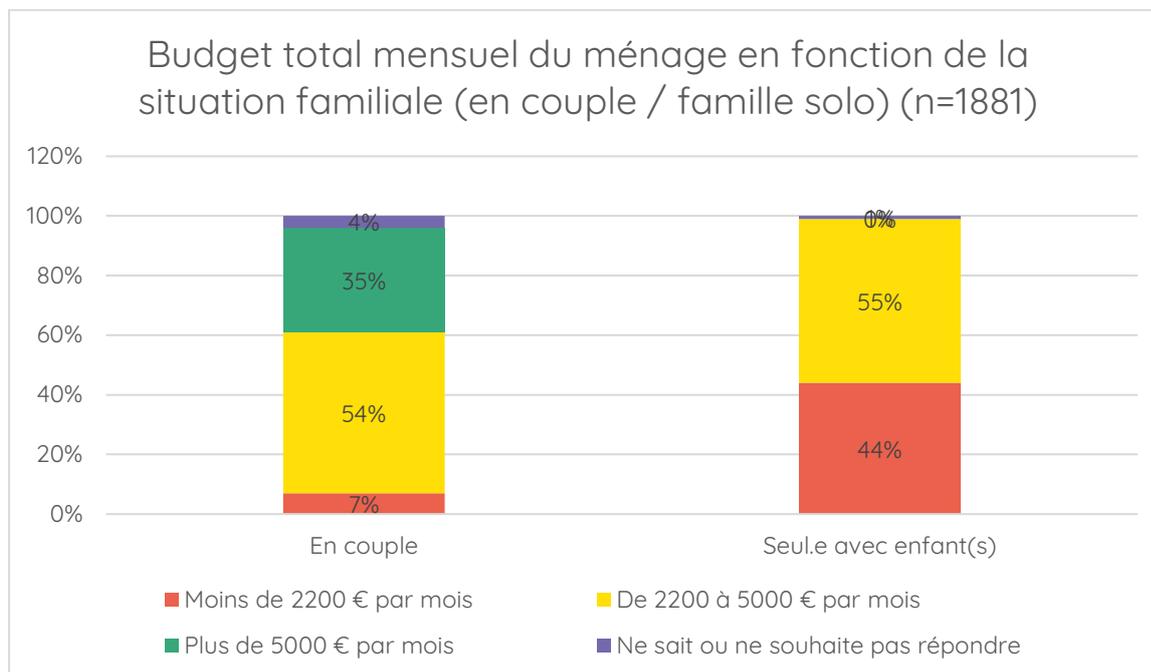
18% des répondant-e-s ont un enfant, 40% deux enfants et 41% trois enfants ou plus.

79% des répondant-e-s vivent en couple et 21% sont seul-e-s avec enfants. Le budget total des ménages interrogés était dans 55% des cas compris entre 2200 et 5000 euros net par mois. Pour 28% d'entre eux, il dépassait 5000 euros par mois et pour 14%, il était inférieur à 2200 euros net par mois. 4% des répondant-e-s ne savaient pas ou n'ont pas souhaité répondre à cette question.



Les familles solo vivent logiquement plus fréquemment avec moins de revenus que les ménages en couple, et sont donc davantage à risque de pauvreté. Parmi les répondant-e-s à notre enquête, 44% des familles solo gagnent moins de 2200 € net par mois.

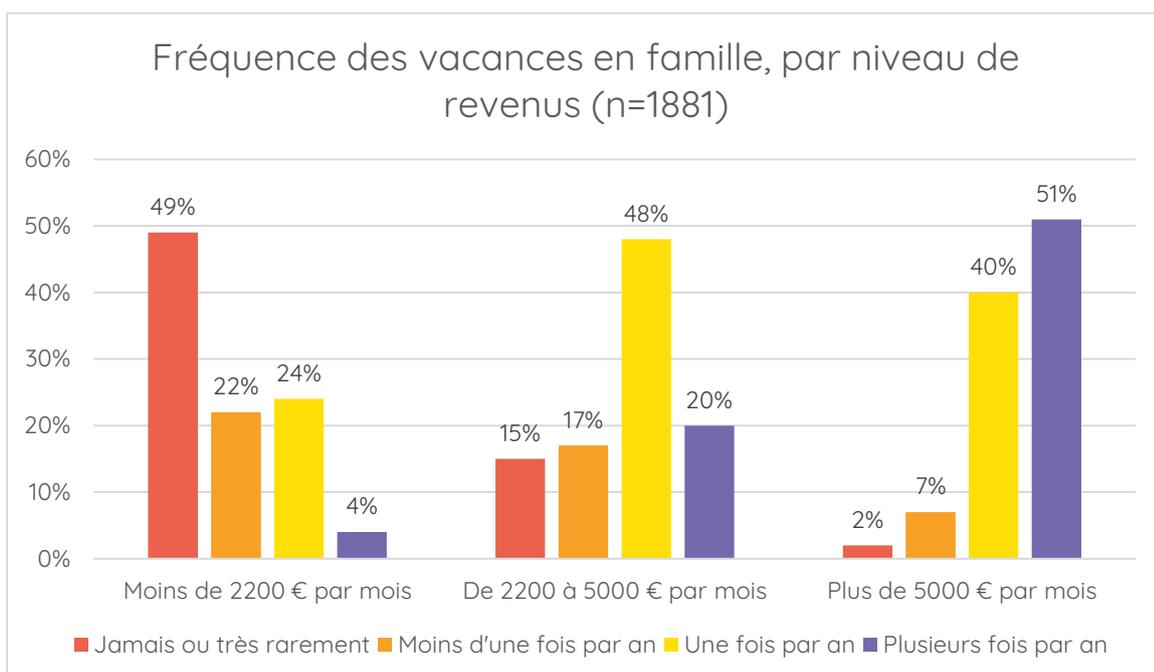
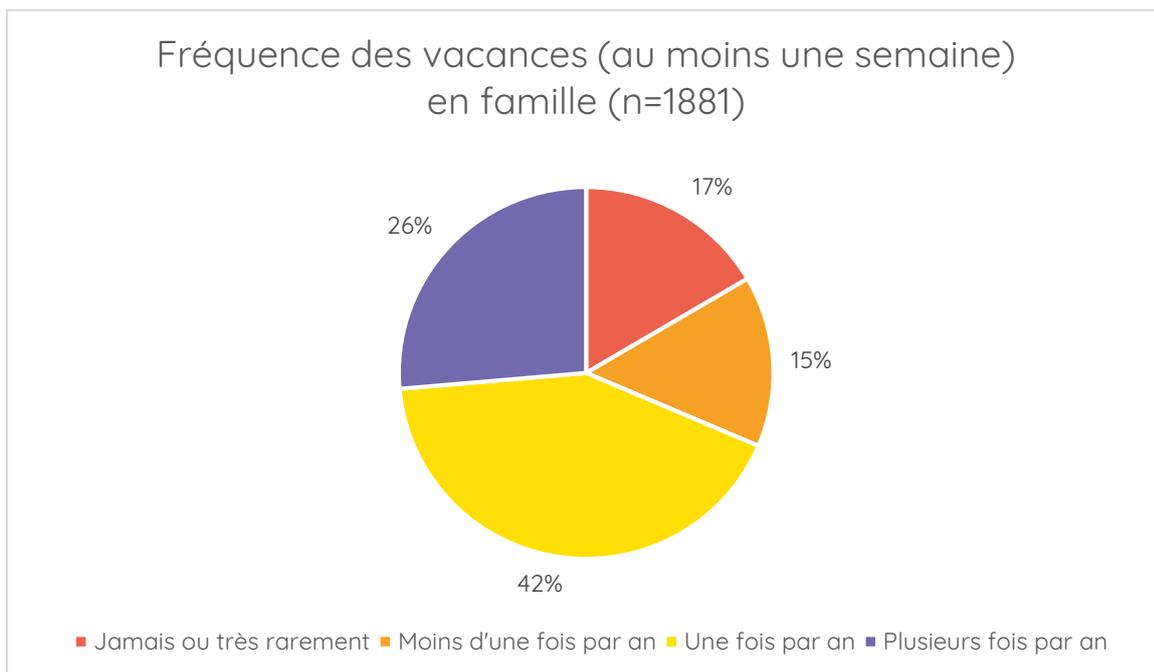
Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



Pour mieux approximer la proportion de ménages en situation de pauvreté répondant à notre enquête, nous avons demandé à quelle fréquence ils partaient en vacances en familles (au moins une semaine). L'incapacité à financer une semaine de vacances annuelle est en effet considérée par EU-SILC comme un des indicateurs de la privation matérielle et sociale – près de 2,5 millions de Belges n'en ont pas les moyens¹²; et par ailleurs, nous pouvions supposer que la fréquence de vacances familiales dont bénéficient les enfants pouvait avoir un impact sur les réponses à une enquête relative aux voyages scolaires. 17% des répondant-e-s ne partent jamais ou très rarement en vacances en famille, 15% partent en vacances en famille moins d'une fois par an, 42% partent une fois par an et 26% partent plusieurs fois par an.

¹² <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/privation-materielle-et-sociale>

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



À titre de comparaison, le revenu médian par déclaration fiscale atteignait 2243 euros par mois en Belgique en 2021 (2099 euros par mois pour la Wallonie, et 1823 euros par mois à Bruxelles)¹³. En 2023, il atteint 2414,6 euros par mois à l'échelle de la Belgique¹⁴. Quant au fait de partir une fois par an en vacances annuelles, la proportion est similaire dans la population générale et parmi nos répondant-e-s ; mais il faut compter dans les répondant-e-s à cette enquête la proportion de ceux et celles qui partent moins d'une fois par an en vacances pour des raisons autres que financières.

¹³ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/revenus-fiscaux#panel-11>

¹⁴ https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ilc_di04/default/table?lang=fr

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

Malgré les efforts méthodologiques réalisés, les ménages en situation de pauvreté sont donc fortement sous-représentés dans cette enquête, un biais qui s'explique entre autres par le fait que l'enquête ait été réalisée de façon numérique, en ligne et en français. Les constats de cette enquête sont donc à lire à la lumière de ceci.

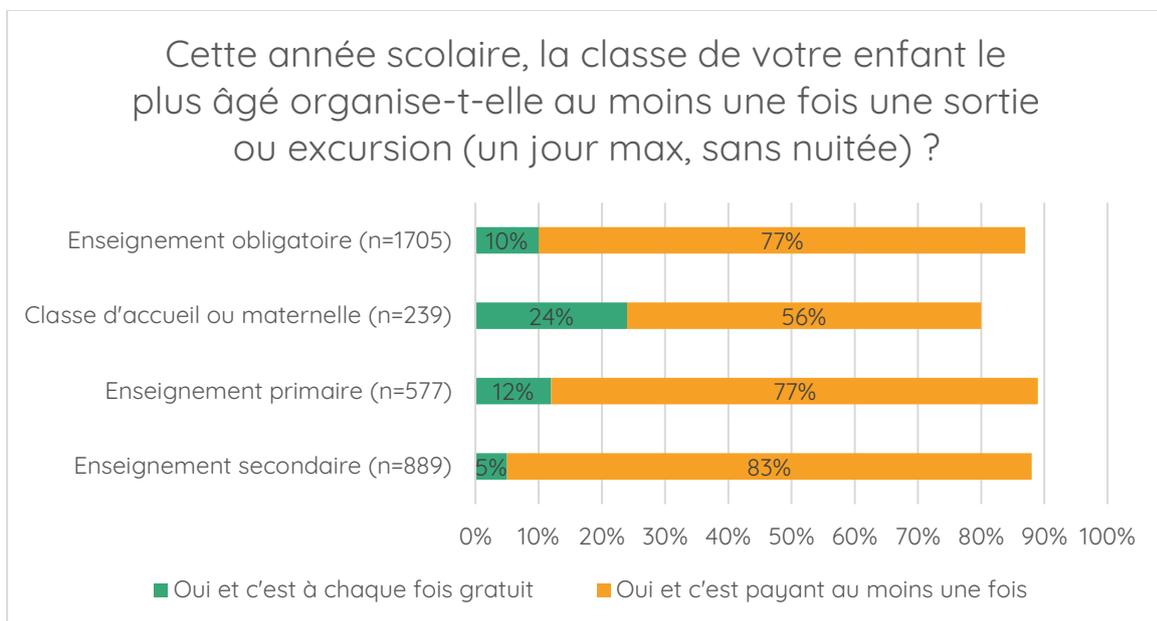
Nos répondant-e-s étaient à 86% des femmes et à 14% des hommes (autres : 0%). Cette surreprésentation des mères est une constante dans les enquêtes sur les sujets familiaux.

D. Excursions scolaires

« Il n'est pas nécessaire d'aller loin pour visiter et découvrir de belles régions. »

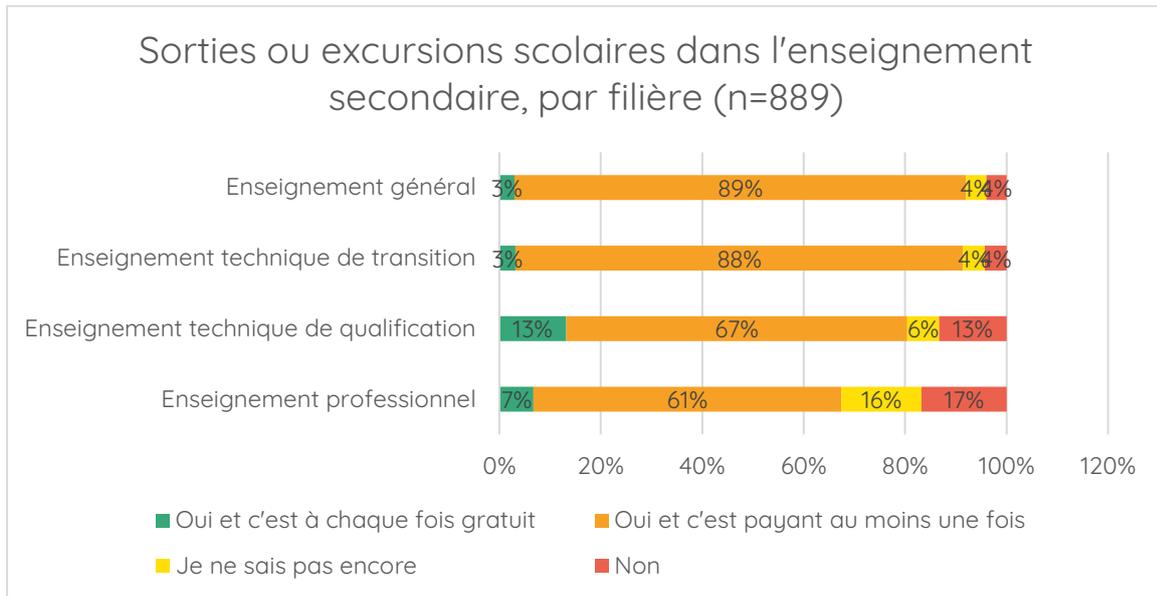
Un parent

87% des classes ont organisé des excursions en 2023-2024



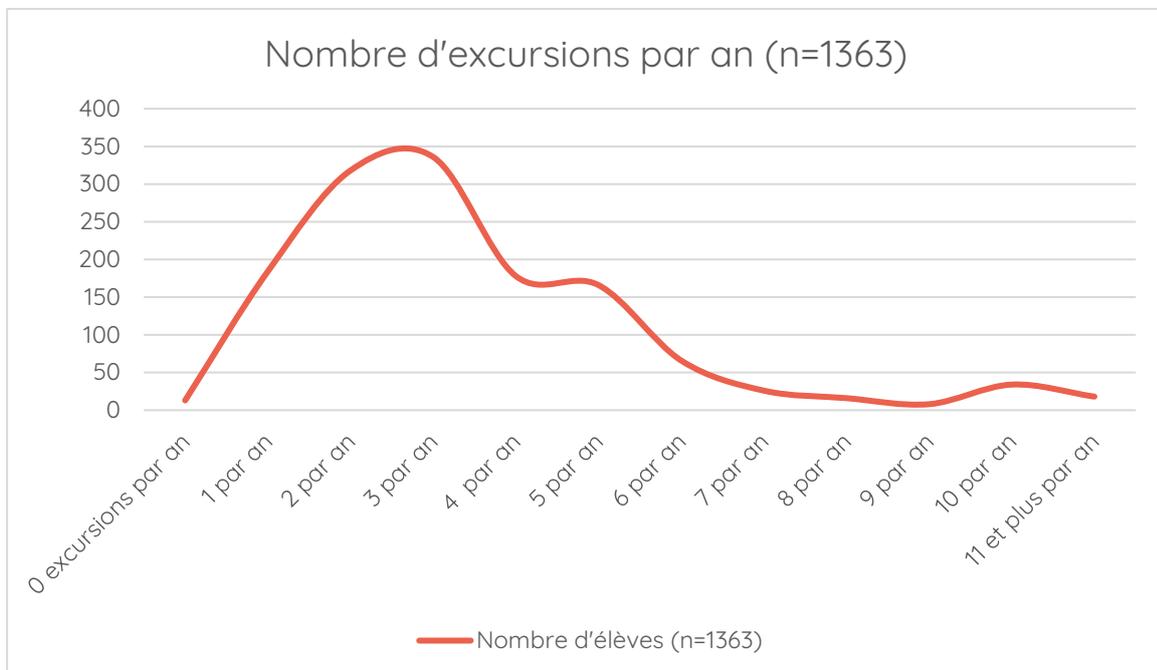
Dans l'enseignement secondaire qualifiant, des excursions scolaires sont significativement moins souvent organisées que dans le général. Lorsqu'elles sont organisées, elles sont plus fréquemment gratuites.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



Les élèves participent à trois ou à quatre excursions par an en moyenne

En moyenne, les enfants participent à 3,5 excursions par année (médiane : 3 excursions). 68% des écoles organisent entre 1,1 et 5,9 excursions par an (écart-type : 2,4).

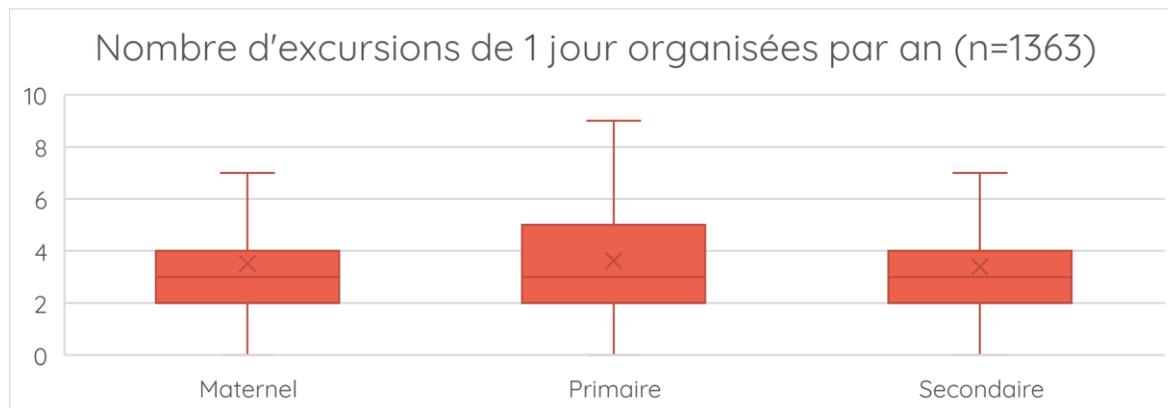


En maternelle, 80% des classes ont organisé des excursions en 2023-2024 et en moyenne, les enfants participent à 3,5 excursions par an (médiane : 3). 68% des écoles organisent entre 0,3 et 6,7 excursions par an (écart-type : 3,2). En primaire, 89% des classes ont organisé des excursions en 2023-2024 et en moyenne, les enfants participent à 3,6 excursions par an (médiane : 3). 68% des écoles organisent entre 1,2 et 6 excursions par an (écart-type : 2,4). En secondaire, 88% des classes

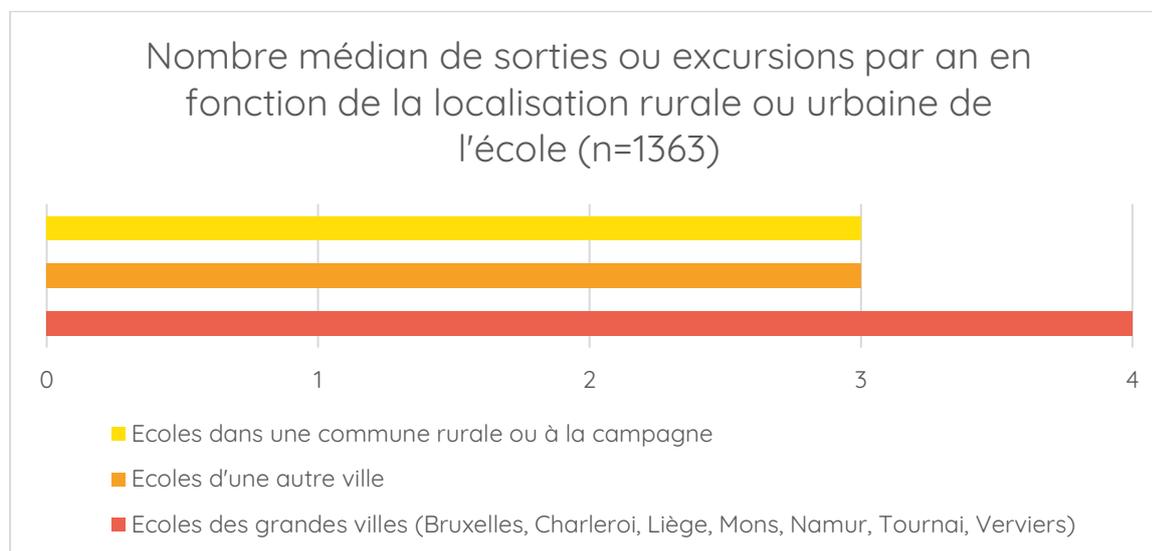
Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

ont organisé des excursions en 2023-2024 et en moyenne, les enfants participent à 3,4 excursions par an (médiane : 3). 68% des écoles organisent entre 1,2 et 5,6 excursions par an (écart-type : 2,2).

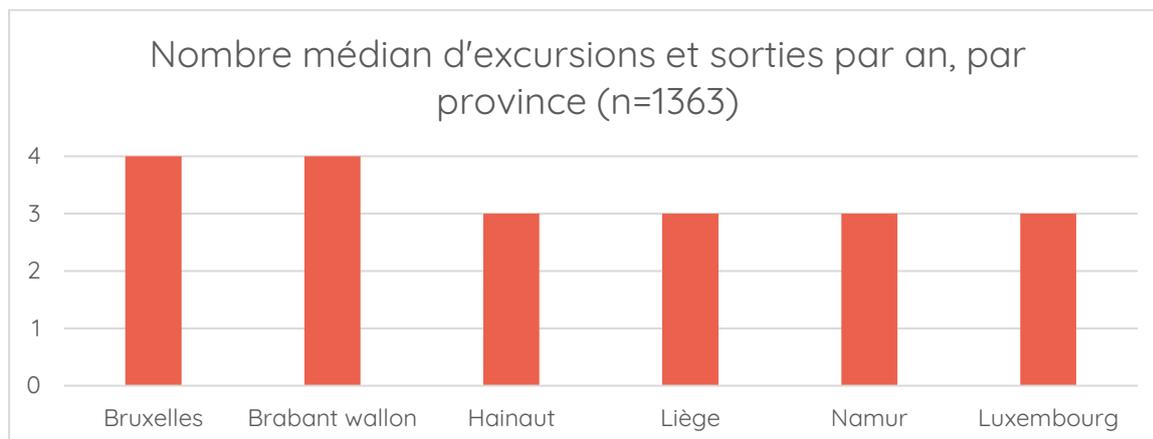
Le graphique ci-dessous permet de se représenter d'une autre façon la variation de la fréquence des excursions par an. La croix indique la moyenne, la ligne, la médiane. Les rectangles se rapportent à l'écart interquartile, c'est-à-dire l'écart qui sépare les 25% d'élèves qui ont le moins de jours d'excursions par an et les 25% d'élèves qui ont le plus de jours d'excursions par an. Les extrémités représentent 1,5 fois l'écart interquartile, les réponses qui sont au-delà sont considérées comme hors normes et sont donc exclues.



Les écoles situées dans les grandes villes, en Région bruxelloise et dans le Brabant wallon organisent davantage de sorties que celles dans les villes moyennes et la ruralité, et les autres provinces.



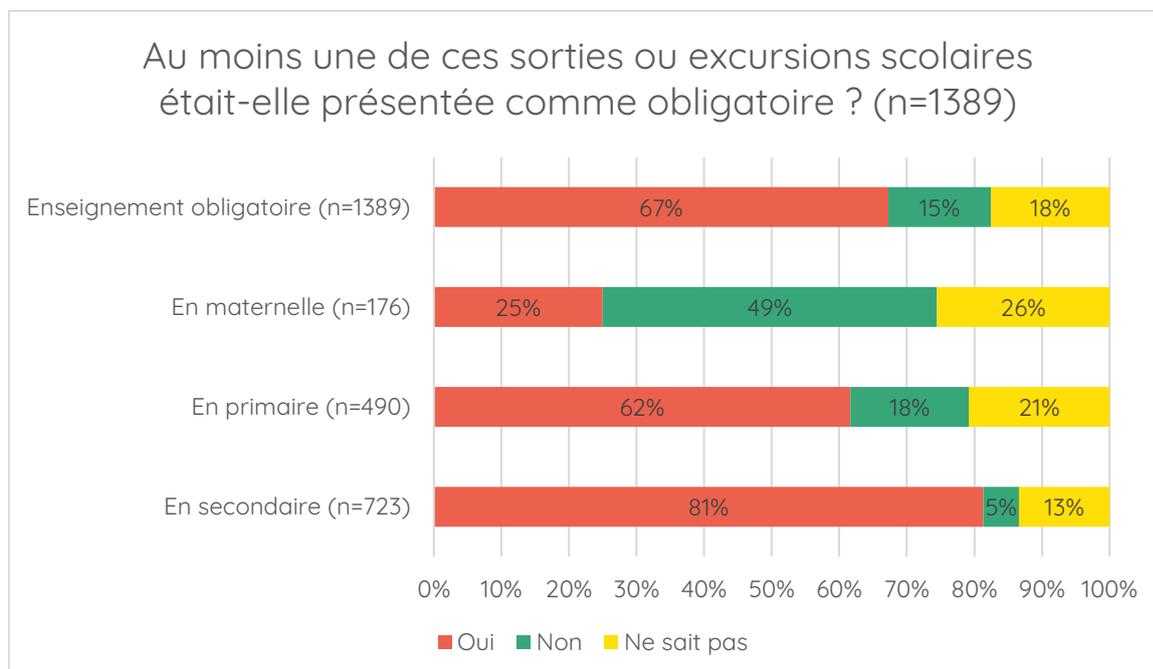
Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



Les excursions scolaires sont obligatoires dans près de 7 cas sur 10

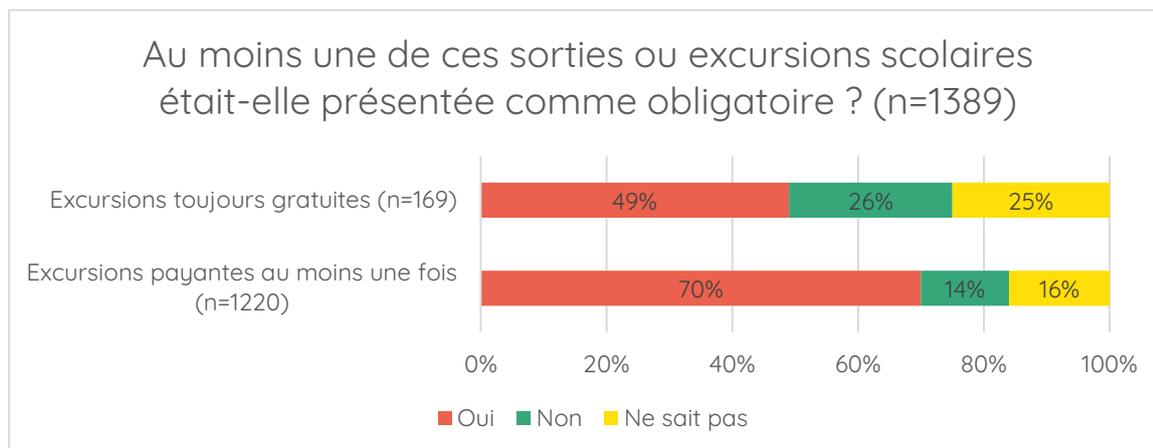
Ces excursions sont présentées comme obligatoires dans 67% des cas, et facultatives dans 15% des cas (18% ne savent pas).

Le niveau d'obligation diffère selon que l'enfant soit en maternelle, primaire ou secondaire. En maternelle, 25% des sorties sont obligatoires pour 48% de sorties facultatives. En primaire, 60% des sorties sont obligatoires et 18% sont facultatives. En secondaire, 82% des sorties sont obligatoires et 4% sont facultatives.

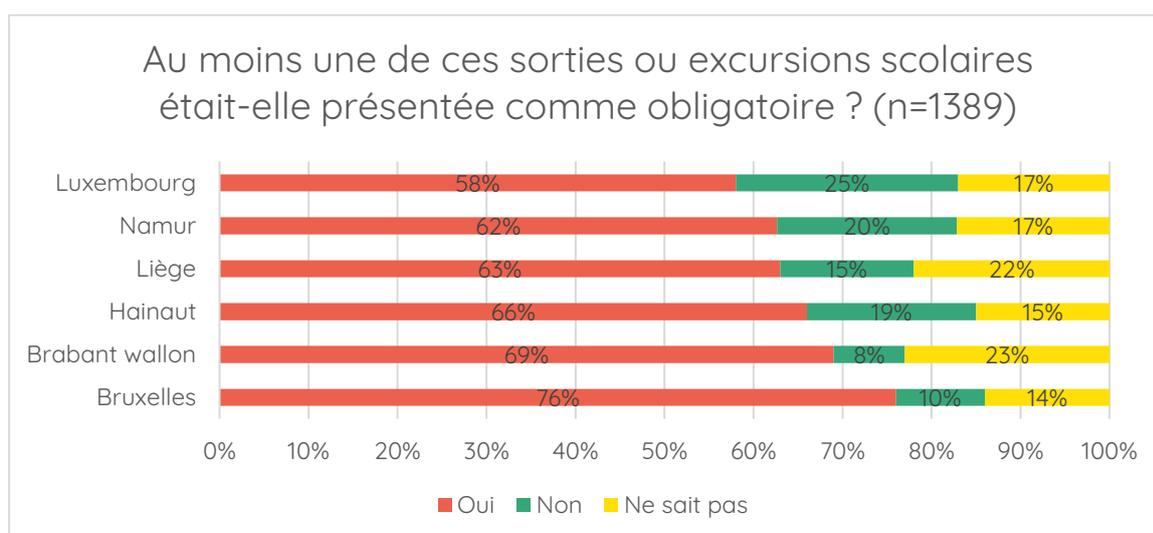
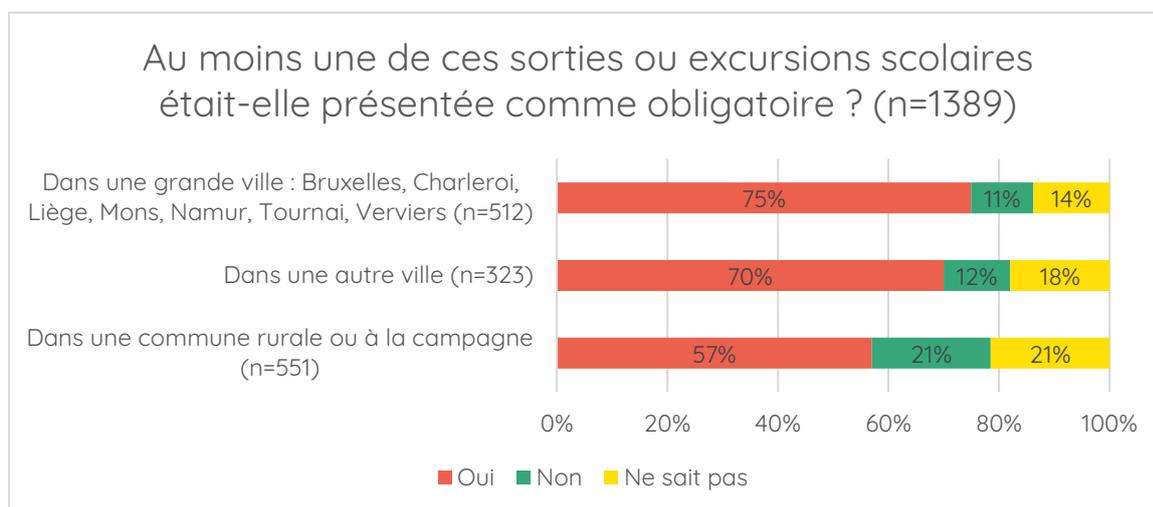


Lorsque l'excursion est payante, elle est présentée comme obligatoire dans 70% des cas, facultative dans 14% des cas et 16% ne savent pas. Lorsque l'excursion est gratuite, elle est présentée comme obligatoire dans 49% des cas et facultative dans 26% des cas (25% ne savent pas).

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



Il est frappant de constater que les activités qui demandent une participation financière des parents sont davantage associées à une obligation de participation que celles qui sont gratuites.



Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

Lorsque la participation est obligatoire, cela signifie alors que l'excursion fait pleinement partie du projet scolaire et pédagogique et des apprentissages de l'enfant. À terme, il serait donc normal, tout comme prévoit l'avis numéro 3 du Pacte cosigné par fédérations de pouvoirs organisateurs, organisations syndicales et fédérations des associations de parents d'élèves, que cette participation soit gratuite.

La Convention relative aux droits de l'enfant, génératrice de droits ayant un effet direct en Belgique, appelle à rendre l'enseignement obligatoire et gratuit pour tous ; elle associe ainsi explicitement activités éducatives obligatoires et gratuité¹⁵. Lorsqu'il a inscrit la gratuité scolaire dans la Constitution, le pouvoir constituant prévoyait la même logique : « *l'obligation scolaire implique le droit à l'enseignement et, partant, sa gratuité tant qu'il est obligatoire* »¹⁶. Le constituant précise d'ailleurs qu'avant lui, le pacte scolaire et la loi sur le pacte scolaire prévoyaient déjà la gratuité pour l'enseignement fondamental¹⁷. Il précise : « C'est dans cet esprit qu'il faut lire la disposition proposée. Les jeunes doivent pouvoir accéder à l'enseignement en fonction de leurs souhaits et de leurs aptitudes. Les obstacles financiers doivent être éliminés au maximum, tant à l'accès que pendant toute la durée des études »¹⁸.

Une contribution financière pour la participation à certaines activités n'est donc tolérée que de façon temporaire, tant que les possibilités financières mises à disposition ne permettent pas encore de couvrir la gratuité totale.

88% des excursions sont payantes

« Sur base du principe de l'école gratuite, les excursions et voyages font l'objet d'un budget considérable, voire démesuré, par rapport aux revenus de certains ménages »

Un parent

Lorsqu'une excursion a été organisée, dans 88% des cas, elle était payante.

La proportion de sorties payantes augmente avec l'âge de l'enfant. En maternelle, 70% des sorties sont payantes pour 30% de sorties gratuites. En primaire, 86% des sorties sont payantes et 14% sont gratuites. En secondaire, 94% des sorties sont payantes et 6% sont gratuites.

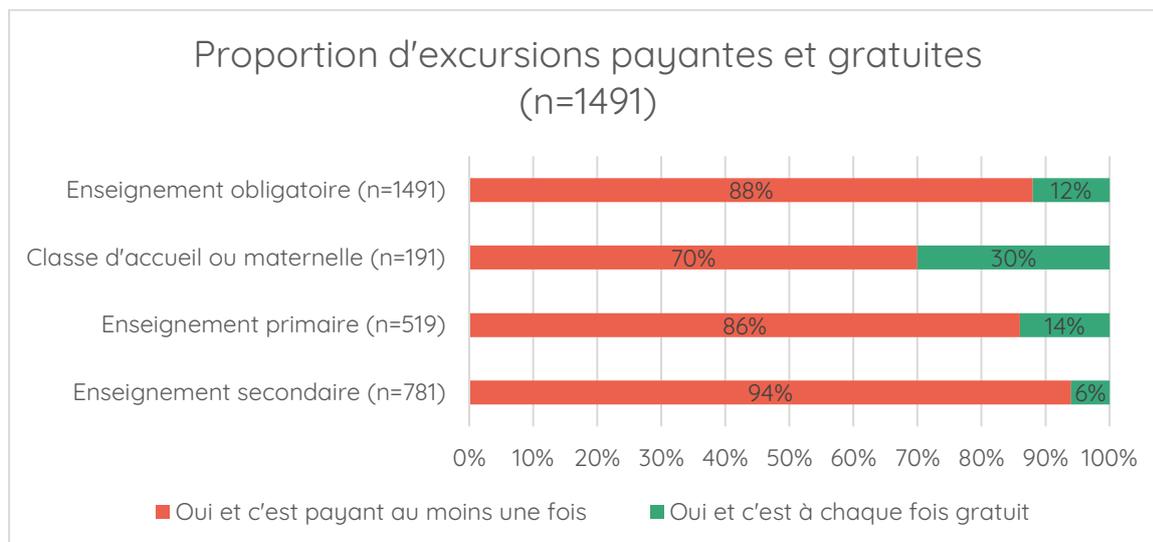
¹⁵ Convention relative aux droits de l'enfant, art. 28, 1^o a. En ligne : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>

¹⁶ Sénat de Belgique, *Révision de l'article 17 de la Constitution à l'exception des mots « L'enseignement est libre ; toute mesure préventive est interdite »*, 25 mai 1988, S.E. 1988, doc. 100 – 1/1^o, p. 3.

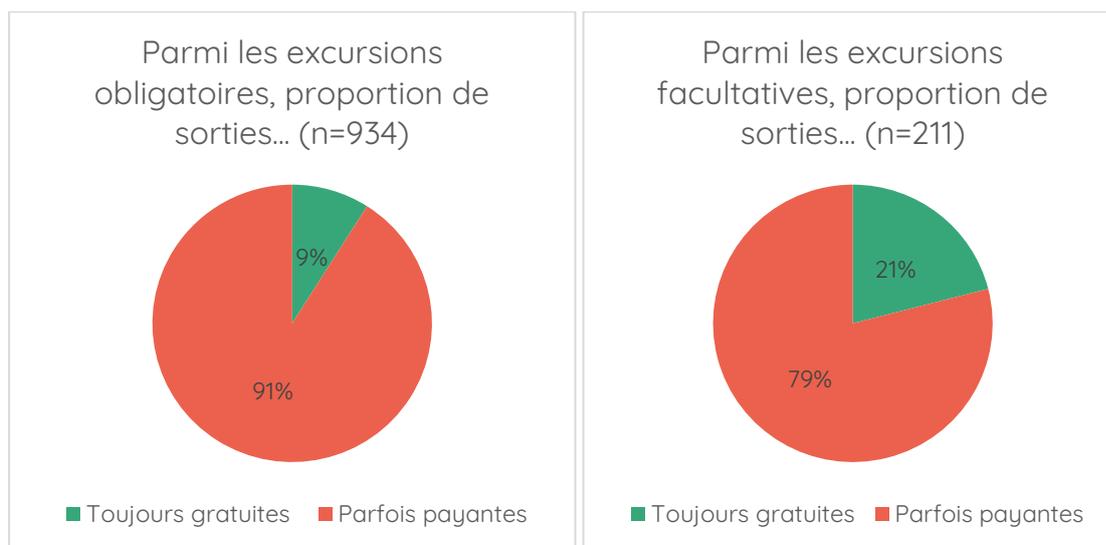
¹⁷ *Ibid.*, p. 4.

¹⁸ *Ibid.*, p. 4.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



Lorsque les excursions sont facultatives, elles sont payantes dans 80% des cas et gratuites dans 20% des cas. Lorsque ces excursions sont obligatoires, elles sont payantes dans 91% des cas et gratuites dans 9% des cas.



Pour calculer le coût annuel moyen des excursions scolaires en évitant de voir la moyenne être trop influencée par les éventuelles réponses incohérentes ou les coûts réellement hors du commun, nous avons supprimé les 10% de valeurs extrêmes.

Toutes années d'études confondues, le coût moyen annuel des dépenses demandées aux parents pour financer les excursions et sorties scolaires pour un seul enfant est de 89 euros. Dans 25% des cas, les excursions coûtent moins de 30 euros par an, dans 50% des cas moins de 50 euros et dans 75% des cas moins de 100 euros. L'écart-type est de 81, ce qui signifie que 68% des parents paient entre 8 et 170 € par an.

Le plafonnement du coût des excursions en maternelle est respecté 9 fois sur 10

En maternelle, le coût moyen annuel des dépenses demandées aux parents pour financer les excursions et sorties scolaires pour un seul enfant est de 28 euros. Dans 25% des cas, les excursions coûtent moins de 15 euros par an, dans 50% des cas moins de 25 euros et dans 75% des cas moins de 40 euros. L'écart-type est de 15, ce qui signifie que 68% des parents paient entre 13 et 43 € par an.

Un plafonnement a été instauré par Marie-Martine Schyns pour limiter la participation financière des parents aux excursions scolaires en maternelle ; il atteint 54,11 € annuels en 2024-2025¹⁹. Ce plafond semble donc majoritairement respecté. Valeurs extrêmes comprises, 11% des répondant-e-s témoignent néanmoins avoir dû payer davantage que le plafond. Les missions qui ont été confiées au service d'inspection de la gratuité scolaire doivent donc pouvoir se poursuivre.

En primaire, les excursions coûtent en moyenne 67€ par an aux parents (pour un enfant)

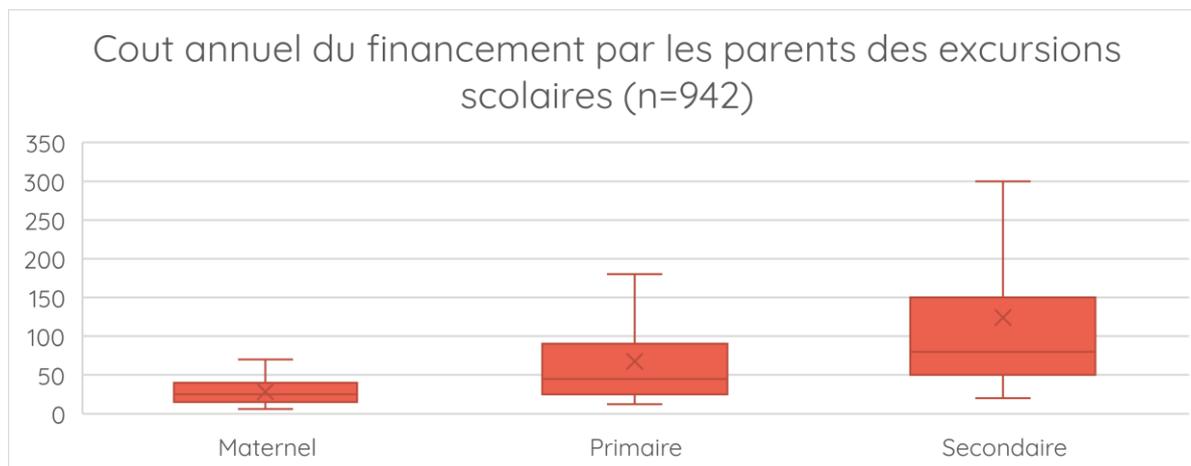
En primaire, le coût moyen annuel des dépenses demandées aux parents pour financer les excursions et sorties scolaires pour un seul enfant est de 67 euros. Dans 25% des cas, les excursions coûtent moins de 25 euros par an, dans 50% des cas moins de 45 euros et dans 75% des cas moins de 90 euros. On constate une forte variabilité d'un établissement à l'autre : l'écart-type est de 64, ce qui signifie que 68% des parents paient entre 3 et 131 € par an.

En secondaire, les excursions coûtent en moyenne 125€ par an aux parents (pour un enfant)

En secondaire, le coût moyen annuel des dépenses demandées aux parents pour financer les excursions et sorties scolaires pour un seul enfant est de 125 euros. Dans 25% des cas, les excursions coûtent moins de 50 euros par an, dans 50% des cas, moins de 80 euros et dans 75% des cas, moins de 150 euros. On constate une forte variabilité d'un établissement à l'autre : l'écart-type est de 112, ce qui signifie que 68% des parents paient entre 13 et 237 € par an.

¹⁹ <http://www.enseignement.be/index.php?page=28236&navi=4589>

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

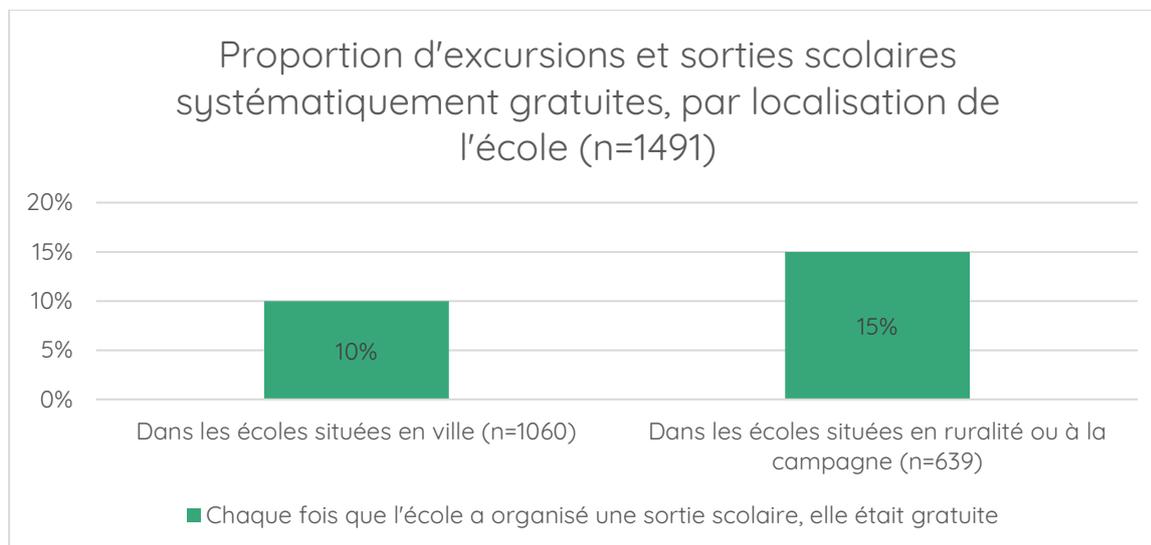


À la campagne, les excursions sont moins coûteuses et plus souvent gratuites

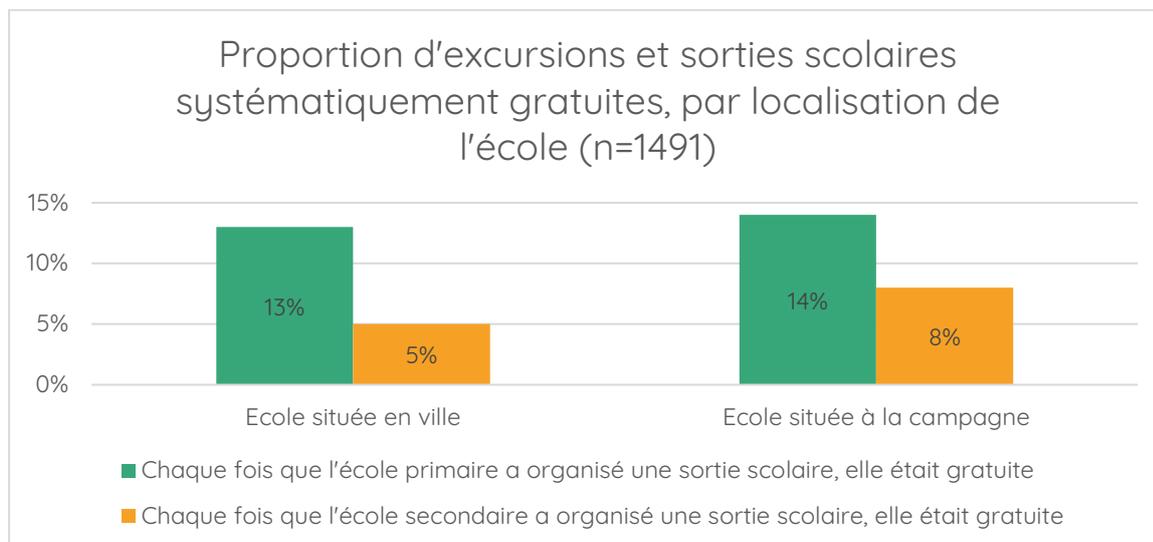
Lorsque l'école est située en commune rurale ou à la campagne, dans 14% des cas, elle organise des activités systématiquement gratuites, contre 9% des cas dans les écoles situées en ville. Ramené à la proportion d'activités gratuites parmi l'ensemble des activités organisées, cela donne 15% d'écoles assurant la gratuité des sorties scolaires à la campagne pour 10% à la ville.

Il n'y a pas de différence significative d'écoles n'organisant aucune sortie scolaire entre la ville et la campagne.

C'est principalement au niveau de l'enseignement secondaire que l'écart se creuse.

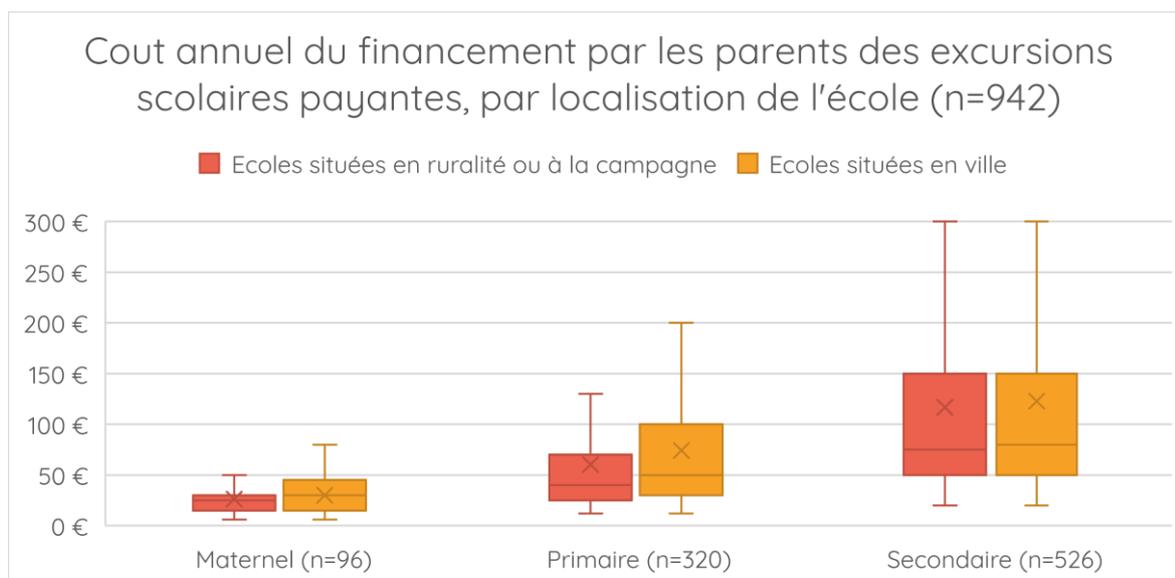


Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



Lorsque l'excursion était payante, nous avons comparé le prix demandé aux parents en ruralité et en ville. Après avoir exclu les 10% de valeurs les plus extrêmes en maternelle, primaire et secondaire, la moyenne du coût annuel à charge des parents est de 76 € à la campagne, et 102 € à la ville.

Le graphique ci-dessous permet de comparer les coûts à charge des parents des excursions lorsque l'école est située en milieu rural ou urbain. Si en secondaire la différence n'est pas très significative (116 € de moyenne pour les écoles rurales et 75% des parents paient moins de 150 euros par an, 123 € en moyenne pour les écoles urbaines et 75% des parents paient moins de 150 euros par an), l'écart se creuse plus en primaire (60 € en moyenne pour les écoles rurales et 75% des parents paient moins de 70 euros par an, 74 € pour les écoles urbaines et 75% des parents paient moins de 100 euros par an). En maternelle où un plafonnement existe, les écarts sont plus resserrés, mais la différence existe : 26 € par an pour les écoles rurales et 75% des parents paient moins de 30 € par an, 30 € par an pour les écoles urbaines et 75% des parents paient moins de 45 € par an.



E. Voyages scolaires

« Je trouve dommage de ne pas offrir à nos enfants la possibilité de découvrir d'autres régions ou lieux culturels ou scientifiques pendant leurs études de la maternelle au supérieur. S'il n'y a pas cela, certains n'auraient pas l'occasion de s'ouvrir au monde. »

Un parent

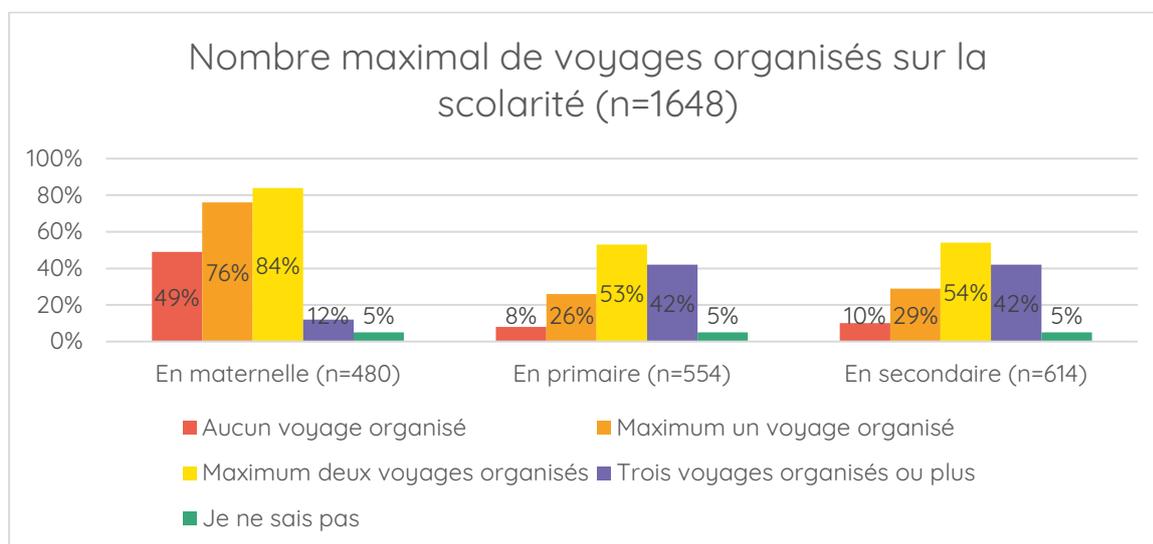
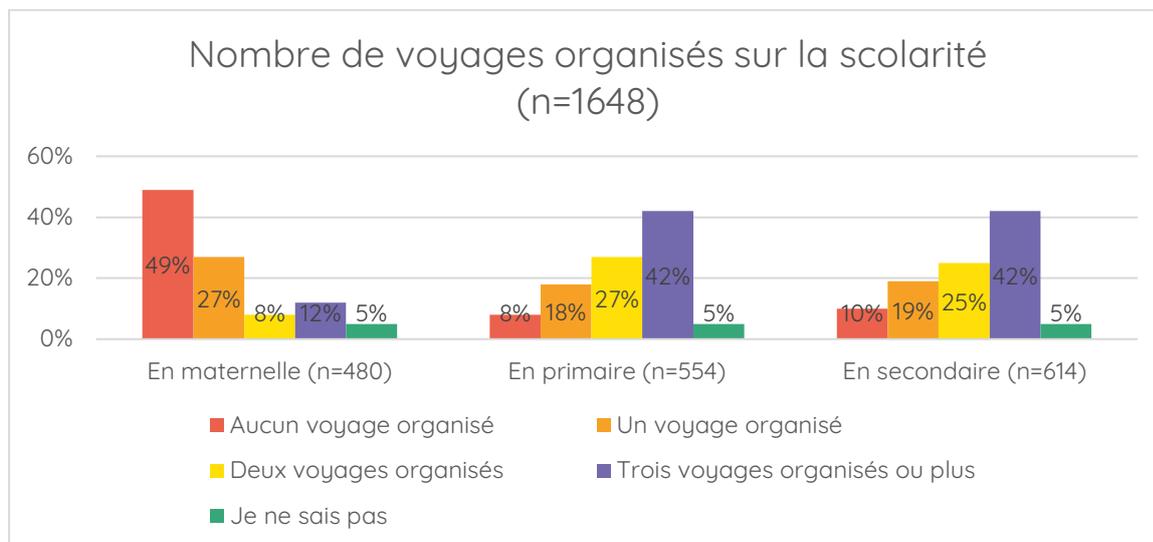
En moyenne, les écoles primaires et secondaires organisent deux voyages sur le parcours d'un élève

Près de la moitié des écoles organise au moins une fois un voyage sur les 3 années de maternelle. Une école sur deux n'organise pas de voyage scolaire en maternelle, une sur quatre en organise un par cycle, et une sur cinq en organise au moins deux.

Plus de 9 écoles sur 10 organisent au moins un voyage sur les 6 années de primaire. En moyenne, les enfants partent deux fois en voyage sur leurs six années de primaire. 8% des écoles primaires n'organisent aucun voyage, près d'une école primaire sur cinq en organise un sur les six années, un enfant sur quatre part deux fois en primaire et quatre enfants sur dix partent trois fois ou plus en primaire.

9 écoles sur 10 organisent au moins un voyage sur les années de secondaire. Les ados partent aussi deux fois en voyage sur leurs six années de secondaire, en moyenne. Les proportions sont similaires par rapport à l'enseignement primaire : 1 école secondaire sur 10 n'organise aucun voyage, une école sur 5 en organise un sur les années secondaires, près d'un ado sur quatre part deux fois en secondaire et quatre ados sur dix partent trois fois ou plus en secondaire.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



La durée de ces voyages varie : les séjours sont compris dans ce décompte à partir d'une nuitée. Il est donc probable que beaucoup de ces séjours ne soient pas de plus d'une semaine. Nous y reviendrons (voir ci-dessous).

Les écoles secondaires concentrant des familles de milieux aisés organisent bien plus de voyages

Il n'y a pas énormément de variation du nombre de voyages organisés en fonction du milieu socio-économique des parents dans l'enseignement fondamental.

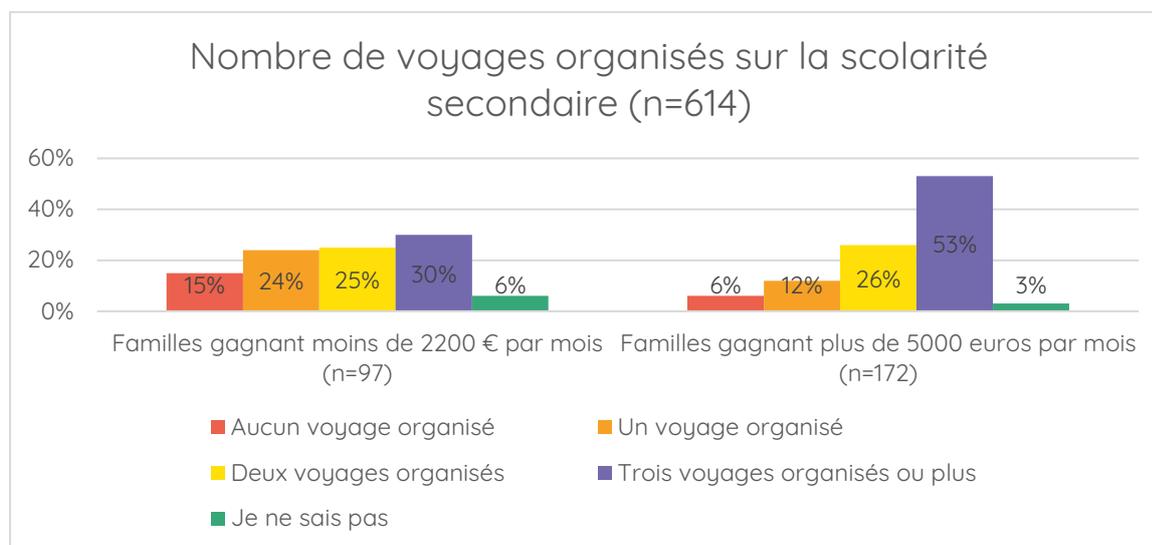
Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

Par contre, le nombre de voyages scolaires organisés devient un marqueur de distinction sociale pour les écoles secondaires. Ainsi, les parents gagnant moins de 2200 euros par mois inscrivent leurs enfants dans des écoles secondaires qui sont :

- 16% à n'organiser aucun voyage ; 25% à organiser un voyage ; 24% à organiser deux voyages ; 30% à organiser trois voyages ou plus.

Tandis que les parents gagnant plus de 5000 euros par mois inscrivent leurs ados dans des écoles qui sont :

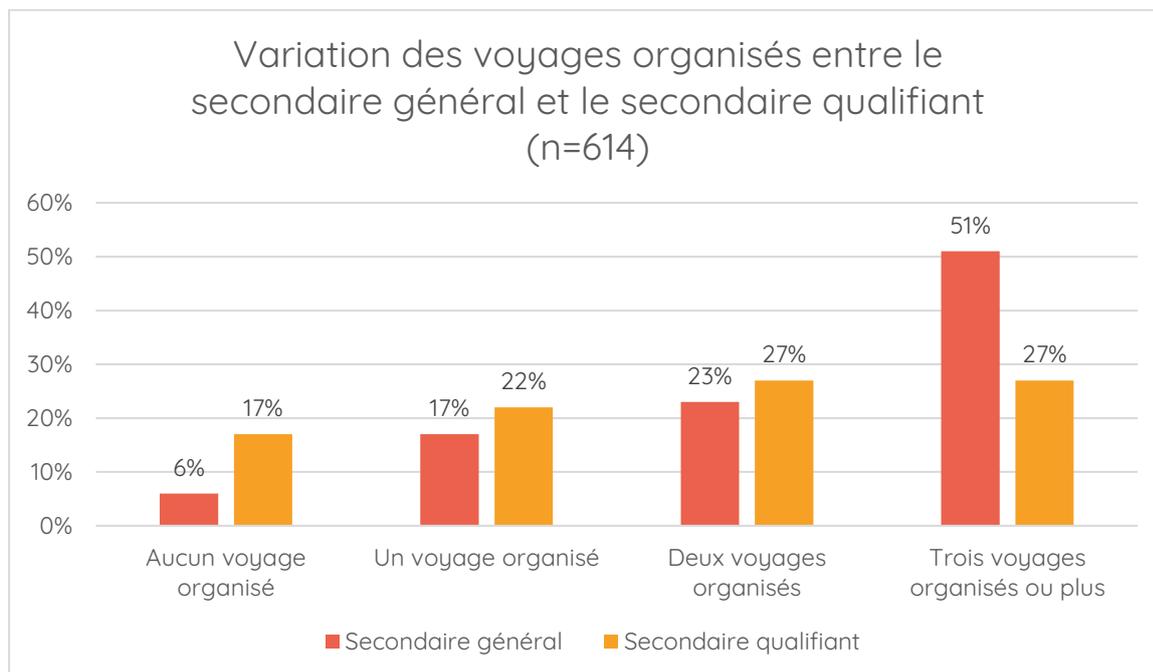
- 6% à n'organiser aucun voyage ; 12% à organiser un voyage ; 25% à organiser deux voyages ; 53% à organiser trois voyages ou plus.



Les écoles secondaires du qualifiant organisent moins de voyages que l'enseignement général

Les écoles d'enseignement technique et professionnel organisent également moins de voyages que les écoles d'enseignement général. Alors que les écoles d'enseignement général sont 6% à n'organiser aucun voyage, 17% à organiser un voyage, 23% à organiser deux voyages et 51% à en organiser trois, l'enseignement technique et professionnel n'organise aucun voyage dans 17% des cas, un voyage dans 22% des cas, deux voyages dans 27% des cas et trois voyages dans 27% des cas.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



6 voyages sur 10 sont présentés comme obligatoires

« Je ne trouve pas normal que l'école rende obligatoires des voyages à minimum 500€ avec pour seule possibilité de diminution un souper à 25€/couvert et dont la déduction est appliquée à condition d'avoir au moins 4 couverts de réservés... »

Un parent

La circulaire relative à l'organisation des voyages scolaires prévoit deux exigences qui sont incompatibles avec l'idée qu'un voyage puisse être considéré comme obligatoire :

- Cette circulaire organise un taux de participation minimal des élèves à atteindre pour que le voyage puisse avoir lieu. Par exemple, pour une classe comptant entre 20 et 30 élèves, il faut un taux de participation de 85% minimum pour que le voyage ait lieu. Cette règle existe pour garantir que les voyages organisés aient une adhésion suffisante des parents. Si les parents n'adhèrent pas assez et que le taux de participation minimal n'est pas atteint, le voyage doit alors être revu. Dans les faits, de nombreuses écoles présentent le voyage comme obligatoire pour augmenter le taux de participation des parents sans avoir pour autant leur adhésion sur le fond. La conséquence de cette règle, c'est que si jusqu'à 15% des élèves peuvent ne pas participer à un voyage qui pourtant sera bel et bien organisé, c'est que celui-ci n'est aucunement obligatoire.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

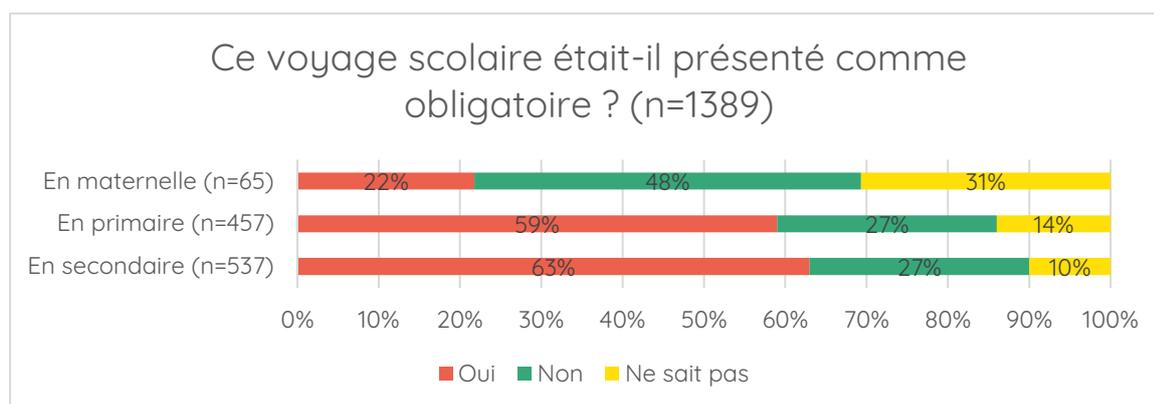
- Les écoles sont invitées à « penser à ceux qui restent » lorsqu'elles organisent des voyages. Les enseignants sont ainsi chargés d'envisager « la mise en place d'un projet alternatif à destination de ces élèves ». Dès lors que la circulaire demande aux écoles de prévoir des dispositions pour les enfants ne partant pas, c'est que les voyages ne sont pas obligatoires.

La circonstance que les voyages soient inscrits dans le projet pédagogique d'un établissement ne change pas la donne, puisqu'une circulaire est de niveau supérieur à un règlement d'établissement.

Interrogée au parlement, la ministre de l'Enseignement, Caroline Désir, a confirmé cette interprétation en 2022 et explicité que les voyages scolaires sont facultatifs²⁰, sans pour autant ouvrir la porte à une clarification décrétole.

Une telle clarification semblerait bienvenue vu les réponses des parents à notre enquête. En moyenne, 6 voyages sur 10 organisés en 2023-2024 sont présentés comme obligatoires – et dans 13% des cas, le parent ne savait pas.

- En maternelle, 22% des voyages sont présentés comme obligatoires
- En primaire, 59% des voyages sont présentés comme obligatoires et 14% ne savent pas
- En secondaire, cette proportion monte à 63%, et 10% ne savent pas.



Il semblerait que l'injonction à partir en voyage soit plus fréquente à destination des familles de milieux populaires. 65% des voyages sont présentés comme obligatoires et 23% sont déclarés facultatifs, selon les parents gagnant moins de 2200 euros par mois. Dans celles gagnant plus de 5000 euros par mois, les voyages sont présentés comme obligatoires dans 53% des cas et comme facultatifs dans 30% des cas.

La Ligue des familles ne défend pas l'idée que les voyages soient facultatifs pour que cela « règle » les difficultés financières des parents à les financer par l'exclusion sociale des enfants de milieux précaires. Si les voyages forment la jeunesse et s'ils sont un moment important de l'expérience scolaire et du projet pédagogique, alors, toute la jeunesse doit pouvoir y participer.

En revanche, la garantie du caractère facultatif du voyage pousse les écoles à assurer l'accessibilité financière de ces voyages à toutes les familles soit en assurant pour les parents qui n'en ont pas les moyens de pouvoir prendre en charge collectivement le financement, soit en revoquant les voyages trop onéreux. Il faut en effet assurer un taux de participation minimal pour que le voyage puisse être organisé.

²⁰ <https://archive.pfwb.be/1000000020d00d8>

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

Il est à cet égard symptomatique que le voyage soit plus fréquemment présenté comme obligatoire aux parents de milieux plus précaires. Présenter le voyage comme obligatoire empêche les parents de faire valoir leurs difficultés financières à participer et la nécessité de trouver des solutions.

Les élèves partent surtout en rhéto, 6^e primaire et 4^e secondaire

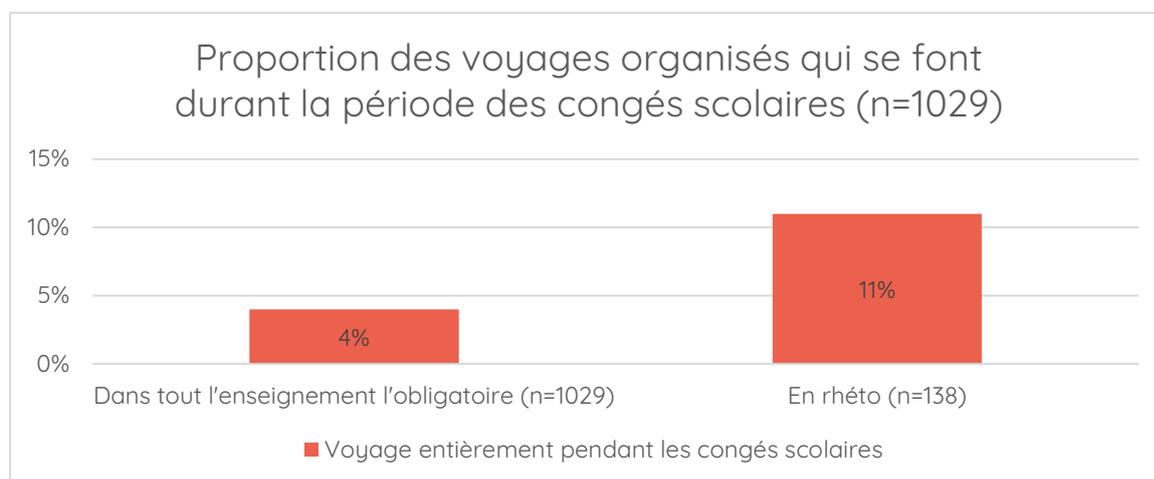
Les élèves partent le plus souvent en 6^e secondaire (14% des élèves partis lors de l'année scolaire 2023-2024 étaient en rhéto), en 6^e primaire (11%) et en 4^e secondaire (9%).

En primaire, les voyages organisés cette année concernaient dans 26% des cas des élèves de 6^e, dans 20% des cas des élèves de 4^e primaire et dans 19% des cas des élèves de 5^e primaire. Il y a relativement peu de voyages organisés en début de primaires : 79% des voyages organisés cette année concernaient des enfants entre la 3^e et la 6^e primaire.

En secondaire, les voyages organisés cette année concernaient dans 31% des cas des rhétos, dans 19% des cas des 4^e secondaires et dans 18% des cas des 3^e secondaires. 82% des voyages organisés cette année concernaient les deux derniers cycles (entre la 3^e secondaire et la rhéto).

Lorsque les voyages sont organisés hors de Belgique, ils ont concerné cette année 27% d'élèves de 6^e secondaire, 16% d'élèves de 4^e secondaire, 14% d'élèves de 3^e secondaire et 13% d'élèves de primaire.

Ces voyages sont organisés dans 96% des cas pendant la période scolaire. Il n'y a que pour les voyages de rhéto que davantage de voyages sont organisés entièrement durant les congés (89% de voyages durant la période scolaire ; 11% de voyages durant les congés).



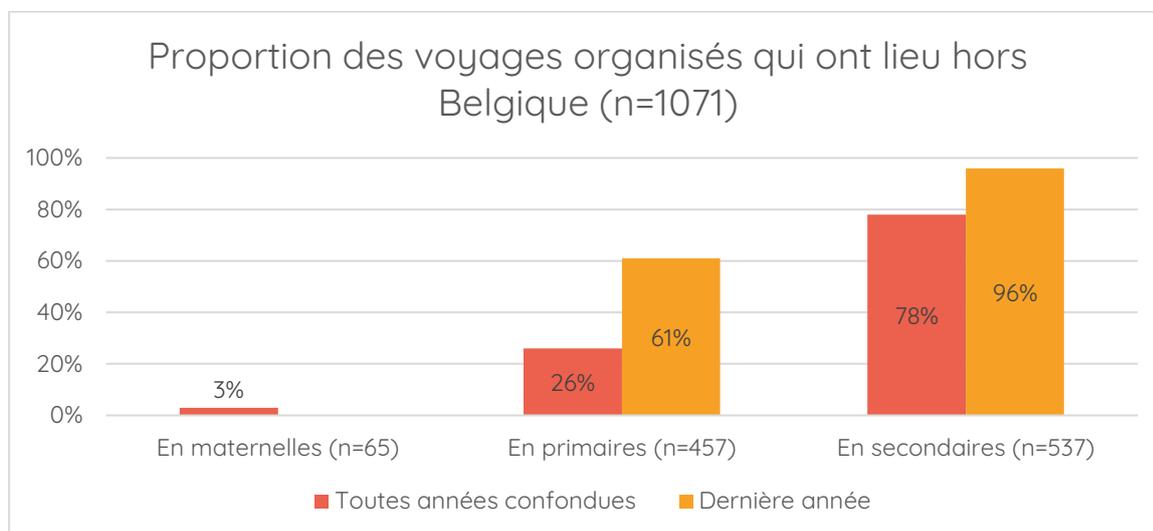
La moitié des voyages organisés ont lieu en Belgique

« Dans la mesure du possible et selon leur âge, je trouve important de faire participer les enfants à la préparation et l'organisation du projet, y compris ses impacts climatiques et l'aspect financier. La réflexion sur le trajet et le voyage lui-même peuvent faire partie des apprentissages. »

Un parent

49% des voyages scolaires sont organisés en Belgique et 51% en Europe. Seul 1% des voyages ont lieu hors Europe. Ces proportions varient avec le cycle :

- 97% des voyages en maternelle ont lieu en Belgique ; 73% des voyages organisés en primaire ont lieu en Belgique ; avec une exception en 6^e primaire où 38% d'entre eux sont organisés en Belgique ;
- 21% des voyages organisés en secondaire ont lieu en Belgique et 73% ont lieu en Europe, mais hors de Belgique. En ce qui concerne les voyages de rhéto, 4% sont organisés en Belgique et 94% en Europe.



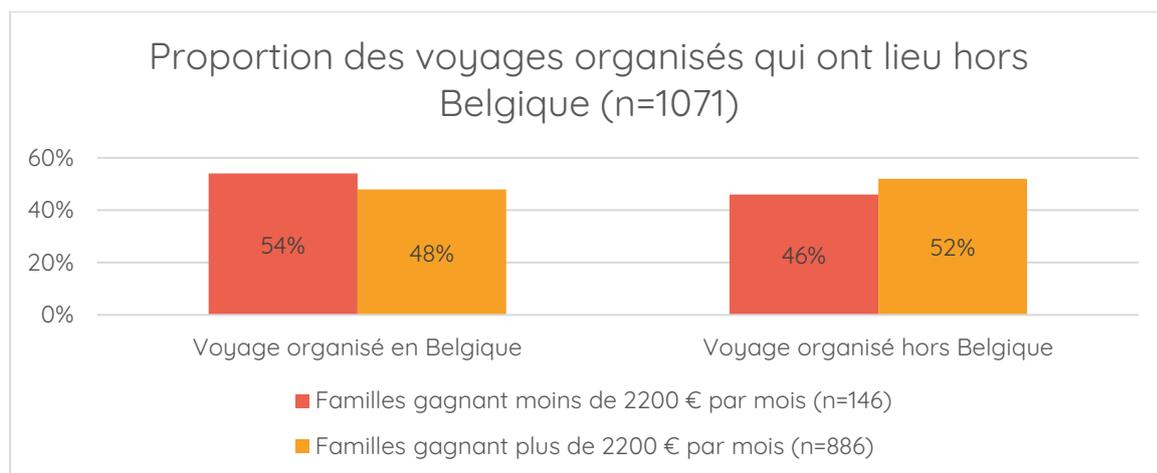
Des voyages en Chine ou aux États-Unis en 2023-2024

Même en ce qui concerne les voyages de rhéto, les voyages hors Union européenne sont rares. 3% des voyages de rhéto sont organisés hors Europe. Certaines destinations renseignées concernant des voyages organisés cette année étonnent tout de même : ainsi, dans un échantillon d'un peu moins de 2000 répondant-e-s, certains parents renseignent ainsi des séjours organisés en Chine ou aux États-Unis. Ce type de projet semble exceptionnel, mais se constate chaque année. En l'absence de régulation du coût maximal de ces voyages, rien n'interdit à une école de l'organiser.

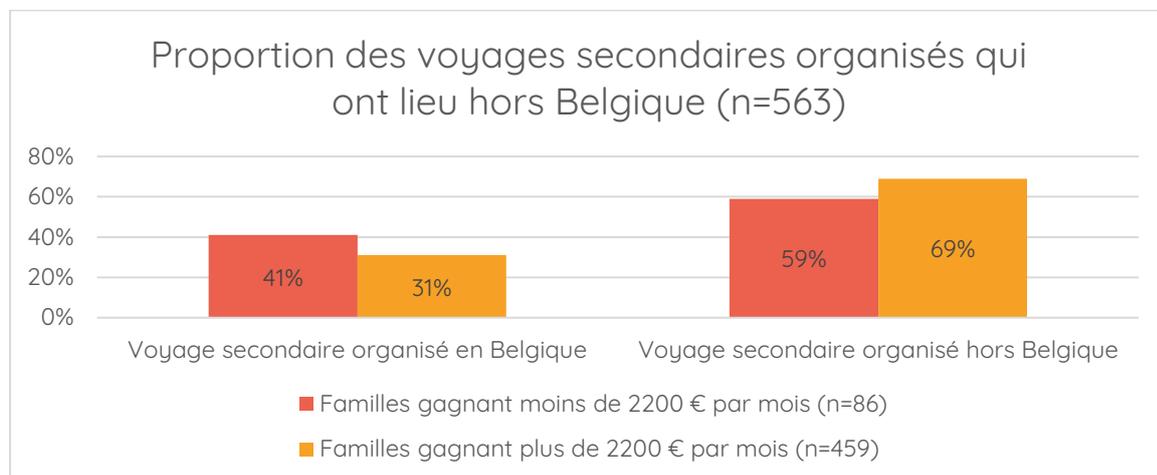
Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

Dans les écoles de milieux précaires, une majorité de voyages en Belgique ; dans celles de classe moyenne et supérieure, une majorité de voyages hors Belgique

Quand la famille gagne moins de 2200 euros par mois, 54% des voyages sont organisés en Belgique contre 46% hors Belgique. Quand elle a plus de 2200 euros par mois, 48% des voyages sont organisés en Belgique et 52% hors Belgique.



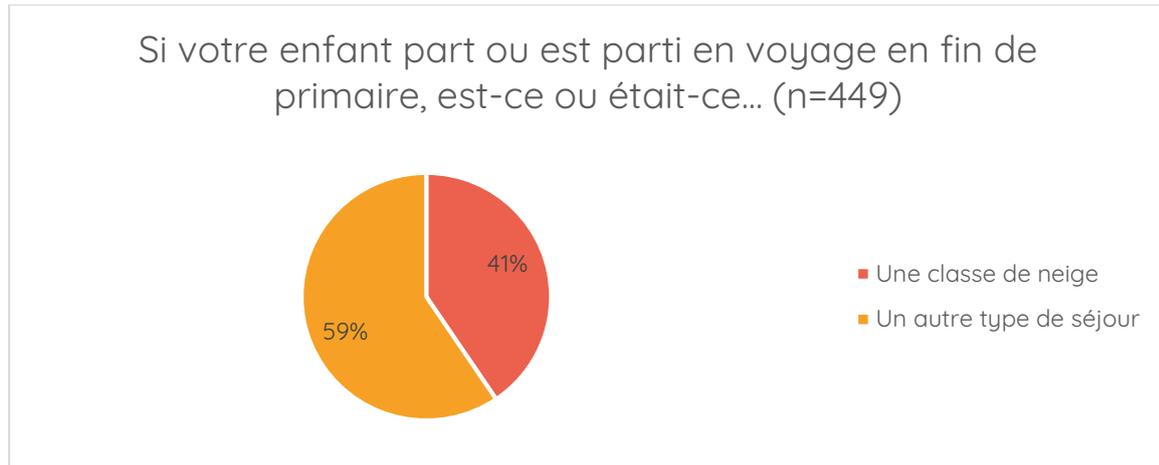
Cette tendance se renforce dans l'enseignement secondaire, où la variation entre familles gagnant moins de 2200 et plus de 2200 est de 10 points.



La Belgique est un des pays les plus inégalitaires de l'OCDE en termes de mixité sociale. L'homogénéité sociale à l'intérieur d'une école est particulièrement forte en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela signifie que certaines écoles concentrent massivement des élèves de milieux précaires tandis que d'autres ceux de milieux aisés. Nous avons montré ci-dessus que cela se ressentait particulièrement en secondaire dans le nombre de voyages organisés. Les écoles en tiennent, semble-t-il, également compte dans le choix des types de destination. Il est indéniable qu'en secondaire, les voyages organisés et destinations choisies participent d'une certaine vitrine des établissements et peuvent renforcer les inégalités scolaires.

En fin de primaire, 4 voyages sur 10 sont des classes de neige

Nous avons demandé aux familles qui avaient un enfant en fin de primaire ou en début de secondaire le type de voyage organisé en fin de primaire. 4 voyages sur 10 de fin de primaire sont des classes de neige, 59% sont un autre type de séjour.



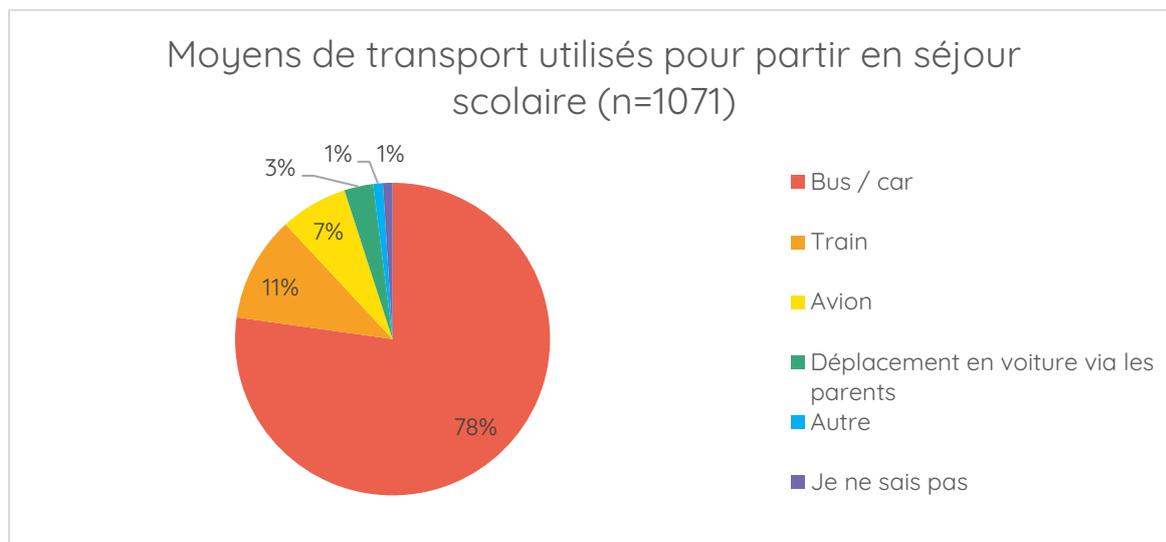
Le bus ou car est le moyen de transport le plus usité pour arriver au lieu du séjour

« Prendre l'avion dans le cadre des voyages scolaires devrait être interdit. C'est un très mauvais exemple éducatif vu la situation climatique actuelle. »

Un parent

78% des élèves partent en voyage scolaire par bus et car, 10% par le train, 7% en avion et 3% sont transportés en voiture (par les parents). Parmi les réponses « autres », il y a des voyages en bateau.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

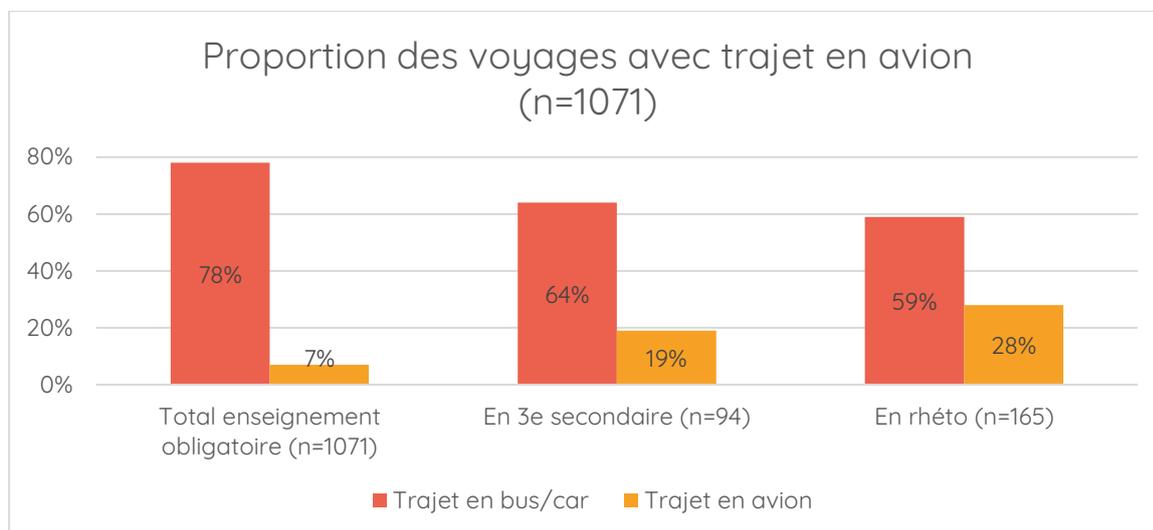


Quand le voyage a lieu en Belgique, dans 80% des cas le trajet se fait en bus ou car, dans 13% par le train et dans 5% des cas ce sont les parents qui assurent le voyage.

Quand le voyage a lieu hors de Belgique, dans 76% des cas le trajet est en bus ou, car, dans 14% des cas en avion et dans 8% des cas en train.

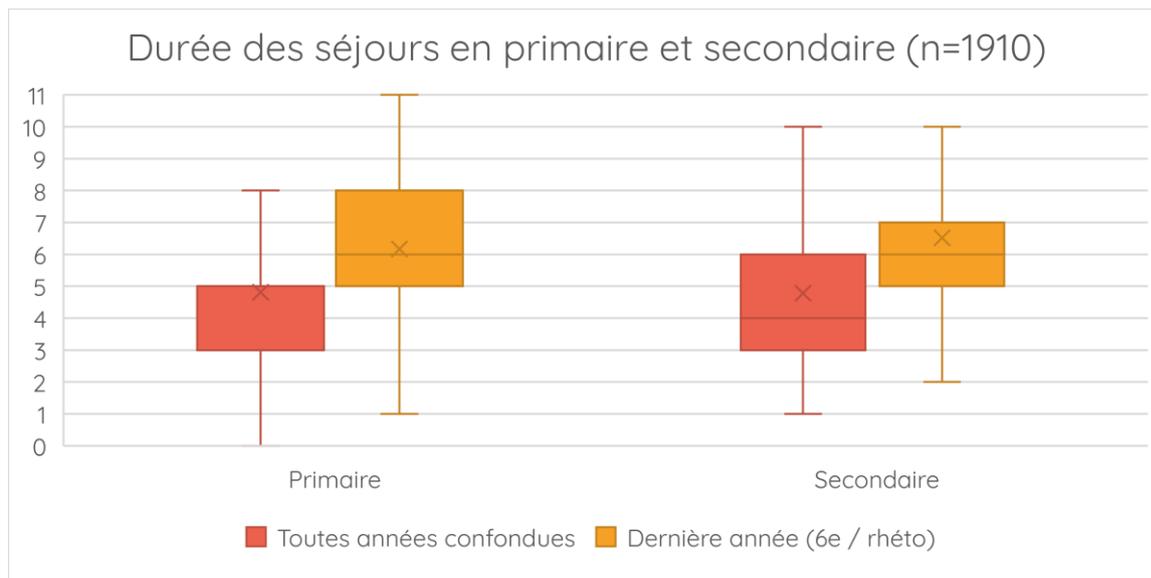
Lorsque l'avion est utilisé comme moyen de transport, cela concerne particulièrement les élèves en rhéto, et également des élèves de 3^e et 4^e secondaire.

Les élèves de rhéto utilisent à 59% le bus/car, à 28% l'avion et à 11% le train. Ceux de 3^e secondaire utilisent à 64% le bus/car, à 15% le train et à 19% l'avion.



Les voyages durent en moyenne quatre à cinq jours

La durée moyenne des voyages dure 4,68 jours. Près de 70% des voyages durent entre 2,5 jours et 7 jours (écart-type : 2,3). Le graphique ci-dessous permet de voir la moyenne, la médiane, les premier et troisième quartiles et les valeurs extrêmes de la durée des voyages scolaires en primaire et secondaire, et de constater que les voyages de fin de cycle sont plus longs que ceux en cours de cycle.



- Lorsque le voyage a lieu en maternelle, la durée moyenne comme médiane est de 3 jours. Près de 70% des voyages durent entre 2 et 4 jours.
- Lorsque le voyage a lieu en primaire, la durée moyenne est de 4,81 jours et la médiane de 5 jours. Près de 70% des voyages durent entre 3 et 7 jours. Mais il faut distinguer les voyages en cours d'études de ceux de fin de primaires. Les voyages entre la 1^{ère} et la 5^{ème} primaire durent 4,35 jours en moyenne, avec près de 70% des voyages entre 2,7 et 6 jours (écart-type : 1,7). Les voyages de 6^{ème} primaire sont plus longs, avec 6,17 jours en moyenne, une médiane de 6 jours et 70% des voyages entre 4 et 8 jours (écart-type : 2,2).
- Lorsque le voyage a lieu en secondaire, la durée moyenne est de 4,78 jours et la médiane de 4 jours. Près de 70% des voyages durent entre 2,3 et 7,3 jours. Mais il faut là aussi distinguer les voyages en cours d'études des voyages de fin d'études. Les voyages entre la 1^{ère} et la 5^{ème} secondaire durent en moyenne 4 jours, avec 70% des voyages entre 3,4 et 5,6 jours (écart-type : 1,6). Les voyages de rhéto sont plus longs, avec 6,52 jours en moyenne, une médiane de 6 jours et une variation plus importante de la durée : 70% des voyages durent entre 3,4 et 9,7 jours (écart-type : 3,2).

Pour rappel, la durée légale des séjours avec nuitée est comprise entre 2 jours de classe et 10 jours de classe (soit 16 jours calendrier au maximum)²¹.

²¹ https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/43399_000.pdf

97% des voyages scolaires sont payants

« Les écoles nous demandent une somme, mais ne justifient pas en détail combien coûtent réellement les activités/les dépenses liées aux familles d'accueil. On ne peut pas se faire une idée précise du coût du voyage. Quand on réfléchit à ce que notre enfant a réellement fait (activités/ visites prévues, nourriture donnée par les familles d'accueil...) on constate que le prix est très élevé. »

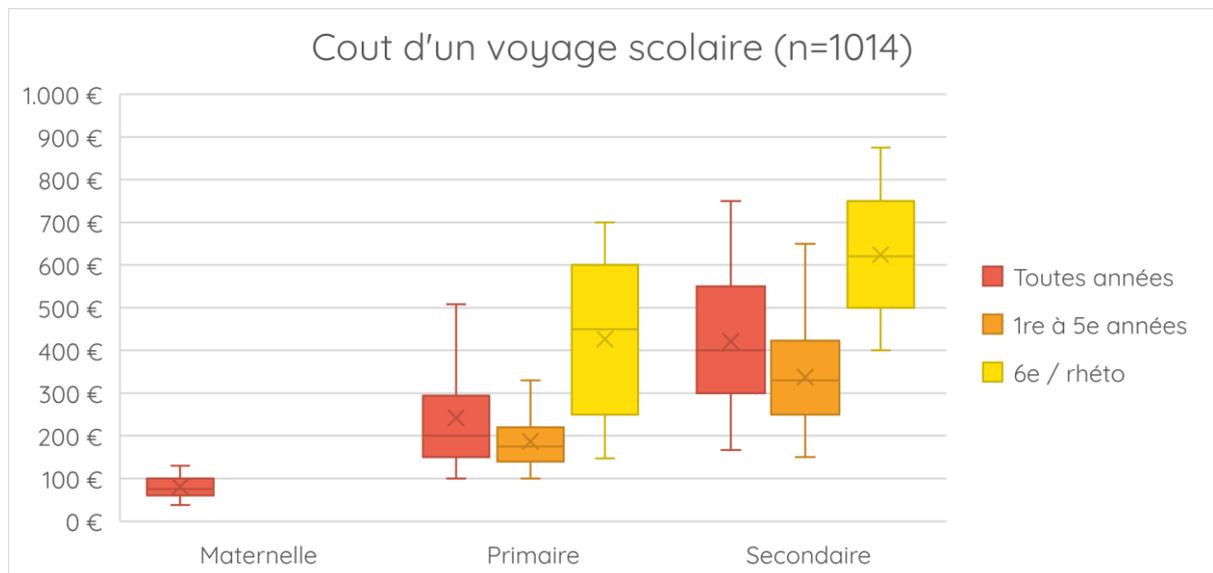
Un parent

Les voyages scolaires sont gratuits dans 8% des cas en maternelle, 2,5% des cas en primaire et 2% des cas en secondaire.

Dans des études précédentes, la Ligue des familles avait tenté d'approximer le coût des voyages scolaires en distinguant les séjours de courte durée (moins de trois jours) des séjours de longue durée (plus de trois jours).

Cette nouvelle étude a plutôt pris le parti de regarder le coût des voyages en fonction des années d'études. Une tendance claire se dégage : les séjours de fin de cycle, qui sont aussi plus longs, sont plus coûteux.

Pour calculer le coût annuel moyen des voyages scolaires en évitant de voir la moyenne être trop influencée par les éventuelles réponses incohérentes et les coûts de séjour exceptionnellement élevés, nous avons supprimé les 10% de valeurs extrêmes.



Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

9 écoles maternelles sur 10 respectent les plafonds

En maternelle, le coût moyen de la participation financière des familles à un voyage scolaire est de 80 €. Les 25% des voyages scolaires les moins chers coûtent moins de 60 € et 75% des voyages coûtent moins de 100 €.

La participation financière des parents est plafonnée à 120,25 euros en 2024-2025²². 89% des voyages organisés coûtent moins cher que ce plafond. Lorsque ce plafond n'est pas respecté, le dépassement est rarement de plus d'une dizaine d'euros (quatre dépassements « exceptionnels » recensés : 150, 180, 185 et 225 € pour un voyage). Les écoles semblent donc dans l'ensemble respecter le prescrit réglementaire. 9 écoles sur 10 respectant le prescrit réglementaire, cela signifie que les montants des plafonds qui ont été décidés permettent l'organisation de séjours de qualité.

Pour rappel, dans le contexte inflationniste spécifique aux deux dernières années (2022 : 9,59% ; 2023 : 4,06%), la hausse significative des frais de transport et dans le secteur des activités sportives, culturelles et touristiques a conduit à des difficultés dans un certain nombre d'écoles pour l'organisation de séjours. En 2023, l'inflation a par ailleurs été plus particulièrement importante encore dans le secteur des transports collectifs, atteignant alors deux chiffres dans ces secteurs alors qu'elle redescendait à 4% en général. Ces difficultés se résorbent – avec retard – avec l'indexation annuelle des plafonds sur les excursions et voyages en maternelles.

L'inspection de la gratuité scolaire doit pouvoir poursuivre ses vérifications pour assurer que les 11% d'écoles qui organisent des séjours au-dessus de ces plafonds se conforment à la réglementation.

Un voyage coûte 242 € en moyenne en primaire

« Je suis allé moi-même en classe verte avec mon école en primaire et j'en garde de bons souvenirs. Je pense que chaque enfant devrait avoir ces souvenirs en tête. »

Un parent

En primaire, le coût moyen de la participation des parents au financement d'un voyage scolaire est de 242 €. Les 25% des voyages scolaires les moins chers coûtent moins de 150 € et 75% des voyages coûtent moins de 294 €.

Ce coût moyen est cependant sensiblement différent pour les voyages de début et milieu de primaires, et pour les voyages de cinquième et sixième primaire. Les voyages organisés de la 1^{er} à la 4^e année coûtent en moyenne 165 euros (les 25% les moins chers coûtant moins de 120 euros et les 25% les plus chers coûtant plus de 200 euros). Ceux organisés à titre de voyage de fin de cycle, en 5^e-6^e primaire, coûtent en moyenne 380 euros avec 25% des voyages coûtant moins de 190 euros et 75% de voyages coûtant moins de 600 euros.

²² <http://www.enseignement.be/index.php?page=28236&navi=4589> et https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/52208_000.pdf

Un voyage coûte 421 € en moyenne en secondaire

« Quand nous avons deux enfants qui partent en voyage scolaire en un mois d'intervalle, avec près de 1000€ à devoir payer, même en échelonnant, etc., ça reste un sacré coût et un sacré trou dans le portefeuille. Et malheureusement, nous ne pouvons pas nous permettre de partir en famille après. »

Un parent

En secondaire, le coût moyen de la participation des parents au financement d'un voyage scolaire est de 421 €. Les 25% des voyages scolaires les moins chers coûtent moins de 300 € et 75% des voyages coûtent moins de 550 €.

Ce coût moyen est cependant sensiblement différent pour les voyages hors rhéto, et pour les voyages de rhéto. Les voyages organisés de la 1^{re} à la 5^e année coûtent en moyenne 337 euros (les 25% les moins chers coûtant moins de 240 euros et les 25% les plus chers coûtant plus de 420 euros). Ceux organisés à titre de voyage de fin de cycle, en rhéto, coûtent en moyenne 624 euros avec 25% des voyages coûtant moins de 500 euros et 75% de voyages coûtant moins de 750 euros.

Assez logiquement, les voyages organisés en Belgique coûtent moins cher que ceux hors Belgique. La moyenne du coût à charge des parents d'un voyage en Belgique est de 188 €, et celle d'un voyage en Europe de 504 €. De la même façon, les voyages en avion sont les plus coûteux (en moyenne 742 €) et ceux en bus/car et train ont des coûts similaires (331 € et 326 €).

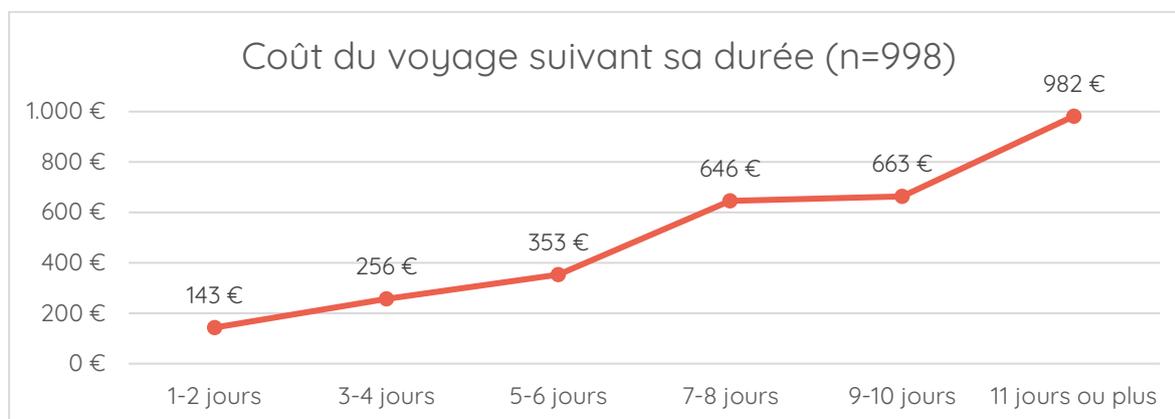
Plus le voyage est long, plus il coûte cher

« Pour les parents avec 2 enfants qui partent la même année c'est un gros budget quand même »

Un parent

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

Assez logiquement, les voyages varient beaucoup suivant la durée du séjour décidée.



Dans le tableau ci-dessous, nous détaillons la variation du coût du voyage en primaire et secondaire en fonction de la durée de ceux-ci.

Durée du voyage	Primaire				Secondaire			
	Coût moyen	25% des voyages les moins chers	Médiane	25% des voyages les plus chers	Coût moyen	25% des voyages les moins chers	Médiane	25% des voyages les plus chers
3-4 jours	168€	120€ ou -	150€	200€ ou +	340€	226€ ou -	328€	430€ ou +
5-7 jours	286€	150€ ou -	230€	350€ ou +	525€	380€ ou -	500€	660€ ou +

Un tiers des parents doivent ajouter un budget pour les repas au coût du voyage

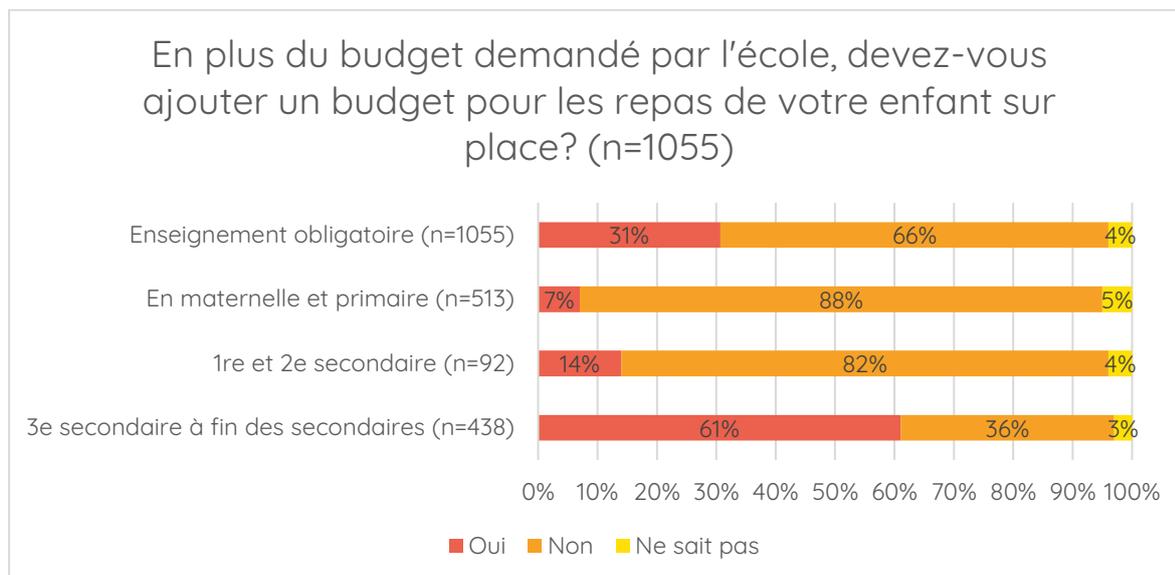
31% des parents doivent, en plus du prix à payer pour financer le voyage et le trajet, donner de l'argent à leur enfant pour qu'il finance ses repas sur place.

En maternelle et primaire, 7% des parents doivent ajouter de l'argent pour le paiement des repas. Dans le premier cycle du secondaire, ce sont 14% des parents qui doivent prévoir un budget repas.

À partir de la 3^e secondaire, ce sont même 2/3 des parents qui doivent ajouter un budget repas

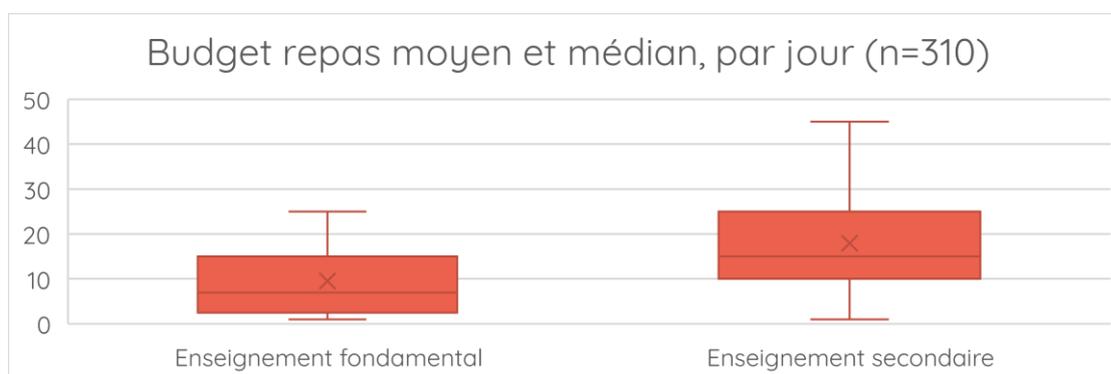
À partir de la 3^e secondaire, la tendance s'inverse complètement. 61% des parents d'élèves de la 3^e à la fin des secondaires doivent ajouter de l'argent pour le paiement des repas.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



10 à 18€ par jour pour les repas, en plus du coût du voyage

Le budget moyen journalier d'un repas est de 10 € en maternelle et primaire, lorsqu'un budget repas est demandé ; et de 18 € par jour en secondaire. La médiane est à 7 € en maternelle et primaire, et 15 € en secondaire.



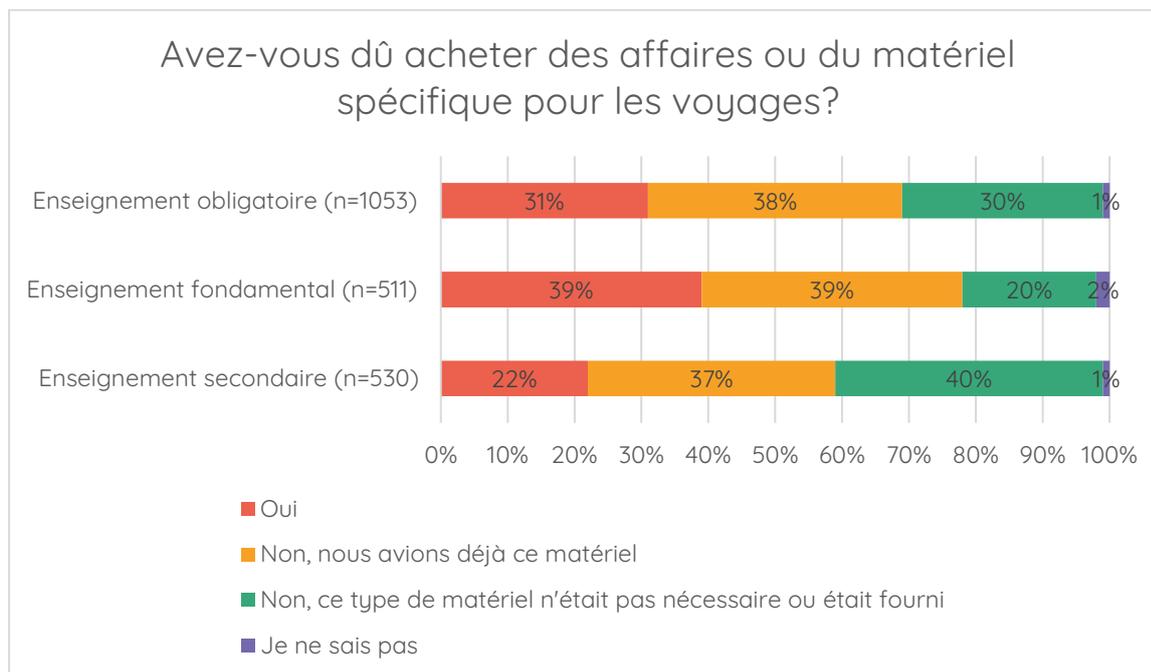
Pour un voyage de 5 jours, cela revient à 50 € de budget supplémentaire par élève en primaire ; 90 € de budget supplémentaire par élève en secondaire.

En 6^e primaire, la moitié des parents doivent acheter du matériel spécifique pour le voyage

Toutes années d'études confondues, seuls 3 parents sur 10 expriment qu'il n'a pas été nécessaire d'équiper leur enfant en affaires ou matériel spécifique pour le voyage. 30% des parents ont dû dépenser cette année pour ce matériel, quand 38% ont réutilisé du matériel qu'ils avaient déjà.

C'est particulièrement pour les voyages de fin de primaires que les investissements sont nécessaires. Pour les voyages de 5^e et 6^e primaire, un parent sur deux (50%) a dû acheter des affaires ou du matériel spécifique. La prévalence des classes de neige en fin de primaires explique sans doute en partie cela.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



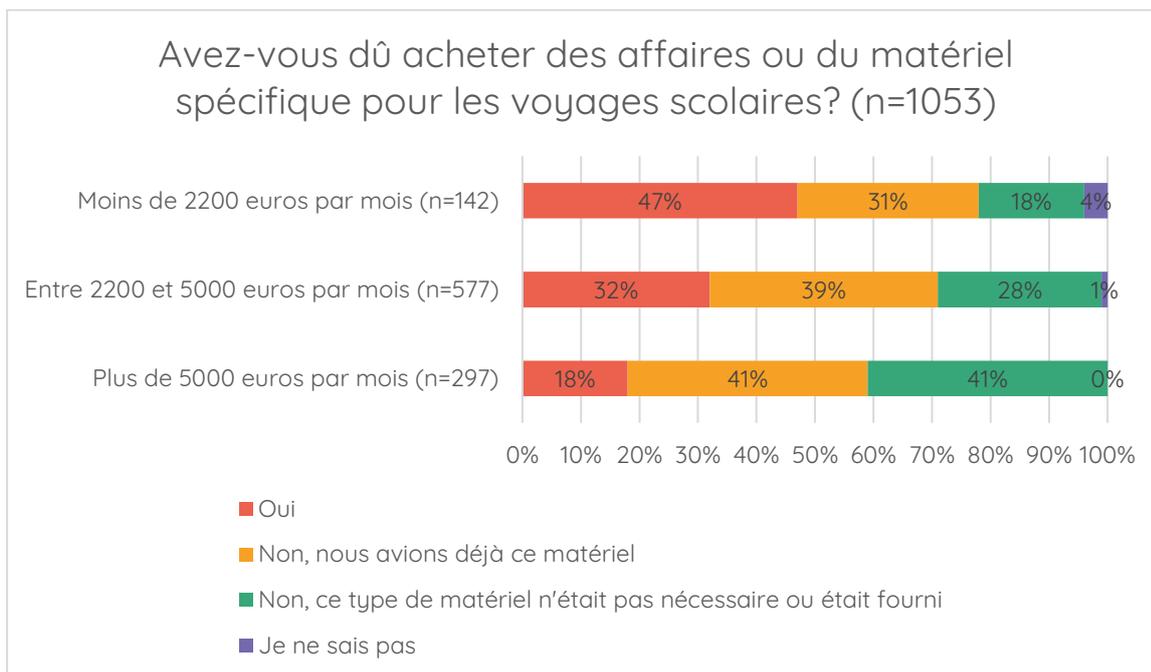
C'est dans l'enseignement primaire que l'achat d'affaires ou de matériel est le plus nécessaire. Quand 19% des familles n'ont pas dû équiper leur enfant, 41% ont dû déboursier de l'argent et 39% ont réutilisé le matériel qu'ils avaient déjà. Les dépenses sont particulièrement importantes en 6^e primaire où plus d'un parent sur deux a dû déboursier de l'argent pour l'équipement du jeune. Les réponses ne sont pas assez nombreuses que pour donner un pourcentage solide, mais il semble que c'est majoritairement les classes de neige qui font exploser les frais d'équipement des enfants en fin de primaire.

Dans l'enseignement secondaire, l'achat de matériel spécifique est moins nécessaire : 40% des familles n'ont pas dû équiper leur enfant. 22% ont dû effectuer des dépenses et 37% ont réutilisé du matériel qu'elles avaient déjà.

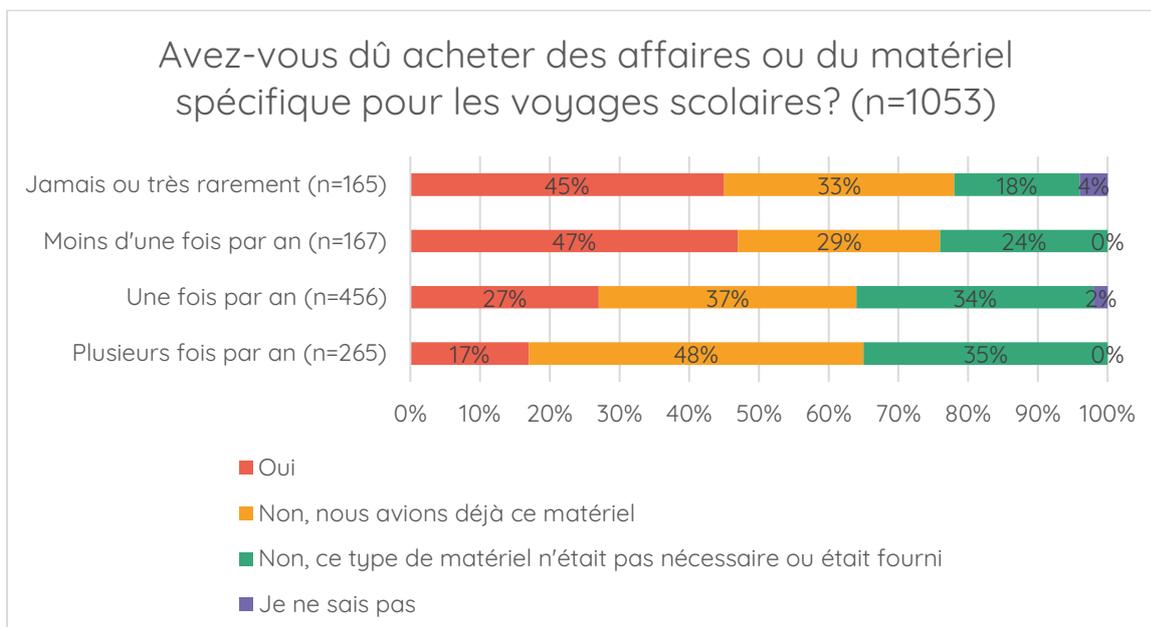
Les familles à bas revenus doivent plus fréquemment acheter du matériel spécifiquement pour le voyage scolaire

Dans les familles gagnant moins de 2200 euros par mois, il a été nécessaire d'acheter des affaires ou du matériel spécifique dans près de la moitié d'entre elles (47%). Dans celles gagnant entre 2200 euros par mois et 5000 euros par mois, il a été nécessaire de financer du nouveau matériel dans 32% des cas. Dans celles gagnant plus de 5000 euros par mois, il a été nécessaire de financer dans 18% des cas.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



Une partie de l'explication réside dans le fait que les familles à bas revenus, qui partent moins ou pas en vacances, ont moins de matériel déjà disponible. Ainsi, les familles partant moins d'une fois par an en vacances sont 29% à avoir déjà le matériel disponible, contre 37% chez les familles partant une fois par an et 48% dans celles partant plusieurs fois par an. Mais il semblerait également que les écoles que fréquentent les familles de milieux aisés organisent des voyages pour lesquels du matériel spécifique est soit non nécessaire, soit fourni au sein de l'infrastructure de séjour choisie.



Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

55€ de matériel spécifique en maternelle, 130€ en primaire et 153€ en secondaire

Lorsque les parents ont dû déboursier de l'argent pour équiper leur enfant, en maternelle, cela leur a coûté en moyenne 55€. 25% des parents ont dû payer plus de 70€.

En primaire, le coût de l'équipement pour des voyages scolaires coûte en moyenne 130€ et 25% des parents doivent déboursier plus de 165€. Mais la situation est fort contrastée entre les voyages de 1^{re} à 4^e primaire, pour lesquels le coût d'équipement moyen est de 86 € avec 25% des parents qui dépensent plus de 100€, et les voyages de 5^e et 6^e primaire pour lesquels le coût moyen est de 165€ avec 25% des parents qui dépensent plus de 200€ de frais d'équipement pour un voyage. Cela est principalement dû aux classes de neige.

En secondaire, le coût moyen est de 153€ et 25% des parents doivent payer plus de 200€ de frais d'équipement.

Un enfant sur sept ne participe à aucun voyage scolaire durant sa scolarité

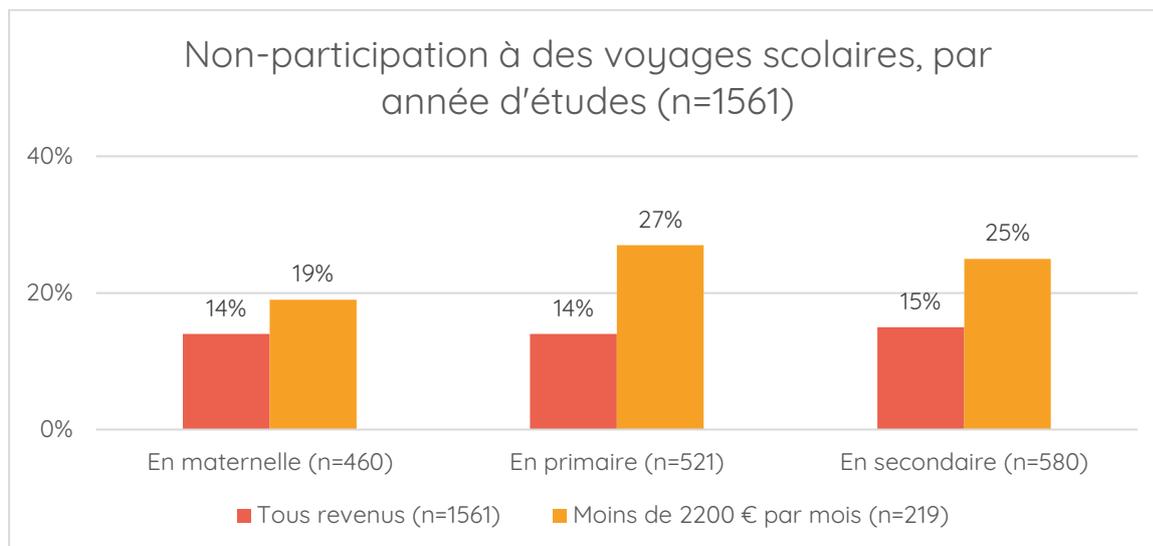
« L'école doit être accessible à tous. Les sorties scolaires font partie de l'apprentissage et jouent un rôle dans l'intégration de chaque enfant au sein des classes. Moi-même, je me suis sentie à l'écart après les voyages scolaires de primaires, secondaires auxquels je n'avais pas participé. »

Un parent

14% des enfants de maternelle ne participent pas à un voyage scolaire pourtant organisé durant leur scolarité maternelle comme primaire ; 15% en secondaire. Les raisons de la non-participation, cependant, varient fortement d'une situation à l'autre.

La non-participation à un voyage est davantage marquée dans les familles à faibles revenus, et tout particulièrement en primaire et secondaire où aucun plafond n'existe aujourd'hui. Dans l'enseignement maternel, 19% des enfants dont les parents gagnent moins de 2200 € par mois ne participent pas à un voyage organisé, contre 27% en primaire et 25% en secondaire. En primaire et secondaire, un enfant de milieu précaire sur quatre ne participe pas à un voyage scolaire organisé.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



Le coût du voyage scolaire exclut un enfant sur 18 en
primaire, un enfant sur 10 en secondaire

« Discriminatoire ... mes parents n'avaient pas les
moyens de me payer ces voyages scolaires...
j'étais considérée comme la pauvre ! »

Un parent

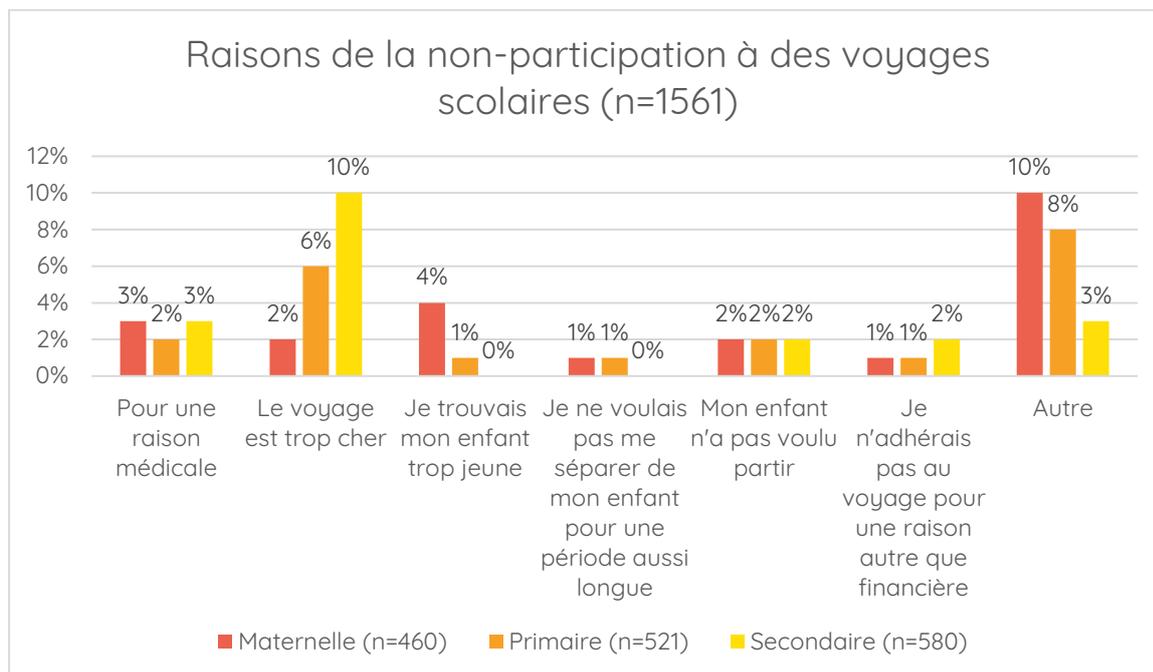
Excepté en maternelle, le coût du voyage est la première raison de la non-participation des enfants à un voyage scolaire. Les raisons médicales, qu'elles soient personnelles ou dues à la période covid, viennent ensuite. Très peu de parents n'adhèrent pas à un voyage pour une raison autre que financière : entre 1 et 2 parents sur 100.

En maternelle, le sentiment que l'enfant est trop jeune pour le voyage proposé est la première raison. 1 enfant sur 25 ne participe pas à un voyage de maternelle parce que sa famille l'estime trop jeune ; et 1 sur 50 pour des raisons financières.

En primaire, 1 enfant sur 18 ne participe pas à un voyage scolaire à cause du prix.

En secondaire, c'est 1 sur 10.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



Lorsque la raison indiquée est « autre », dans un tiers des cas, les parents signalent qu'il s'agit d'un ancien voyage annulé pour cause de covid.

Certains répondant-e:s expliquent la non-organisation du voyage par manque de motivation de l'équipe pédagogique ou par insuffisance d'encadrants pour que le voyage puisse avoir lieu.

En maternelle, sur 460 répondant-e:s, deux parents ont indiqué que les règles gratuité (les plafonds d'application) avaient contraint l'école à ne pas organiser de voyage.

F. Initiatives existantes pour réduire le coût à charge des parents

« Réduire le coût des classes de neige : l'école achète les vêtements et les propose en location aux parents. L'achat groupé/la location à ceux qui le veulent (les enfants ont majoritairement la même taille) réduit les coûts. »

Un parent

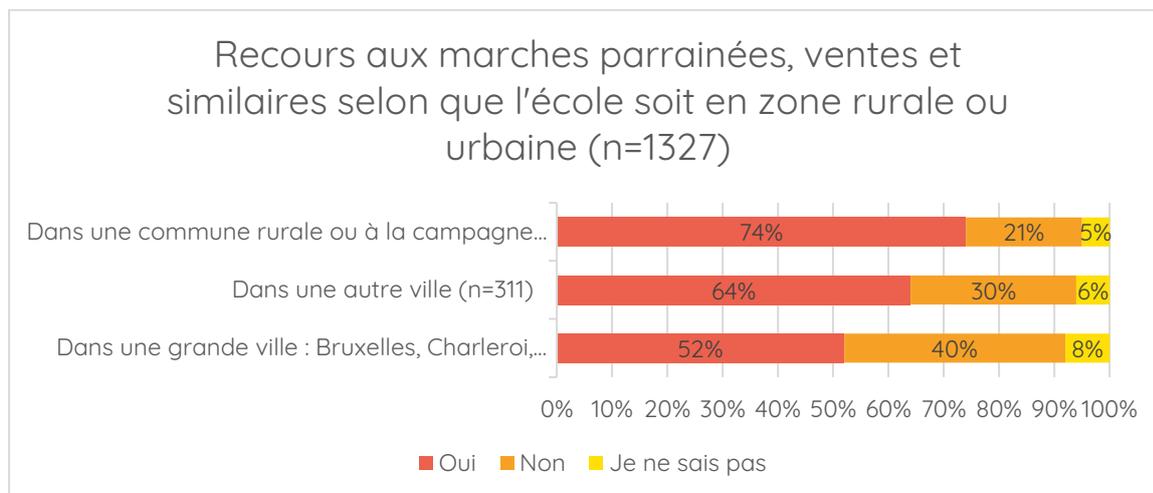
6 écoles sur 10 organisent des marches parrainées, ventes et initiatives similaires

62% des parents indiquent que l'école de leur enfant le plus âgé organise des marches parrainées, ventes de gaufres ou de lasagnes ou initiatives similaires. De façon assez surprenante, cette proportion varie beaucoup suivant la province (Bruxelles : 44% de marches parrainées ; Brabant wallon : 57% de marches parrainées ; Liège : 71% de marches parrainées ; Luxembourg : 75%...) et la localisation de l'école. C'est surtout en milieu rural que la pratique est répandue avec 74% des écoles rurales qui en organisent contre 52% dans les grandes villes.

Des marches parrainées, ventes ou initiatives similaires ont-elles été organisées dans l'école de votre enfant le plus âgé pour financer les voyages?
(n=1327)



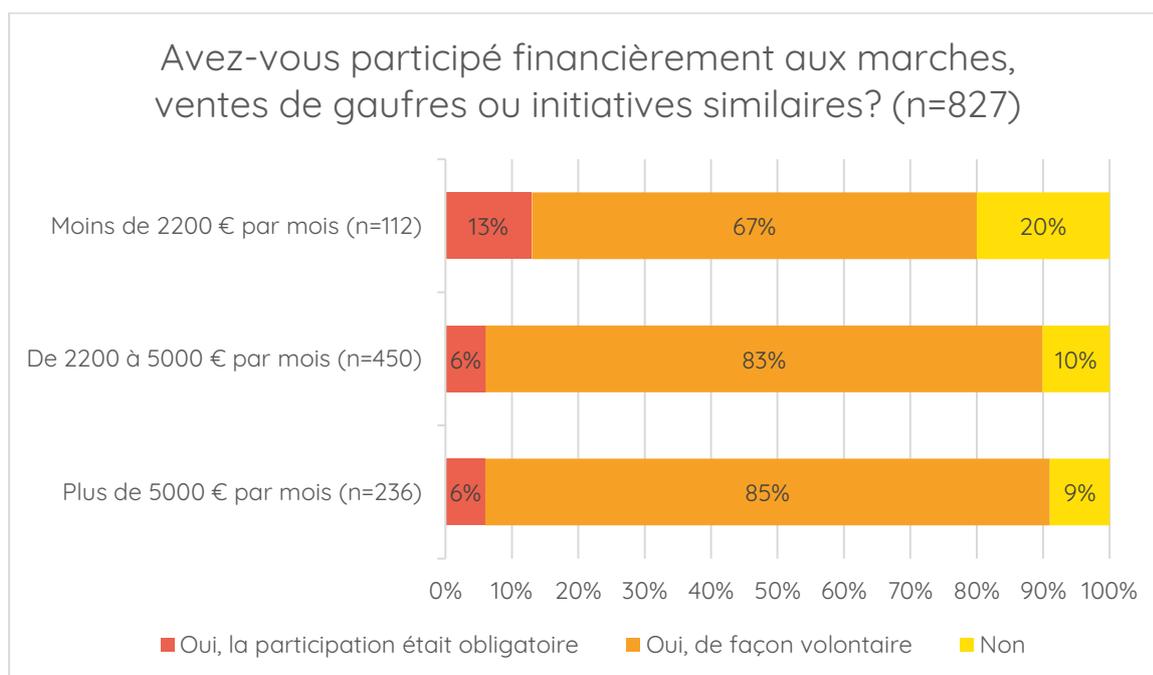
Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



Des marchés parrainés, ventes ou assimilés ont particulièrement été organisés quand le voyage de fin de primaire était une classe de neige (76% des cas ; contre 63% des cas lorsque c'était un autre type de séjour).

Un parent à bas revenu sur 10 se sent obligé de participer aux marchés parrainés ou d'acheter des produits

Si les parents à faible niveau de revenus participent deux fois moins aux marchés parrainés et initiatives similaires, ils sont aussi deux fois plus à se sentir obligés de contribuer de cette façon au financement des voyages scolaires. 13% des parents gagnant moins de 2200 € par mois déclarent que la participation était obligatoire, contre 6% de ceux gagnant plus de 2200 € par mois.

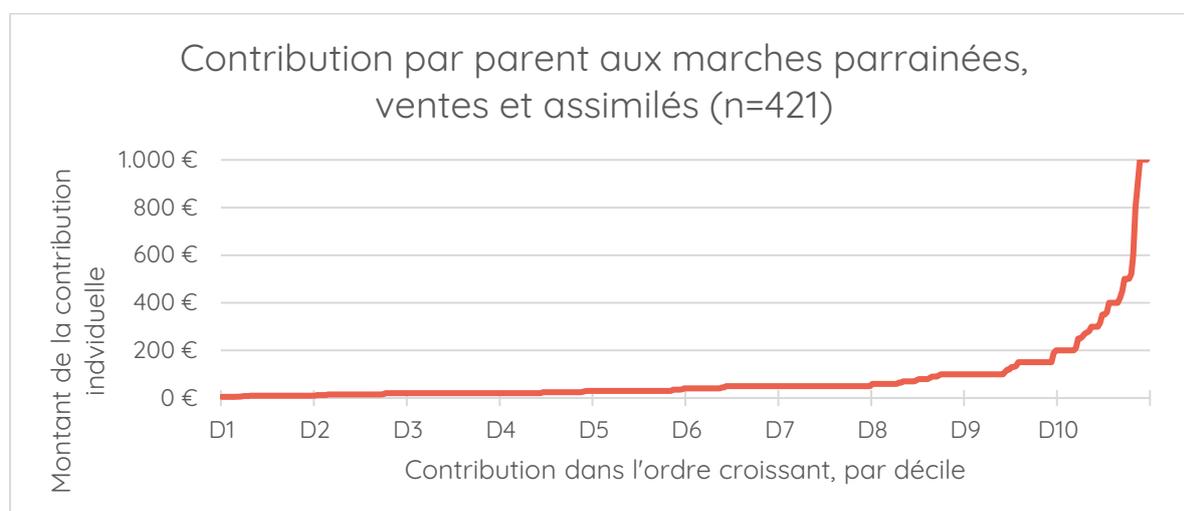


Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

C'est particulièrement dans l'enseignement secondaire (9% de parents disent que la participation était obligatoire) et tout particulièrement dans l'enseignement qualifiant (14%) que les parents se sentent le plus fréquemment obligés de participer aux marches parrainées, ventes et assimilés.

Les parents paient plusieurs dizaines d'euros pour les ventes de gaufres, marches parrainées...

En moyenne, les parents participent à hauteur de 84 euros aux marches parrainées, ventes de gaufres, lasagnes, etc., et initiatives similaires pour financer le voyage scolaire de leur enfant. Ce montant fort élevé est dû au fait qu'une minorité de parents dépense des montants très importants pour ces initiatives. Les 10% des parents payant le plus les financent à plus de 200 €.



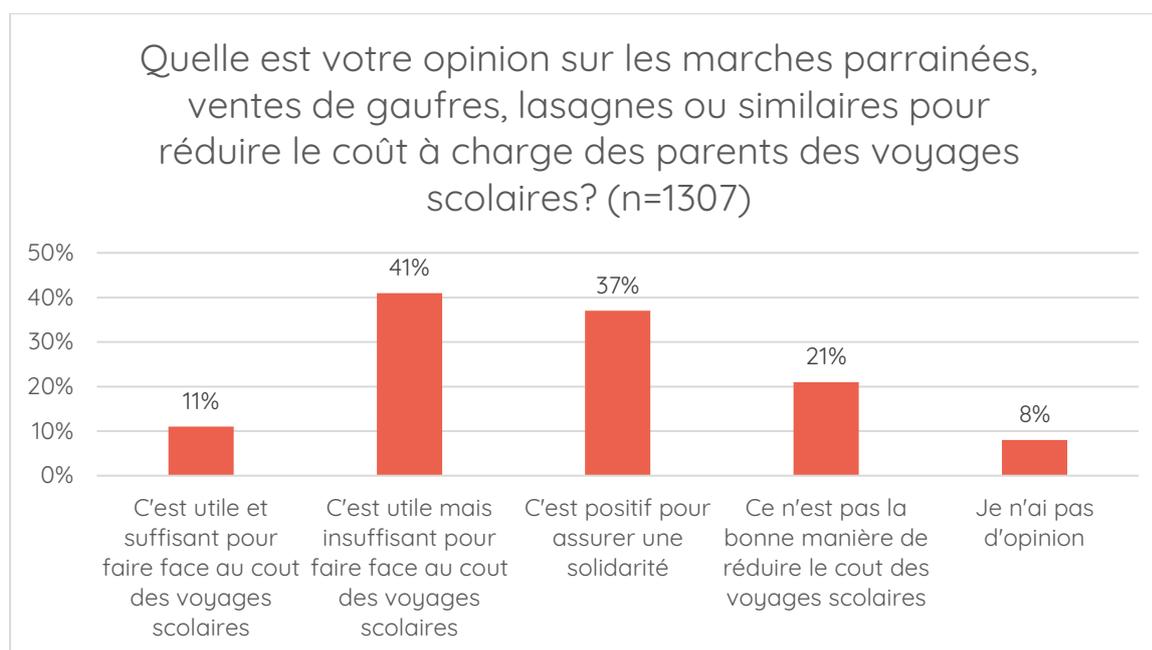
En excluant les 10% de valeurs extrêmes, on arrive à une contribution moyenne de 49 € par parent. 25% des parents contribuent à hauteur de moins de 20 € et 25% de parents contribuent à hauteur de plus de 58 €.

Les contributions varient en fonction de la situation financière des familles ; ainsi (et sans exclusion des valeurs extrêmes), la médiane des contributions des familles gagnant moins de 2200 € par mois à des marches parrainées est de 56 € tandis que celle des familles gagnant plus de 5000 € par mois est de 100 €. Étant donnée la variation très significative des contributions par parent dans les déciles les plus élevés expliquée ci-dessus, ces données nous semblent trop volatiles par rapport à la taille de l'échantillon pour en tirer un exemple autre qu'illustratif. Il n'en reste, vu les inégalités scolaires très importantes, que ce mode de financement alternatif participe à renforcer les inégalités scolaires. Les écoles où se concentrent les familles de milieux aisés peuvent ainsi recevoir une centaine d'euros par parent en financement alternatif du voyage scolaire ; alors que dans les écoles où se concentrent les familles de milieux précaires, la contribution par parent ne dépasse pas les 20 €.

La contribution volontaire la plus importante pour un parent est de 1000 € pour le financement d'un voyage.

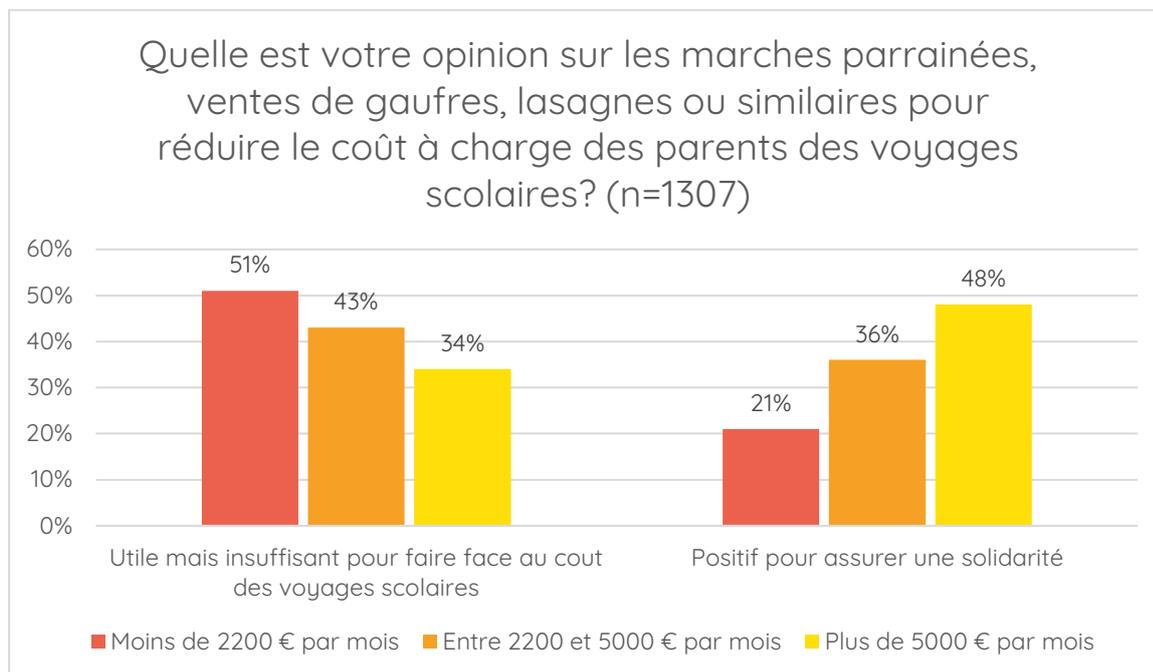
Les opinions des parents sont contrastées face aux marches parrainées et ventes de produits

Les parents pouvaient cocher plusieurs propositions pour préciser leur avis quant à ces initiatives de financement alternatif des voyages scolaires. Si un parent sur deux considère ces initiatives utiles, les parents sont quatre fois plus nombreux à considérer ces initiatives comme insuffisantes que comme suffisantes pour faire face aux voyages scolaires. Près de deux parents sur cinq considèrent ces systèmes positifs pour assurer une solidarité, mais plus d'un parent sur cinq estime que ce n'est pas la bonne manière de réduire le coût des voyages scolaires.



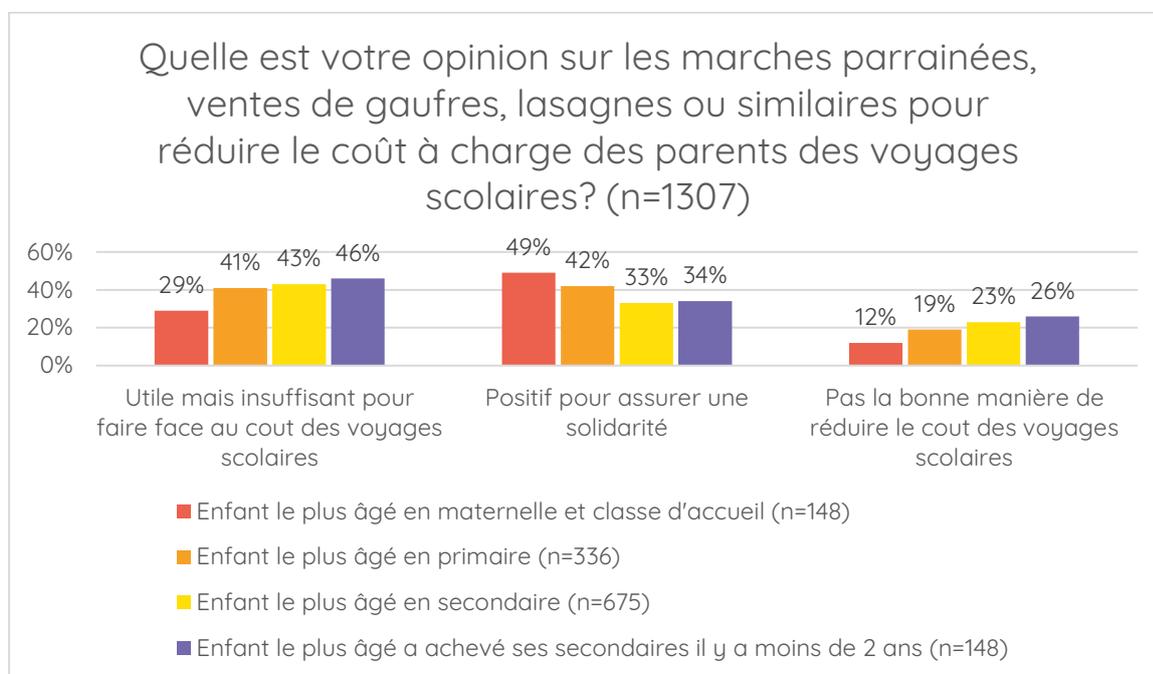
Ces initiatives ayant pour objectif de permettre de dégager des sources de financement alternatives faisant baisser la pression financière sur les épaules des écoles comme des parents, il est utile de s'intéresser à la variation de l'avis des parents en fonction de leur situation. Les parents ayant peu de revenus sont bien plus nombreux en proportion à considérer ces initiatives comme insuffisantes face aux coûts scolaires ; mais surtout, ils sont beaucoup plus circonspects sur le fait que ce système permet d'assurer une solidarité. À l'inverse, les parents gagnant plus de 5000 € par an sont moins nombreux à qualifier le système d'insuffisant et plus à lui trouver des vertus pour assurer une solidarité.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



Les parents solo sont 27% à estimer ces initiatives positives pour assurer une solidarité, contre 40% chez les couples.

Le soutien aux marches parrainées et ventes de consommables pour réduire le coût à charge des parents est surtout important en maternelle, il décroît ensuite sensiblement avec l'âge de l'enfant. Ce phénomène est corrélé avec le fait que le coût des voyages scolaires augmente avec l'âge.



Les parents qui le souhaitaient pouvaient laisser un commentaire libre, 207 nous ont transmis leurs témoignage ou avis. Plusieurs problématiques ressortent de ces avis que les parents nous ont transmis :

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

- Difficultés, surtout pour les familles nombreuses, du fait de la multiplication des sollicitations : « Quand c'est une fois, OK. Mais quand vous avez trois enfants, et qu'il faut aller réclamer des sous à gauche à droite pour le voyage scolaire, pour la fancy-fair, pour les mouvements de jeunesse, pour le club de sport, etc. À la fin, nous disons stop et tant pis, on sollicite 1x par an et par enfant notre entourage, voisins, etc. ». « Le souci, c'est que tous les organismes y ont recours (écoles, mouvements de jeunesse, clubs de sport...) si bien qu'avec 3 enfants, ça devient compliqué d'y participer correctement afin de diminuer les factures. Au bout d'un moment, la famille ne suit plus, les voisins en ont marre même en essayant de répartir les points de vente ». « Cela peut constituer une charge mentale, financière ou physique pour les parents et les proches. Cela reste une dépense pour la famille, doublée de la nécessité de quémander autour de soi. Quand on a plusieurs enfants, on a l'impression de passer sa vie à mendier autour de soi... »
- Conscientisation des enfants sur le coût des activités : « Cela permet de conscientiser les enfants sur le coût d'un voyage à condition qu'ils soient actifs dans la vente ou la réalisation des choses vendues/services rendus. »
- Pression à la contribution : « C'est une façon biaisée de réduire le coût pour les parents, car au bout du compte, cet argent nous est tout de même demandé de façon détournée et qu'il est mal vu de ne pas participer aux ventes, marches, fêtes. On se sent obligés de contribuer ! Depuis le début de la scolarité de ma fille, ce genre de chose me revient à environ 100 €/année scolaire en ventes de chaussettes, sacs, marches parrainées, hot-dogs, lasagnes, pralines... Il est rare qu'il se passe un mois sans qu'une "action" soit proposée. »
- Impact financier faible : « C'est solidaire, c'est clair et j'aime cet aspect, mais pour un voyage en classe de neiges qui passe de 670€ à 630€, on ne le sent pas beaucoup au final. »
- Malaise de demander la contribution de ses proches : « Je n'aime pas demander aux gens de financer un voyage (en achetant les gaufres) alors que j'éprouve moi-même des difficultés pour le payer. On ne connaît pas la situation financière des gens. Peut-être c'est dur pour eux aussi. »
- Au final, ce sont les parents qui financent : « Parfois, les parents achètent les produits pour que les enfants fassent comme tout le monde, mais c'est eux qui paient et le prix du voyage ne diminue pas beaucoup. »
- Compétition entre enfants : « Les ventes de la sorte donnent lieu à des compétitions entre enfants et ce sont souvent les enfants avec les parents les plus socialisés qui au final bénéficient de plus d'avantages (clairement ce sont les parents qui se chargent de la vente, surtout en primaire). Cela creuse encore un peu plus le fossé entre les enfants bien lotis (financièrement et familialement) et les autres » ; « Je n'aime pas du tout la compétition que les écoles installent par rapport à l'élève qui vend le plus et est récompensé. »

Pas de fonds de solidarité dans près d'une école sur cinq

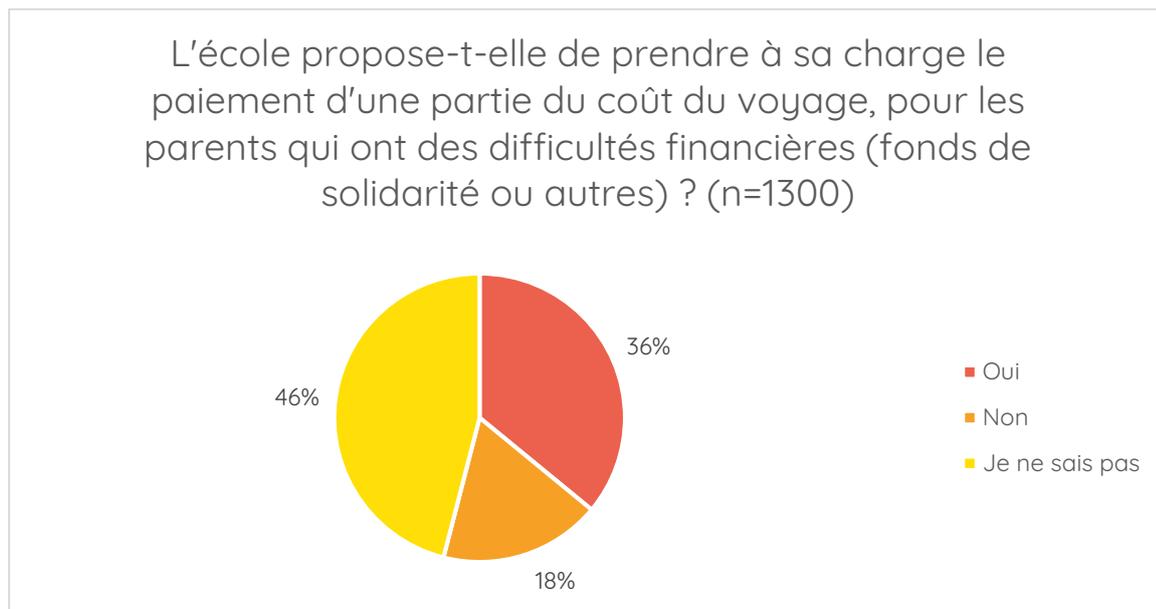
« Je tiens à ce que mes enfants y participent, mais
ai du mal à suivre financièrement »

Un parent

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

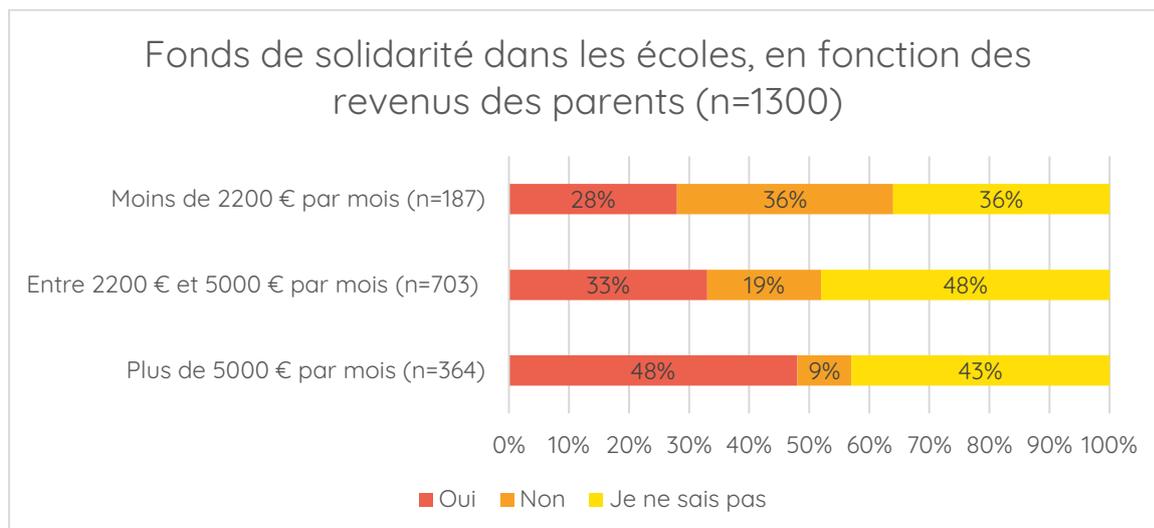
46% des familles, près d'une sur deux, ne sont pas au courant de l'existence éventuelle d'un fonds de solidarité dans l'école de leur enfant ou de la capacité de l'établissement à prendre à sa charge le paiement d'une partie du voyage pour les familles ayant une difficulté financière. Dans 18% des cas en moyenne, soit pour près d'un parent sur cinq, de tels fonds de solidarité n'existent pas.

C'est pourtant une obligation issue de la circulaire organisant les voyages scolaires. Celle-ci précisant qu'aucune non-participation pour des raisons financières ne pouvant être acceptée, cela entraîne théoriquement l'obligation pour l'école de prendre à sa charge la partie du paiement du voyage que les parents ne sont pas en capacité de payer.



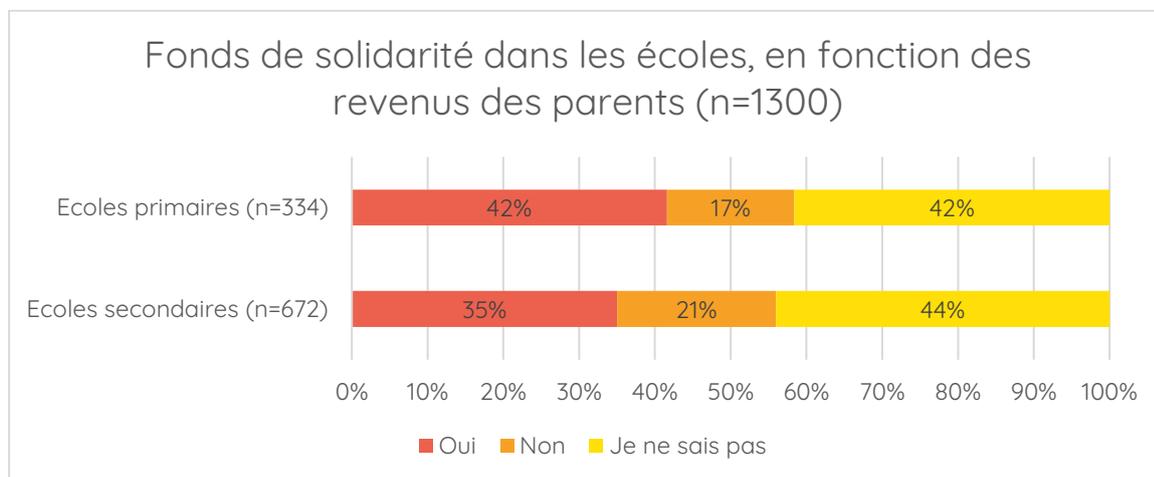
S'il est logique que les parents ayant plus de revenus soient moins nombreux en proportion à connaître l'existence de mécanismes dont ils ont moins l'utilité, il est frappant de constater que les parents qui ont le plus besoin de ces fonds de solidarité témoignent davantage que dans leur école, ces systèmes n'existent pas. Cela peut s'expliquer par les grandes inégalités scolaires. Ainsi, dans les écoles à indice socio-économique plus faible, si bien plus de parents auraient l'utilité d'une aide financière, il y a bien moins de parents pour pouvoir y contribuer solidairement. De toute évidence, les fonds de solidarité constitués à l'échelle d'une école ne sont pas une solution structurelle face aux difficultés financières de nombreux parents à financer les voyages scolaires.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



La répartition géographique des parents signalant que l'école met en place un fonds de solidarité témoigne de la même tendance : dans le Hainaut, province socio-économiquement la plus en difficulté du pays, 29% des parents signalent l'existence de fonds de solidarité dans leur école contre 25% témoignant que ce fonds n'existe pas. Dans le Brabant wallon, province la plus riche de Wallonie, 44% des parents signalent l'existence d'un fonds de solidarité contre 13% témoignant de son absence.

Les fonds de solidarité sont davantage fréquents en primaire qu'en secondaire, alors que les voyages scolaires sont plus onéreux en secondaire qu'en primaire.



Un parent sur dix aurait besoin du fonds de solidarité,
mais n'y a pas recours

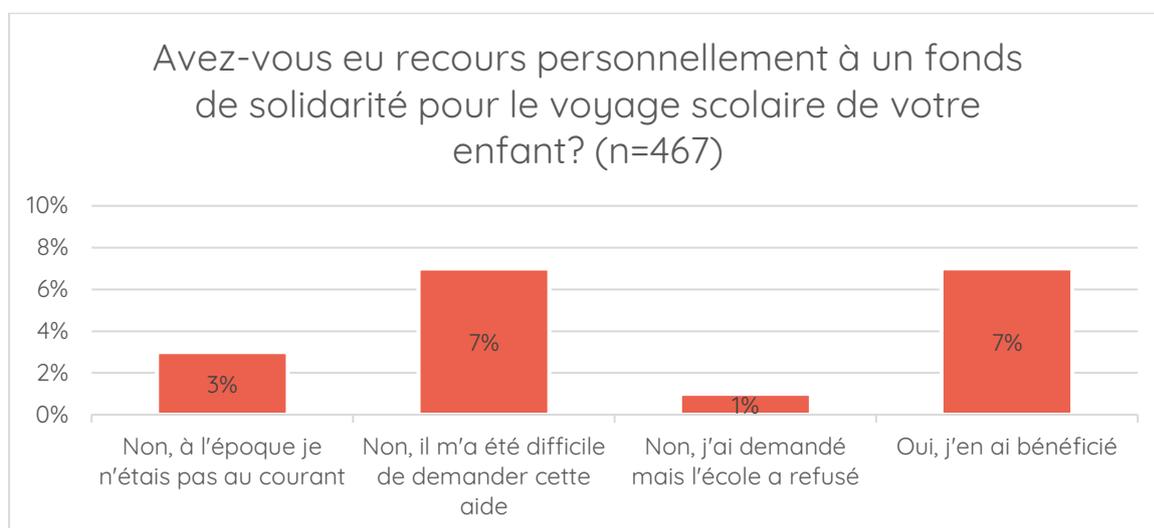
« On peut avoir les effets bénéfiques d'un voyage scolaire sans dépenser des sommes astronomiques et rester coincé dans les vieilles

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

habitudes. Certaines écoles ont aussi la folie des grandeurs et ne pensent pas aux élèves en difficulté et à la gêne de devoir demander de l'aide ou de dire non. »

Un parent

Le dernier baromètre des parents a montré que 41% des familles ont déjà été en difficulté financière à cause des frais d'excursions et voyages scolaires à un moment du parcours scolaire de leurs enfants. Cette enquête quant à elle montre que la dernière fois que leur enfant est parti en voyage²³, 10% des parents n'ont pas eu recours personnellement à un fonds de solidarité qui leur aurait pourtant été utile, dont 7% parce qu'il leur a été difficile de demander cette aide.



Si l'on restreint la question aux parents gagnant moins de 5000 €²⁴ par mois, ils sont 10% à avoir bénéficié d'un fonds de solidarité, mais aussi 11% à n'en avoir pas bénéficié parce qu'il leur a été difficile de le demander et 5% à n'en avoir pas bénéficié parce qu'ils n'étaient pas au courant à l'époque.

Le non-recours aux droits affecte donc également la capacité des familles à accéder au financement des voyages scolaires pour leurs enfants.

²³ 82% des parents ont répondu « non, je n'en ai pas eu besoin ». Cela peut signifier que la dernière fois pour l'enfant le plus âgé cela n'a pas été nécessaire, ou que l'enfant n'est pas parti en voyage.

²⁴ Parmi les répondant-e-s à cette question, l'échantillon de parents à très bas revenus est faible et nous avons préféré comparer des échantillons plus importants afin d'assurer la robustesse de nos résultats. À titre indicatif, sur 52 parents concernés, 19% ont bénéficié du fonds de solidarité, 17% n'étaient pas au courant de son existence, 21% estimaient difficile de demander d'y recourir.

G. La piste d'un plafonnement du coût des voyages scolaires

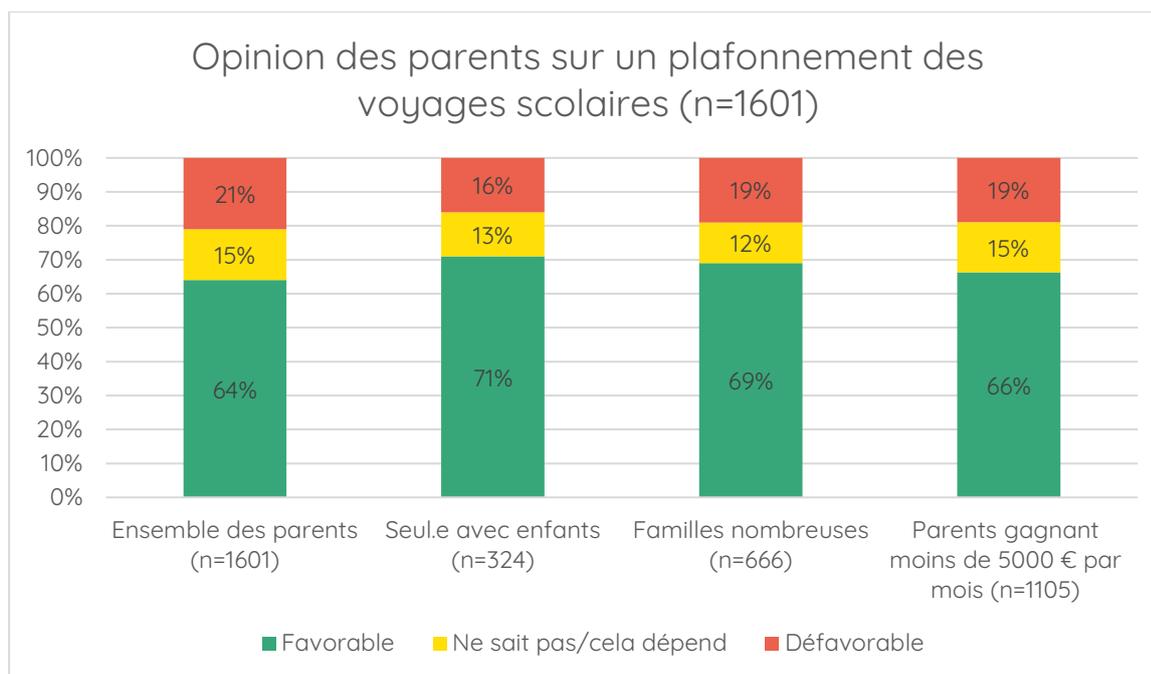
2 parents sur 3 souhaitent un plafonnement du coût des voyages scolaires

Plafonner le coût des voyages scolaires est une idée dans l'air du temps depuis quelques années. Ce projet a été mis en place en ce qui concerne l'enseignement maternel par la ministre Marie-Martine Schyns. En primaire et en secondaire, malgré le prescrit du législateur, une forte mobilisation de la société civile et l'engagement du précédent gouvernement et de la ministre Caroline Désir, aucun plafond n'a encore été défini.

Du fait entre autres du contexte inflationniste, les difficultés ont été nombreuses ces deux dernières années pour concilier l'organisation de voyages de qualité pédagogique et la modération des frais supportés par les parents. Certains séjours, en maternelle comme dans le reste de l'enseignement obligatoire, ont dû être revus ; et les débats ont été complexes.

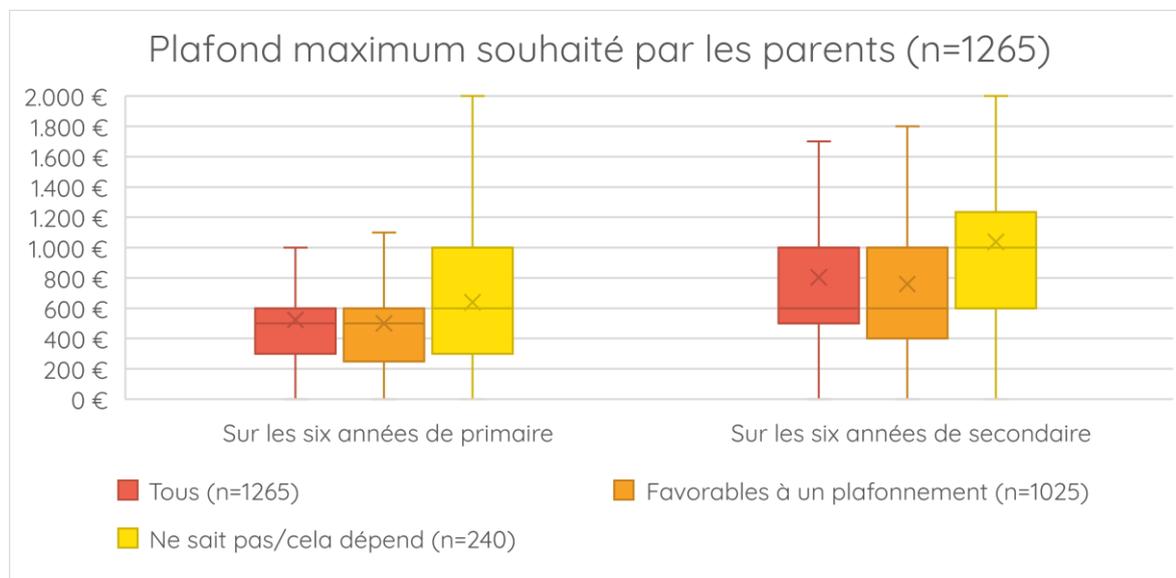
La Ligue des familles s'attendait donc à voir les parents divisés sur l'idée d'imposer une limite maximale au coût des voyages scolaires ; entre volonté de maintenir ces voyages accessibles à tous et à toutes et réticence à voir des séjours de qualité devoir être réorganisés du fait de leur cherté.

De façon surprenante, l'assentiment des parents est très significatif. 64% des parents, près de deux sur trois, sont franchement favorables à la mise en place de plafonds obligeant à revoir les séjours les plus chers, et 78% ne voient pas ce projet d'un mauvais œil, dépendant des plafonds qui seraient fixés. La condition importante reste de garantir la possibilité d'organiser des séjours pédagogiques de qualité.



Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

Pour assurer une adhésion des parents à un plafonnement juste et tenant compte de leurs réalités financières, de leur vécu face à l'existant comme de leurs volontés quant au type de voyages possibles, nous leur avons demandé de chiffrer le montant maximum qu'ils étaient prêts à payer en primaire et en secondaire. Nous n'avons pas soumis de proposition, les parents pouvaient indiquer librement le montant qui leur semblait le plus pertinent.

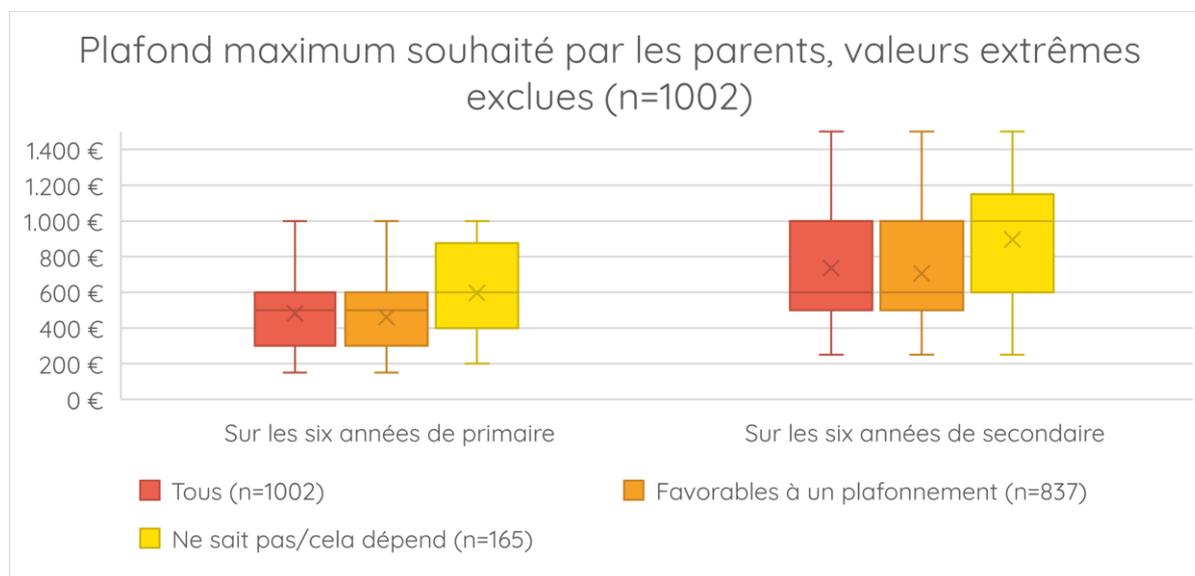


Pour l'enseignement primaire, les parents souhaitent en moyenne un plafond maximal de 523 € pour les six années. La médiane est à 500 € : la moyenne n'est pas fortement affectée par les valeurs extrêmes. 75% des parents mentionnent un niveau de plafond inférieur à 600 €. Les parents s'étant déclarés inconditionnellement favorables à un plafonnement placent celui-ci à 500 € en moyenne et 75% d'entre eux mentionnent un niveau de plafond inférieur à 600 €. Ceux n'ayant pas donné d'avis définitif sur le plafonnement demandent un montant supérieur. Cela signifie que l'adhésion des parents est liée à la hauteur du plafond maximal.

Pour l'enseignement secondaire, les parents souhaitent en moyenne un plafond maximal de 804 € pour les six années. La médiane est à 600 € : cela signifie que cette moyenne est fortement affectée par la minorité de parents qui souhaitent des plafonds fort élevés. 75% des parents mentionnent un niveau de plafond inférieur à 1000 €. Les parents s'étant déclarés inconditionnellement favorables à un plafonnement placent celui-ci à 760 € en moyenne et 75% d'entre eux mentionnent un niveau de plafond inférieur à 1000 €. Ceux n'ayant pas donné d'avis définitif sur le plafonnement demandent un montant supérieur. Cela signifie que l'adhésion des parents est liée à la hauteur du plafond maximal.

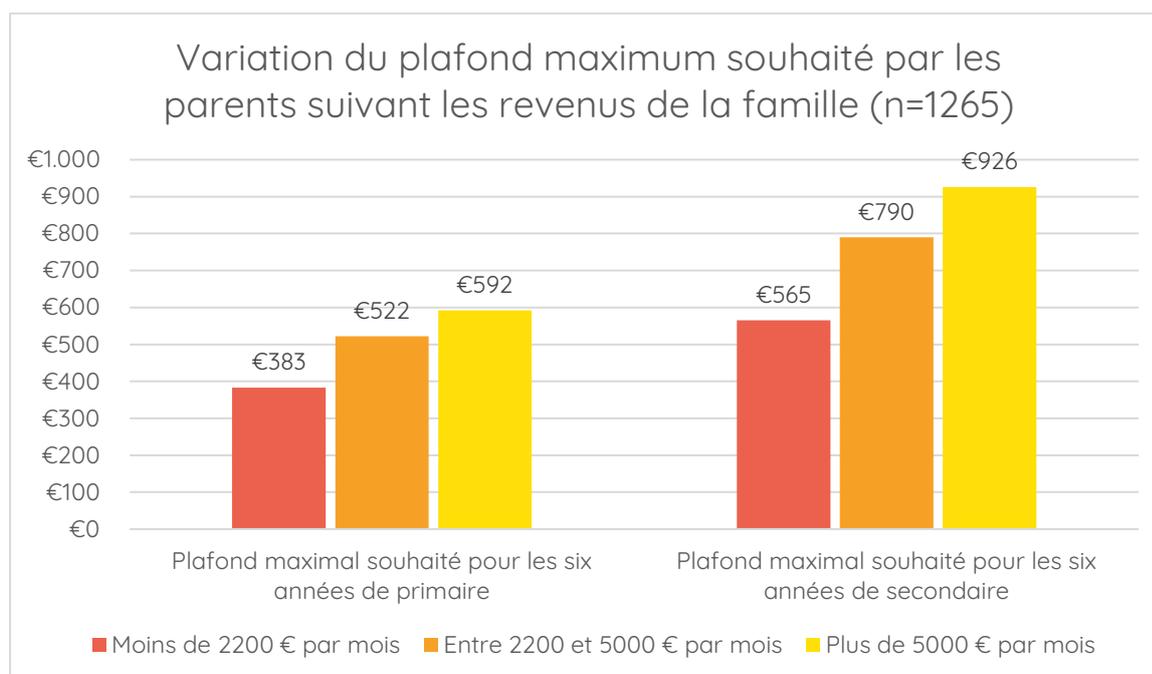
Une petite minorité de parents en primaire proposaient des montants allant jusqu'à 2000 € pour les six années de primaire ; jusqu'à 4000 ou 5000 € pour les six années de secondaire. Afin de ne pas voir les valeurs extrêmes orienter trop la moyenne, nous avons recalculé le plafond souhaité en excluant les 10% de parents qui souhaitent le plus petit plafond et les 10% de parents qui souhaitent les plus hauts plafonds.

Les parents souhaitent en moyenne un plafond à 482€ en primaire et à 737€ en secondaire



Suivant cette méthodologie, pour l'enseignement primaire, les parents souhaitent en moyenne un plafond maximal de 482 € pour les six années de primaire, et 737 € pour les six années de secondaire.

La hauteur du plafond souhaitée dépend de la situation familiale. Ainsi, les parents à faibles revenus souhaitent un plafond moins haut et ceux à hauts revenus sont prêts à mettre davantage de moyens dans les voyages scolaires.



Les parents pouvaient s'ils le souhaitaient nous laisser un commentaire personnel concernant ce projet de plafonnement du coût à charge des familles. L'espace disponible pour laisser ce

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

commentaire arrivait avant la question posée aux parents de proposer un montant maximal qui leur semble juste. 541 parents nous ont répondu. La grande majorité des retours reflètent l'équilibre que la Ligue des familles souhaite trouver : garantir la possibilité d'organiser ces voyages jugés comme essentiels pour la plupart des parents, tout en évitant les prix excessifs. L'adhésion des parents au plafonnement dépend donc également du montant fixé. Quelques commentaires illustrent ces préoccupations :

- « Il faut que l'on puisse continuer à faire de chouettes voyages (pas seulement une nuit en Belgique), tout en évitant la surenchère (genre une semaine hors d'Europe). Il serait bien de trouver un système où les parents paient en fonction de leurs revenus, avec donc un mécanisme de solidarité pour les familles moins aisées. »
- « L'idée peut être intéressante, mais il faut garder les voyages malgré tout ! Ne pas priver les enfants de partir juste à cause d'un budget maximal fixé. »
- « Je trouve cela très pertinent, car cela réduira les écarts entre les familles et entre les élèves et toutes les conséquences liées à ce genre de voyages chers :
 - cotiser sur plusieurs années,
 - la gêne et le sentiment d'infériorité engendrés pour ceux qui ont des difficultés financières, mais qui veulent offrir le voyage à leurs enfants et éviter les différences, les possibles sentiments de culpabilité des enfants,
 - et concernant le ski, les différences de tenues, etc. Bref, éviter la stigmatisation des enfants et des familles qui ont des moyens financiers inférieurs. »
- « Il est plus important que tous les enfants puissent participer que les excursions soient extravagantes »
- « Pour cette proposition, mais il ne faut quand même pas oublier que pour certains enfants, ce sont leurs seules vacances... il faut inciter les écoles à mettre en place des plans d'échelonnement de paiement, et des aides »
- « C'est une très bonne idée. Certaines écoles (mon neveu et ma nièce) imposent des frais de voyage excessifs et les présentent comme étant obligatoires, car inscrits dans le projet pédagogique signé vite fait début d'année. 800 euros pour une semaine au ski en primaire pour l'enfant seul, hors frais de tenue, c'est excessif, particulièrement pour une famille comme chez ma nièce où il y a 4 enfants et des revenus moyens. »
- « Le coût des achats supplémentaires, comme les combinaisons de ski par exemple, sont importants dans le budget. Je me souviens que pour mes aînés, ça a été compliqué il y a quelques années ».
- « Il est clair que les écoles ne tiennent aucun compte des finances des parents. Je pense que le coût de la vie actuelle (augmentation de l'essence/nourriture...) ne permet pas à tous de donner 500 euros. On se prive de vacances pour être obligé de les donner pour un voyage scolaire ! Je pense qu'il n'y a pas toujours besoin de dépenser beaucoup pour vivre une expérience enrichissante. »
- « Notre école propose des activités pour réduire le coût du voyage en plus d'un étalement de paiement. Tout est mis en œuvre pour que tous les enfants puissent en profiter. Mais on est d'accord qu'il ne faut pas exagérer dans les dépenses, cela reste dans un but pédagogique et ce ne sont pas des vacances. »
- « Ce n'est actuellement pas le cas dans l'école de mon fils, mais je trouve cela essentiel pour limiter les dérives. L'important est de voyager ensemble et que tous les élèves puissent y participer et non la destination +/- lointaine, +/- chère. »
- « C'est bien de mettre une limite pour l'égalité. Mais il ne faut pas se couper certaines opportunités non plus. »

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

- « Oui à des plafonds parce que même dans les écoles "aisées" le coût de certains voyages doit mettre à mal certains enfants/familles »
- « Favorable à l'idée évidemment, mais attention à veiller à ce que la qualité du voyage persiste. Il ne faudrait pas que, sous prétexte de coût moindre, les activités/voyages soient de qualité moindre aussi. »
- Je mets "je ne sais pas", car j'hésite entre mettre oui et non. Je mettrais oui, car effectivement certains voyages sont très chers, mais en même temps, ce sont de bonnes expériences à vivre pour nos enfants, pour les aider à grandir, à devenir autonome, à apprendre à vivre avec d'autres personnes que leur famille et à vivre de chouettes moments différemment avec leurs professeurs et leurs copains de classe. Donc si je mets oui, ça signifie qu'on risque justement de ne plus organiser ces voyages trop chers. Il faudrait trouver un juste équilibre entre le fait de permettre à nos enfants de voyager quelques jours, mais à des coûts moindres avec une intervention de l'école par exemple »
- « Le plafonnement doit dépendre de l'année. Limité en maternelle et en primaire. Plus élevé en secondaire. Le plafonnement doit aussi s'appliquer à l'ensemble des années. »
- « Oui il faut absolument plafonner, mais en tenant compte de l'évolution du coût de la vie. »

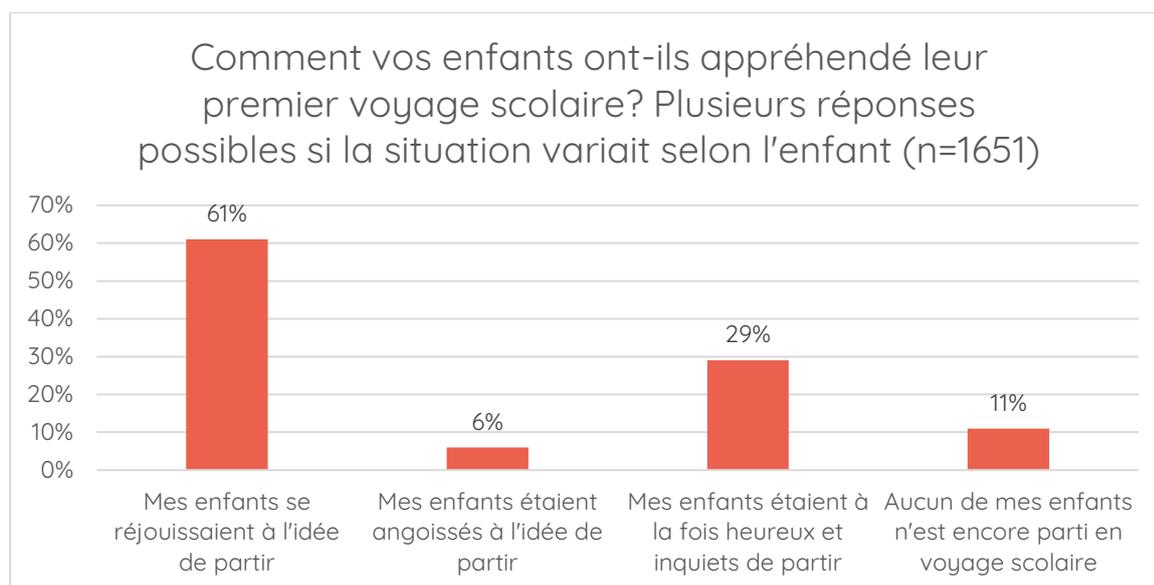
H. Vécus des enfants et attentes des parents

61% des enfants se réjouissent de partir à leur premier voyage scolaire

« Mes enfants ont aimé les classes vertes en Ardennes qui leur ont offert une multitude d'activités diverses et qui ont aussi développé leurs compétences en matière de créativité, de coopération et de prise de responsabilité. »

Un parent

Très majoritairement, les enfants se réjouissent à l'idée de partir en voyage scolaire. Un enfant sur trois est cependant inquiet à l'idée de partir.



L'anticipation positive ou négative des enfants est située socialement. Alors que les enfants de familles à peu de revenus sont 54% à se réjouir à l'idée de partir et 36% à la fois heureux et inquiets de partir, les enfants de parents aisés sont 68% à se réjouir et 21% à la fois heureux et inquiets.

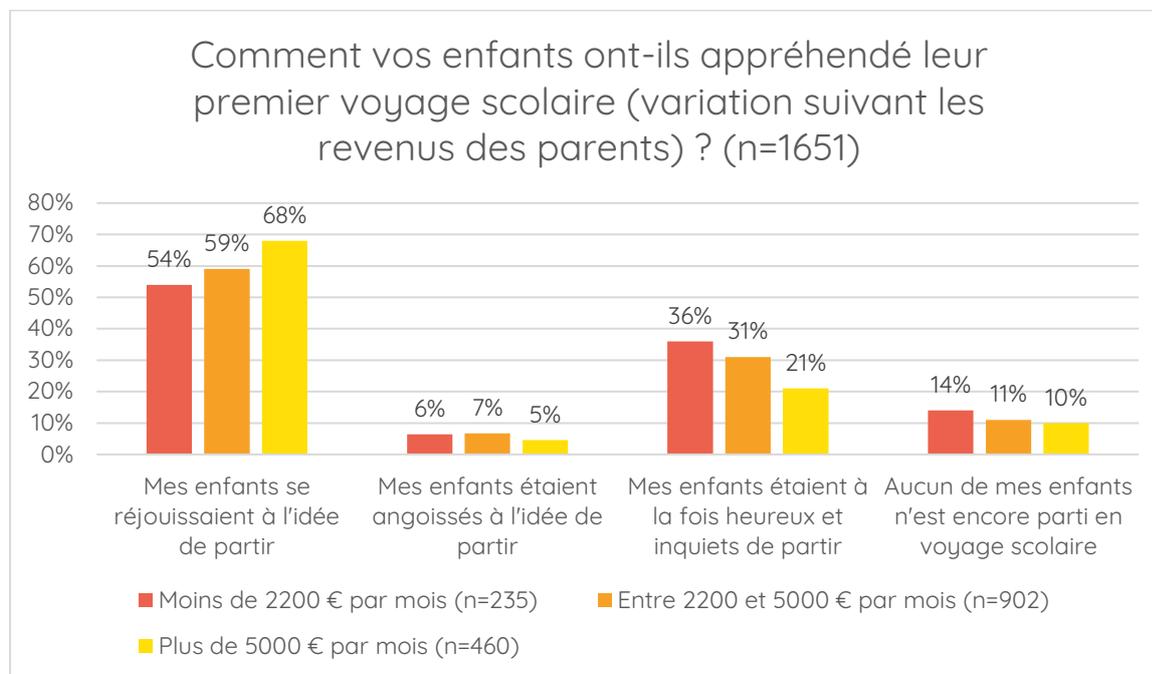
L'appréhension est plus forte chez les enfants qui ne partent pas en vacances en famille

Cela se vérifie aussi en fonction de l'habitude qu'a la famille de partir en voyage. Dans les familles où on ne part jamais ou très rarement en vacances, 50% des enfants se réjouissent sans être

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

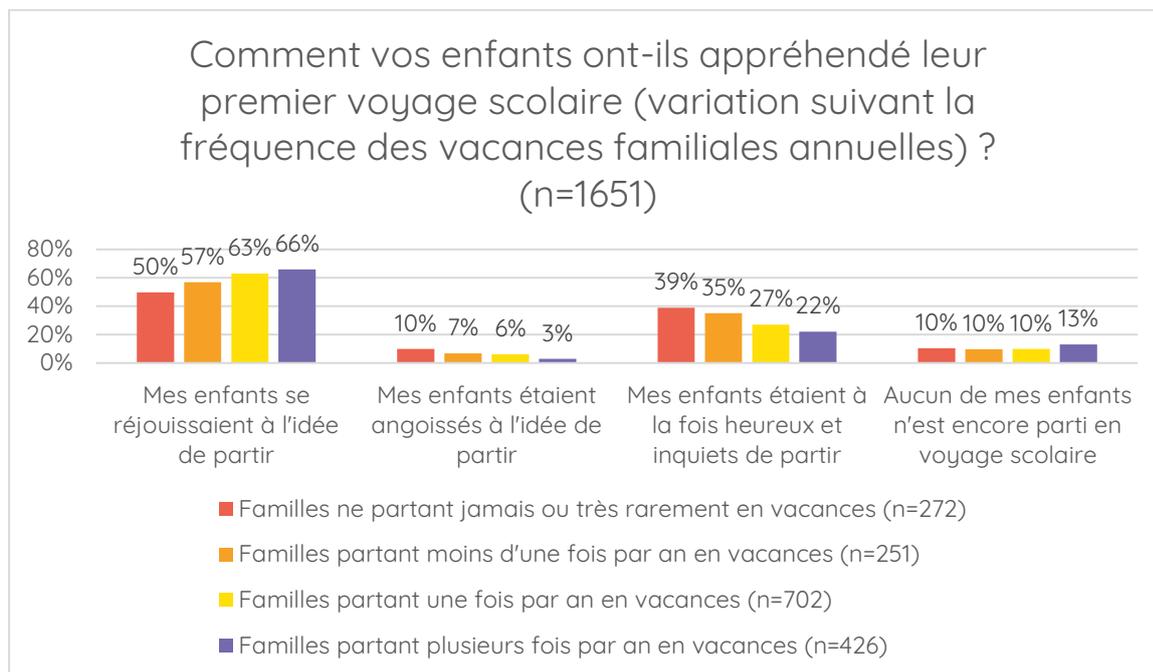
angoissés, 10% sont angoissés à l'idée de partir et 39% sont partagés. Dans celles où on part plusieurs fois par an, 66% se réjouissent, 3% sont angoissés et 22% sont partagés.

De toute évidence, la participation à un voyage scolaire est davantage dans les familles précaires une épreuve, même si les enfants ont envie d'y participer en majorité.



Les parents étaient invités à détailler les raisons pour lesquelles leurs enfants étaient inquiets à l'idée de partir. 266 d'entre eux nous ont laissé un commentaire. Parmi les retours qui reviennent le plus fréquemment, figurent la peur de quitter ses parents, la peur d'un environnement inconnu et plus particulièrement le fait de ne pas dormir dans son lit, le fait pour certains d'être coupés d'un contact au téléphone pendant une semaine, le harcèlement et le rejet des autres que l'enfant subit. De façon moins fréquente, mais tout de même significative, figurent l'énurésie (le fait que l'enfant fasse parfois pipi au lit), les traitements médicaux que l'enfant doit suivre (typiquement, l'asthme), la peur d'enseignants sévères, la peur qu'un régime alimentaire ne puisse pas être respecté (enfant végétarien, enfant avec un régime sans gluten...), ou le fait de devoir se déshabiller devant les autres.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



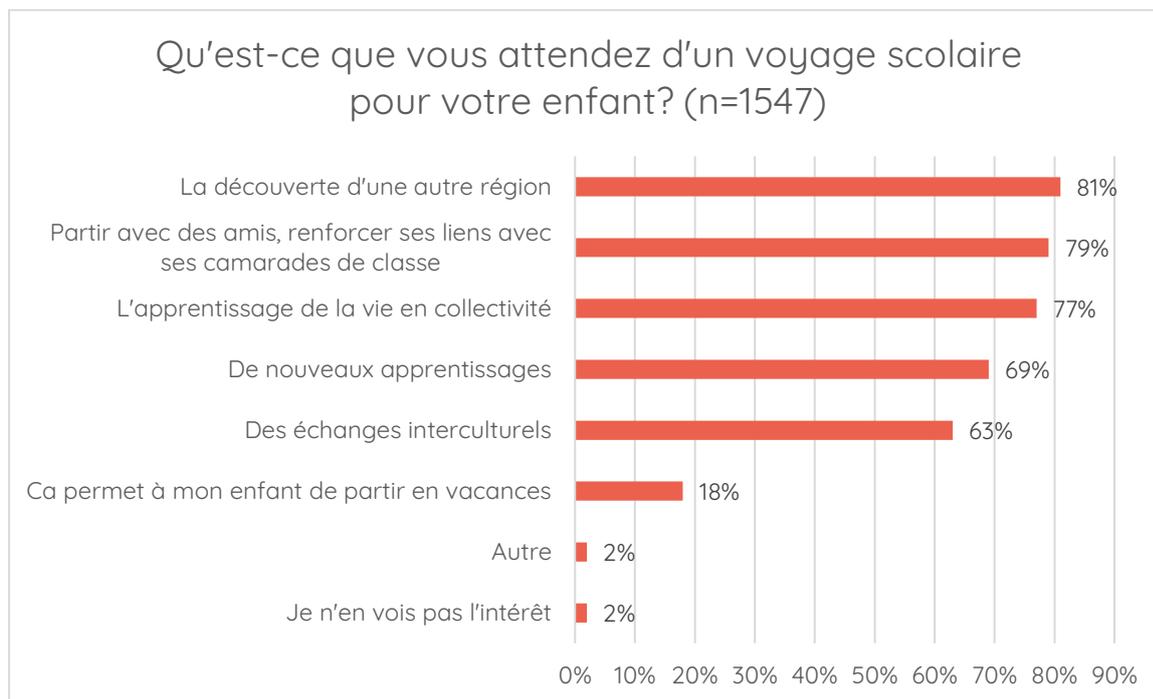
Ce que les parents attendent d'un voyage scolaire

« Un voyage scolaire est aussi l'occasion pour l'enfant de gagner en autonomie et de sortir du cadre familial. »

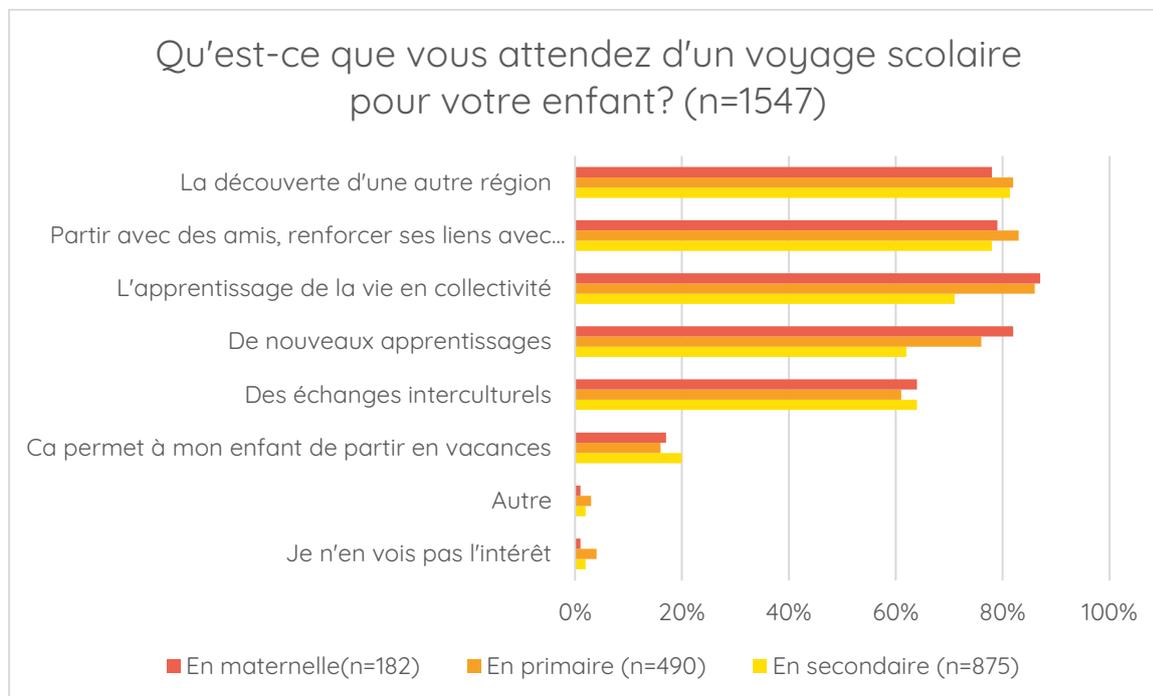
Un parent

Les voyages sont une étape essentielle du parcours scolaire des enfants selon leurs parents : 98% des familles y trouvent de l'intérêt et de l'importance. L'objectif premier d'un voyage scolaire pour les parents est la découverte d'une autre région. La vie collective et les liens d'amitié renforcés viennent ensuite, puis l'aspect pédagogique du voyage. Enfin, près d'un parent sur cinq voit dans le voyage une manière pour son enfant de pouvoir partir en vacances.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

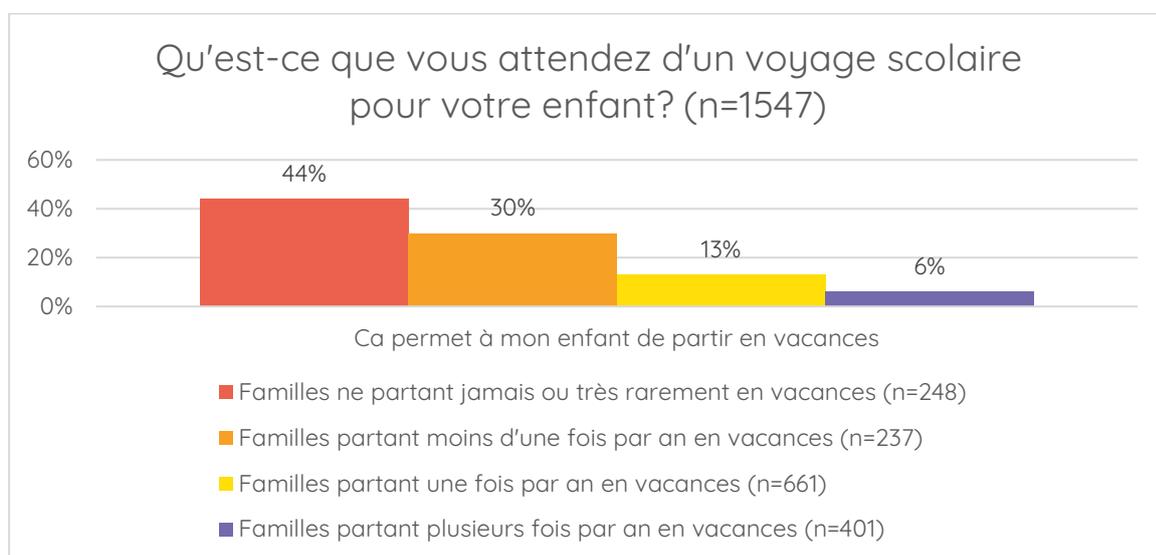
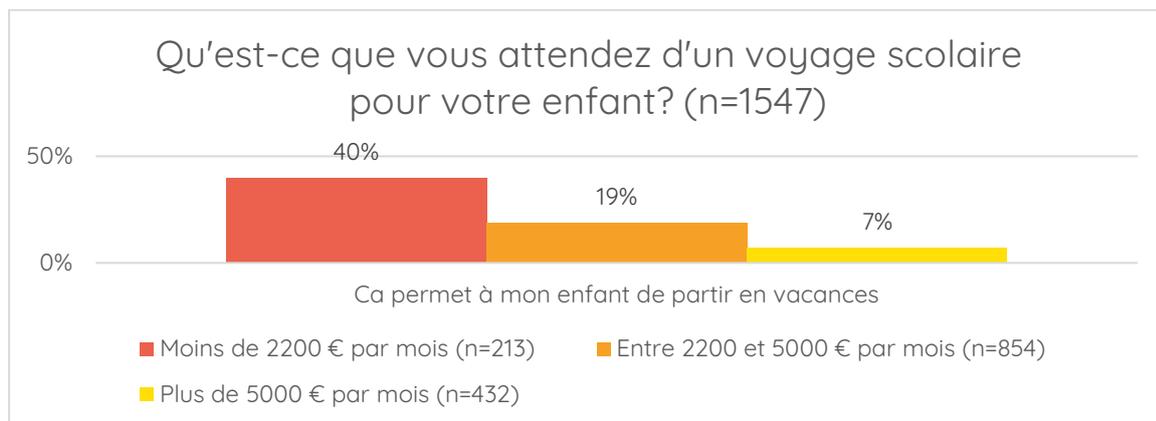


Les attentes varient suivant le moment de la scolarisation de l'enfant. Si l'apprentissage de la vie en collectivité et les nouveaux apprentissages sont particulièrement recherchés par les parents d'enfants de maternelle ou primaire (aux alentours de 80%) ils le sont moins par les parents d'élèves du secondaire (60 à 70%).



Ces attentes varient suivant la situation sociale de la famille. Dans les familles à faibles revenus, deux fois plus de parents en proportion indiquent que ces voyages permettent à leur enfant de partir en vacances.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



Les parents partagés quant aux classes de neige

« Les classes de neige ne sont plus le futur à cause du réchauffement climatique. Seuls les enfants très privilégiés auront la possibilité de partir. Ça n'a pas de sens que l'enseignement favorise ce type de voyages. »

Un parent

Interrogés sur les classes de neige, les parents se divisent en trois blocs. Un quart sont attachés à fortement attachés à l'organisation de ces voyages, quatre parents sur dix estiment ce projet intéressant parmi d'autres et un quart n'est pas convaincu par l'intérêt pédagogique de ces voyages. On peut donc en conclure qu'une majorité significative des parents apprécie l'organisation des classes de neige, mais que du fait des contraintes qui pèsent sur son organisation

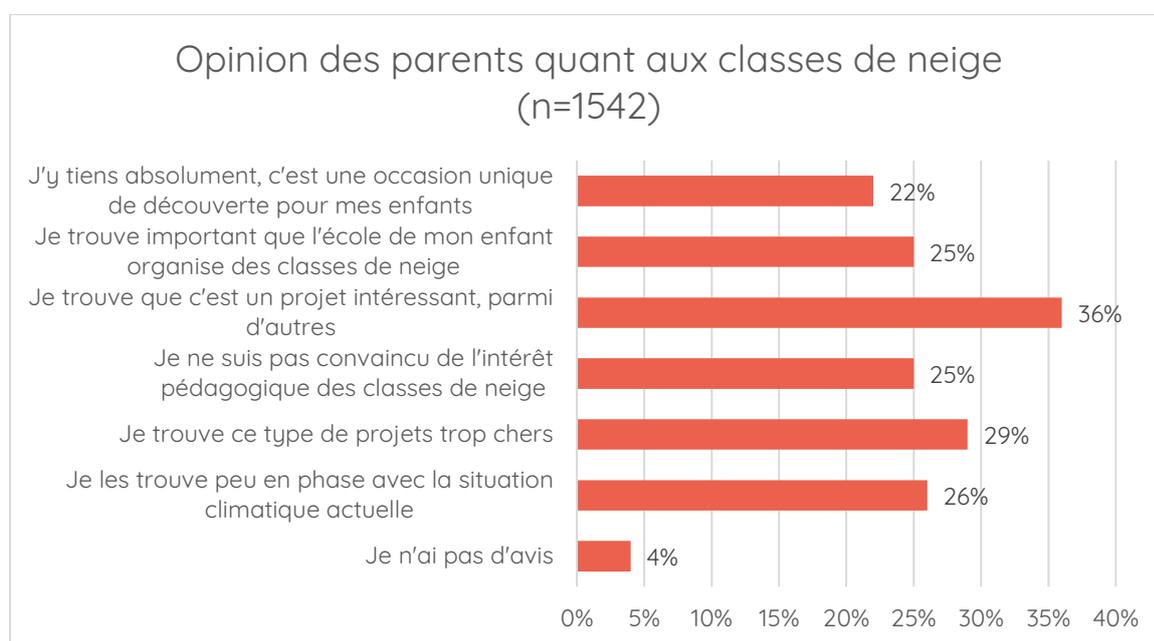
Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

(coûts) ou qui découlent du contexte climatique, trois parents sur quatre acceptent ou privilégient l'organisation d'autres types de séjours pour les voyages de fin de primaire.

Trois parents sur 10 trouvent ce type de projets trop chers et un parent sur quatre les trouve trop peu en phase avec la situation climatique.

Notons que parmi les parents qui tiennent absolument à l'organisation des voyages et ceux qui trouvent important que l'école en organise, près d'un parent sur 10 (8%) estime cependant que ce type de projets reste trop cher. Parmi ceux qui trouvent que ces voyages sont un projet intéressant parmi d'autres, 15% les trouvent cependant trop chers et 13% les trouvent peu en phase avec la situation climatique actuelle.

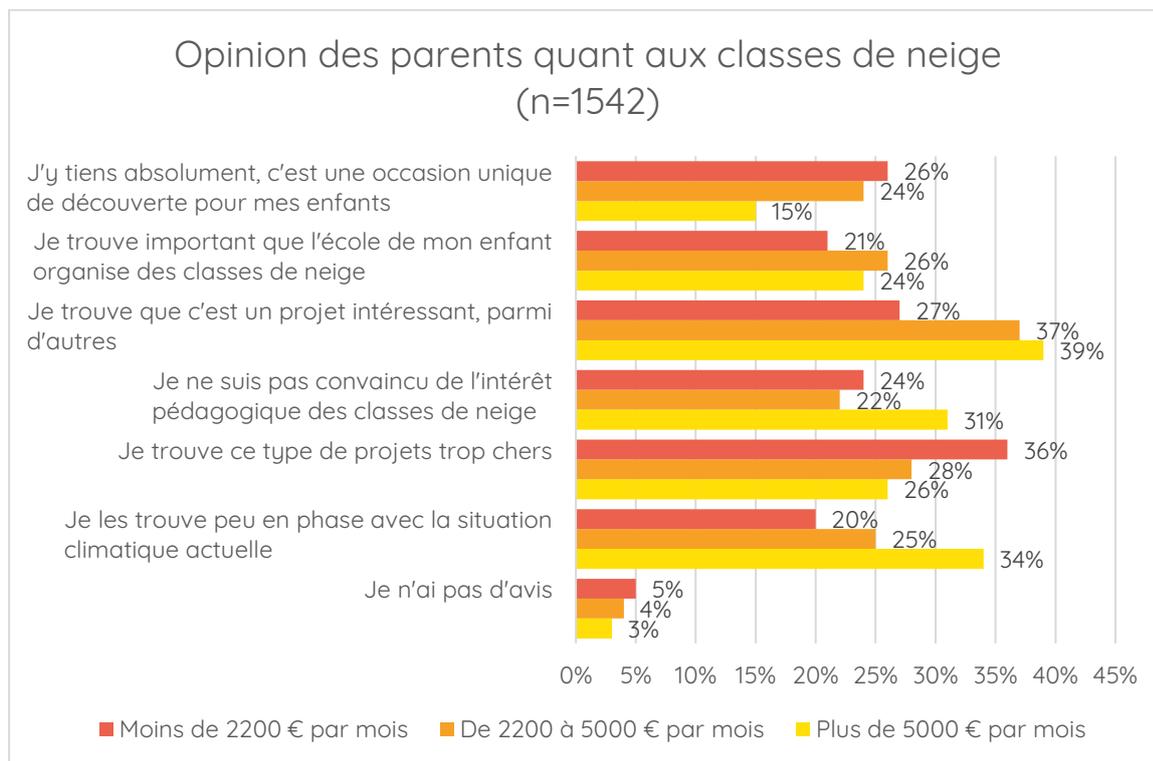
Les parents qui ne sont pas convaincus de l'intérêt des classes de neige sont 59% à les estimer trop chères et 55% à les trouver peu en phase avec la situation climatique.



L'opinion des parents concernant les classes de neige varie beaucoup suivant leur classe sociale. Les parents aux revenus les plus faibles sont ainsi beaucoup plus clivés : ils sont 36% (contre 26% des parents gagnant plus de 5000 € par mois) à considérer ces voyages trop chers, mais aussi 26% (contre 15%) à estimer que ces classes de neige sont une occasion unique de découverte pour leurs enfants. À l'inverse, les parents qui ne sont ni viscéralement attachés ni opposés aux classes de neige, et les considèrent un projet intéressant parmi d'autres, se retrouvent davantage chez les familles aisées (39%) que celles à peu de revenus (27%).

Lorsque les familles s'opposent à l'organisation de classes de neige, c'est principalement pour les raisons d'intérêt pédagogique (31%) ou de situation climatique (34%) chez les familles aisées, et pour des raisons financières (36%) chez les familles à peu de revenus.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

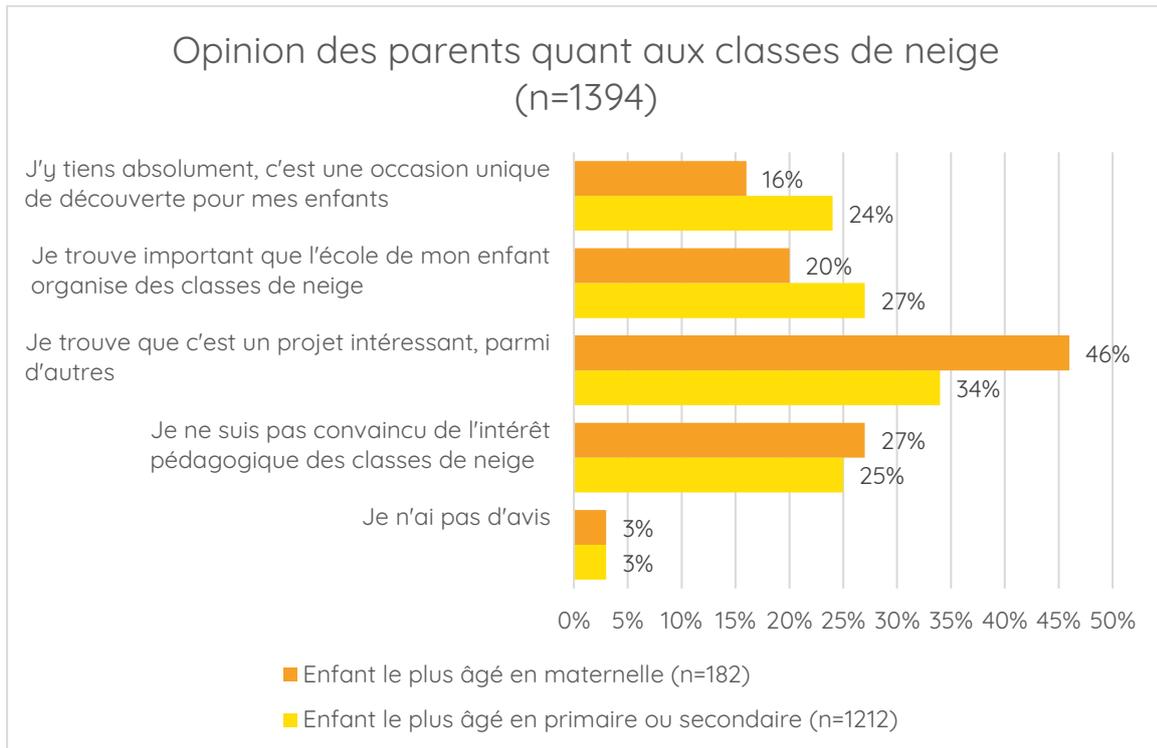


Les parents d'enfants scolarisés dans le Brabant wallon (35%), la province de Namur (30%) et celle du Luxembourg (30%) sont les moins convaincus de l'intérêt pédagogique de ces classes de neige (Bruxelles : 21% de non convaincus ; Hainaut : 18%).

C'est dans le Brabant wallon (37%) et à Bruxelles (30%) qu'on trouve le plus ces projets peu en phase avec la situation climatique actuelle, et à Liège (22%) et dans le Hainaut (18%) que ces considérations sont les moins marquées.

Les parents dont les enfants étant en maternelle ne sont pas encore en âge d'aller en classe de neige ont moins tendance à trouver ces projets importants ou essentiels que ceux dont l'enfant le plus âgé est en primaire ou en secondaire.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier



Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

I. Principaux enseignements de cette étude

- Si les difficultés financières découlant des frais de scolarité atteignent 2/3 des parents, le coût des excursions et voyages scolaires est l'un des problèmes les plus importants. Il atteint 41% des familles.
- En primaire comme en secondaire, un enfant sur sept ne participe pas à l'ensemble des voyages scolaires. Dans les familles à faibles revenus (moins de 2200 € par mois), c'est un enfant sur quatre.
- En primaire, un enfant sur 18 ne participe pas à un voyage scolaire à cause de son coût trop élevé à charge des parents. En secondaire, c'est un sur 10.
- Les élèves participent à trois à quatre sorties sans nuitée par année en moyenne ; près de 7 sur 10 sont obligatoires.
- En primaire, les parents paient 68€ par an pour financer les excursions scolaires, soit 408€ sur les six années lorsque l'enfant ne redouble pas. En secondaire, le coût moyen est de 124€ par an, soit 744€ sur six années.
- Il n'y a pas de différence significative dans les frais d'excursions supportés par les parents entre la ville et la campagne ; les excursions sont plus fréquemment gratuites en milieu rural.
- En moyenne, un élève participe à deux voyages scolaires sur ses années de primaire et deux voyages sur ses années de secondaire. Cette moyenne masque des inégalités sociales importantes : 53% des élèves de familles aisées participent à 3 voyages ou plus quand 39% des élèves de familles précaires participent à zéro ou un voyage. Les élèves de familles aisées partent davantage en Europe quand ceux de familles précaires ont tendance à rester en Belgique.
- 6 voyages sur 10 sont présentés comme obligatoires, en contradiction avec la réglementation ; c'est particulièrement dans les écoles de milieux défavorisés que les voyages sont présentés comme obligatoires.
- La grande majorité des voyages ont lieu en Belgique ou Europe, mais cette année, des écoles ont encore organisé des projets excessifs avec comme destination les États-Unis, la Chine... Les coûts de ces voyages atteignent des montants prohibitifs : 1300, 1400, 1500, 1800, 2300€ pour un élève.
- Les voyages durent en moyenne 4 à 5 jours, mais tournent davantage autour de 4 jours pour ceux organisés en début ou en cours de cycle, et autour de 6 jours pour les voyages de fin d'études.
- Les coûts moyens d'un séjour avec nuitées sont significatifs avec une distinction importante entre les séjours en courant d'études et en fin d'études :

Maternelle	Primaire (1 ^{re} à 4 ^e)	Primaire (5 ^e à 6 ^e)	Secondaire (1 ^{re} à 5 ^e)	Secondaire (rhéto)
80 €	165 €	380 €	337 €	624 €

- Un parent sur trois doit ajouter un budget repas ; à partir de la 3^e secondaire, deux parents sur trois doivent ajouter un budget repas. Le montant varie entre 10 et 18 € par jour.
- Un parent sur trois (un parent sur deux en 6^e primaire) doit acheter du matériel spécifique pour le voyage. Dans les familles vivant avec de faibles revenus, c'est près d'un parent sur deux qui doit effectuer ces dépenses supplémentaires.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

- Ce matériel spécifique coûte 55 € par élève en maternelle, 130 € en primaire et 153 € en secondaire en moyenne.
- Plus d'un parent sur 10 à bas revenus se sent obligé de participer à des marches parrainées ; les opinions des parents quant à ces marches sont contrastées.
- Il n'existe pas de fonds de solidarité dans une école sur 5.
- 46% des familles, près d'une sur deux, ne sont pas au courant de l'existence éventuelle d'un fonds de solidarité dans l'école de leur enfant ou de la capacité de l'établissement à prendre à sa charge le paiement d'une partie du voyage pour les familles ayant une difficulté financière.
- 2,5% des parents ont reçu une aide financière spécifique de l'école pour le paiement du voyage scolaire. Lorsqu'ils existent, le non-recours aux fonds de solidarité atteint un parent qui en aurait besoin sur dix.
- 2 parents sur 3 veulent un plafonnement du coût des voyages scolaires, et 78% ne voient pas ce projet d'un mauvais œil.
- La moyenne des montants maximum proposés par les parents pour le prix d'un voyage scolaire, soit le prix maximum d'un voyage scolaire estimé juste socialement, est de 482 € pour les 6 années de primaire et 737 € pour les 6 années de secondaire.

J. Propositions de la Ligue des familles pour réduire le coût à charge des familles et garantir l'organisation de séjours de qualité

1. Opérationnaliser le plafonnement des voyages scolaires à charge des parents

À l'aube d'une nouvelle législature, il semble utile de s'accorder sur certaines balises qui, à la lumière des résultats de cette enquête, pourraient faciliter la fixation d'un montant. Voici les balises que défend la Ligue des familles :

- **À tout le moins, un plafonnement du coût des voyages à charge des familles.** Un débat fréquent en ce qui concerne les voyages scolaires pose la question de ce sur quoi porte le plafonnement : coût à charge des parents ou coût total payé par l'école ? La question est sensible parce que d'un réseau à l'autre, certains pouvoirs organisateurs ont davantage que d'autres la capacité d'ajouter des moyens permettant de faire baisser le coût à charge des familles... ou au contraire d'augmenter la qualité et la durée du voyage. S'il est certain qu'éviter les phénomènes de concurrence entre écoles par le biais des voyages est une nécessité, la Ligue des familles n'a pas de religion sur la question de régler ce problème par un plafonnement sur le prix total du voyage pour l'école ou par un autre moyen²⁵. En revanche, dans une optique d'outiller adéquatement les parents dans la défense de leurs droits, il semble important à l'image de la Flandre de donner un prix maximum qui peut être attendu des parents. Faut-il donc un double plafond (un pour les écoles, un pour les parents) ou un plafond unique (du coût à payer par les parents) : la Ligue des familles ne tranche pas cette question ; mais elle considère en tout état de cause qu'il faut un plafonnement du prix supporté par les parents.
- **Les repas, frais de transport, frais administratifs (coût éventuel d'un passeport) inclus dans le montant plafonné.** Pour éviter autant que possible les coûts cachés liés aux séjours avec nuitées, nous proposons d'intégrer dans ce plafonnement les repas et frais de transport. La question du matériel est plus sensible comme elle dépend du type de séjour choisi et varie en fonction de l'équipement de la famille. Lorsqu'elles ne fournissent pas elles-mêmes le matériel, les écoles devraient favoriser des voyages qui nécessitent le moins de matériel spécifique possible. Cette question gagnerait à tout le moins à être précisée dans la circulaire relative aux séjours avec nuitées.
- **Un plafonnement garantissant la possibilité d'organiser deux voyages sur les six années d'un cycle.** Se basant sur l'existant, on constate que la plupart des écoles organisent deux séjours, souvent un de type court et en Belgique, moins coûteux, et un de type long et en Europe, plus coûteux. Il faut garantir que cette pratique majoritaire puisse être organisée.

²⁵ Une autre piste parfois évoquée est de considérer ces aides communales ou provinciales comme avantages sociaux, ce qui entraînerait alors la nécessité de financer toutes les écoles quel que soit le réseau. Cfr. le décret du 7 juin 2001 relatif aux avantages sociaux.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

- **Un plafonnement apportant de la souplesse aux écoles.** La Ligue des familles prône de fixer un plafond commun aux six années de primaire et un autre commun aux six années de secondaire. De cette façon, les écoles qui souhaiteraient n'organiser qu'un grand voyage ou celles qui privilégieraient trois courts voyages seraient aussi en mesure de le faire. Dans cette optique, il conviendrait alors de constituer dès l'inscription de l'élève en première année un compte sur lequel le parent pourrait verser, au rythme qu'il souhaite, sa contribution au financement des voyages, jusqu'à atteindre le montant annoncé par l'école – au maximum, le plafond légal.
- **Un plafonnement qui évite les frais excessifs.** Les voyages à 1000, 1200, 1400, 2000, 2300€ pour une semaine sont des projets aujourd'hui autorisés, mais qui ne sont pas adéquats. L'objectif d'un plafonnement doit pouvoir être de les éviter.
- **Un plafonnement qui permette de continuer à organiser des séjours pédagogiques de qualité,** qui soit donc fixé en fonction du coût actuel de la majorité des voyages.
- **Un plafonnement tenant compte de l'opinion des parents.** Garantir la possibilité de l'organisation de voyages ne doit pas être la seule boussole, le point de vue des parents doit être pris en compte d'autant plus que les engagements internationaux de la Belgique devraient l'amener à organiser progressivement la gratuité – donc le financement par la collectivité – de l'ensemble des activités considérées comme faisant partie intégrante du projet éducatif. Dans la lignée de la position de l'avis numéro 3, l'idée du plafonnement doit être considérée comme une étape transitoire avant d'arriver à la gratuité complète²⁶.
- **Une provision annuelle facultative sur un compte de l'école en prévision des voyages ultérieurs.** On sait que pour un certain nombre de parents, un séjour demandant un montant important en une fois peut occasionner des difficultés financières. Il paraît donc judicieux de permettre aux parents qui le souhaitent de verser une provision sur un compte de l'école. En cas de changement d'établissement de l'élève, l'école transférerait le montant non utilisé au nouvel établissement.

Sur base de ces différents critères, plusieurs pistes peuvent être privilégiées pour la détermination du montant maximal. Pour rappel, les parents souhaitent en moyenne un plafond à 482€ en primaire et à 737€ en secondaire. Il paraît acceptable de fixer un montant un peu plus élevé que ce souhait, d'une part pour garantir la possibilité d'organisation de deux voyages de qualité, d'autre part parce que les coûts des repas, souvent demandés en plus aujourd'hui, seraient intégrés dans ce plafond.

Le tableau ci-dessous présente 3 logiques possibles pour fixer le plafond : s'appuyer sur le souhait des parents, s'inspirer de ce qui se fait en Flandre, ou prendre en compte la réalité. Ces logiques sont basées sur les données récoltées par la Ligue des familles. Le but est de s'assurer de la possibilité d'organiser au moins deux séjours en primaire et deux séjours en secondaire, tout en évitant les prix élevés. Les plafonds proposés dans les trois dernières options sont fixés au niveau du coût moyen²⁷ des séjours constatés dans cette enquête.

Logique proposée	Plafond commun aux six années de primaire	Plafond commun aux six à sept années de secondaire
Opinion des parents	482 €	737 €

²⁶ http://enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=14928

²⁷ À noter que le coût moyen repris ici est systématiquement plus élevé que le coût médian. En pratique, si des plafonds sont fixés à ces niveaux, la majorité des voyages pourront être organisés comme actuellement.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

Plafond d'application en Flandre	535 €	-
Deux voyages organisés (plafond fixé en s'appuyant sur la moyenne du coût actuel des voyages, toutes durées de séjours et toutes années d'études confondues)	484 €	842 €
Un voyage en milieu d'études et un voyage de fin d'études (plafond fixé en s'appuyant sur la moyenne du coût des voyages toutes durées comprises, mais en milieu d'études d'une part et en fin d'études d'autre part)	545 €	929 €
Un voyage de milieu d'études de 3-4 jours ; un voyage de fin d'études de 5-7 jours (plafond fixé en s'appuyant sur la moyenne du coût des voyages pour ces durées et en milieu d'études d'une part et en fin d'études d'autre part)	527 €	903 €

Particulièrement en primaire, on peut constater que les montants maximaux convergent vers des ordres de grandeur similaires, quelle que soit la logique choisie.

La fixation de montants maximaux répond autant à un impératif de terrain (il faut qu'elle soit réaliste) qu'elle procède d'une décision politique. Il appartient au gouvernement de trancher sur le montant qu'il souhaite fixer. La Ligue des familles appelle le gouvernement à se positionner sur ces différents scénarios et à mettre en œuvre son obligation juridique d'opérationnaliser ces plafonds tant en primaire qu'en secondaire.

2. Opérationnaliser le plafonnement des excursions scolaires à charge des parents

Le plafonnement des excursions scolaires a moins fait débat jusqu'ici. Nous appelons donc à le mettre en œuvre, en ce compris pour garantir aux écoles une égalité de traitement les unes par rapport aux autres. Là aussi, il s'agit a minima d'un plafonnement sur les contributions des familles, pour les mêmes raisons. Le montant maximum doit prendre en compte le trajet organisé par l'école.

Le plafonnement des excursions scolaires est d'autant plus possible à organiser que les difficultés relayées par certains établissements de milieux ruraux ces dernières années en lien avec la question du transport semblent davantage liées à la question de la capacité à trouver un transport que financières. Les parents ayant leurs enfants dans une école située en ruralité témoignent de sorties plus fréquemment gratuites, et quand payantes, moins chères.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

Les difficultés, réelles, liées à la question du transport et de l'accès possible à des infrastructures culturelles et sportives de qualité en milieu rural, doivent pouvoir être traitées au-delà de la question financière (voir ci-dessous).

Ce plafonnement serait annuel et doit permettre l'organisation des activités telles que pratiquées en moyenne aujourd'hui, dans l'attente de la gratuité complète des activités obligatoires.

Pour rappel, dans les premières années de l'enseignement fondamental, le solde non utilisé du subside dégagé pour financer la distribution sans frais à charge des parents des fournitures scolaires de base peut être employé pour financer les excursions scolaires. Ce montant atteint en 2024-2025 72,15 € par élève en maternelle, et 76,31 € par élève en primaire²⁸.

Les montants proposés ci-dessous sont donc bien ceux concernant la contribution demandée aux parents.

Logique proposée	Plafond annuel pour une année de primaire	Plafond annuel pour une année de secondaire
Plafond fixé au niveau du coût médian des excursions	45 €	80 €
Plafond fixé au niveau du coût moyen des excursions	67 €	124 €

3. Un fonds de solidarité à l'échelle de la FWB

Le financement facultatif de fonds de solidarité par les écoles ne fonctionne pas suffisamment actuellement, du fait des fortes différences de niveaux socio-économiques des familles selon les écoles (certaines écoles étant fréquentées quasi exclusivement par des familles précarisées). Les parents aux plus grandes capacités contributives financent des fonds de solidarité qui restent cantonnés à des écoles où le nombre de familles en ayant besoin est limité. Dans d'autres écoles, tous les parents auraient besoin d'une aide financière. Par ailleurs, le taux de non-recours aux fonds de solidarité est important du fait en partie de la méconnaissance de parents de l'existence d'aides possibles et de l'autre de la difficulté d'aller faire part auprès de la direction de l'établissement de problèmes financiers. Alors que 41% de parents se sont déjà retrouvés en difficultés financières du fait du coût des voyages scolaires, une école sur cinq n'organise pas de fonds de solidarité, et dans les écoles qui en organisent, un parent sur dix qui aurait besoin du fonds de solidarité n'y a pas eu recours. À l'échelle de la FWB, seuls 2,5% des parents bénéficient d'un fonds de solidarité.

Les mécanismes de financement alternatif des voyages par des marches parrainées ou ventes diverses génèrent les mêmes problèmes : dans les écoles où les parents ont les moyens financiers, cela entraîne des moyens supplémentaires qui ne peuvent pas être trouvés là où se concentrent des familles précarisées.

La Ligue des familles propose la mise en place d'un mécanisme de financement des activités et sorties que la Fédération Wallonie-Bruxelles financerait au moins en partie, qui soit simple et clair, et permette de réduire le coût à charge des parents tout en simplifiant les démarches administratives pour l'ensemble des acteurs.

²⁸ https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/52208_000.pdf

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

- **Un fonds de solidarité communautaire.** L'intérêt d'organiser ce fonds à l'échelle de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles et non à celle d'un établissement est que cela contrecarrerait les capacités différenciées de financement de ces fonds à l'échelle des établissements, autant que les nécessités différenciées d'en bénéficier.
- **Des sources de financement multiples possibles.** Sans à ce stade trancher sur le modèle de financement souhaité, la Ligue des familles met sur la table différentes sources possibles : financement par la Communauté française, accord de cofinancement avec les Régions pour les séjours en Belgique (voir ci-dessous), rapatriement dans ce fonds commun des fonds actuellement présents dans les écoles, financement solidaire par les contributions des parents sur base des séjours organisés avec un faible pourcentage (0,5%, 1%...) de la contribution collectée par les écoles transmise à ce fonds...
- **Une procédure claire et simple pour demander une intervention.** Un document informatif général contenant un formulaire à transmettre à la FWB serait transmis par l'école au moment de la communication de l'organisation du voyage. Les parents qui veulent en bénéficier s'adresseraient ensuite, via ce formulaire, à la FWB, pas à l'école, ce qui garantit une simplicité administrative tant aux parents qu'aux établissements. Dans le formulaire, les parents inscrivent le coût demandé par l'école, joignent l'estimation des frais ou la communication donnée par l'école précisant le montant, ajoutent une éventuelle estimation des frais supplémentaires demandés par le voyage (équipement, matériel, éventuels repas, frais administratifs...), et donnent leur accord à une transmission de leurs données fiscales par le SPF Finances. La FWB reçoit directement les avertissements-extraits de rôle des parents, tuteurs légaux ou responsables de l'entretien, l'éducation et la formation de l'enfant au sens du Code civil.
- **Une aide impartiale, objective, transparente et proportionnée aux besoins.** Via la communication des frais encourus, la communication des données fiscales reçues par le SPF Finances et le montant disponible dans le fonds de solidarité, un mécanisme de calcul permet la répartition de l'aide proportionnellement aux besoins, via une grille d'intervention. Si la garde est partagée, les ressources des deux parents sont prises en compte à proportion de leur part dans l'hébergement. Les voyages pour lesquels une intervention est accordée sont ceux qui respectent les dispositions de la circulaire « séjours avec nuitées ».
- **Un mécanisme permettant le monitoring des coûts des voyages scolaires à charge des parents.** L'activation du fonds de solidarité doit pouvoir permettre un monitoring des coûts des voyages scolaires ; indépendamment de cela, il serait judicieux que les écoles qui organisent un voyage scolaire demandant une intervention financière des parents transmettent le coût pratiqué à la FWB pour donner aux pouvoirs publics les moyens d'une vision actualisée et fine de la situation. Cette transmission d'information ne nécessite pas de démarche administrative supplémentaire à celles qui sont existantes, les écoles étant tenues de déclarer préalablement les séjours à la FWB et de communiquer les frais aux parents.

4. Clarifier par décret le caractère facultatif de la participation aux voyages scolaires et la nécessité des écoles d'assurer le départ de tous les élèves qui le souhaitent

La participation aux voyages scolaires est importante et il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour que tous les enfants y participent. Si le caractère facultatif du voyage ne pourrait jamais être une réponse face à des parents en incapacité d'assumer les coûts de la participation de leur enfant, le garantir donne aux parents la capacité de pouvoir faire entendre leur voix, et donne du poids aux espaces de médiation pour coconstruire les projets de voyage avec les parents et les élèves et pour trouver des solutions aux difficultés financières de certains. Particulièrement dans les familles de milieux précaires, lorsque les écoles présentent le voyage et son financement comme obligatoires, de nombreux parents sont empêchés de faire valoir leurs difficultés financières et il leur est plus difficile de se signaler auprès de l'école pour trouver des solutions.

La participation aux voyages scolaires est facultative, et ce, même si le projet pédagogique signé par les parents prévoit l'organisation de voyages : cette règle se déduit de la circulaire 6289 édictée par la ministre Marie-Martine Schyns, laquelle prévoit un taux de participation minimal (hors absences pour raisons médicales) pour permettre l'organisation du voyage ainsi que des dispositions à prendre pour « ceux qui restent ». Elle a de plus été confirmée au Parlement par la précédente ministre de l'Éducation, Caroline Désir.

Pour éviter que le caractère facultatif du voyage soit utilisé comme prétexte à la non-participation de certains élèves pour raisons financières, il serait judicieux d'intégrer dans la clarification décrétable ou réglementaire le passage de la circulaire précisant que « Aucune non-participation pour des motifs financiers ne pourra être acceptée. Un-e élève ne pourra donc pas être exclu-e pour des raisons pécuniaires d'un séjour pédagogique avec nuitée(s). ».

5. Un service public des TEC pour les transports collectifs vers les sorties scolaires

Il a été beaucoup expliqué que la question du transport des élèves et de son coût creusait les différences entre écoles. A contrario de ce qui était entendu jusqu'ici, la présente enquête ne montre pas de coût plus élevé des activités pour les écoles de milieux ruraux que pour celles en milieu urbain. Il y a cependant davantage d'activités organisées en moyenne dans les grandes villes que dans les villes moyennes et les communes rurales ; et davantage d'activités gratuites organisées à la campagne.

Pour résorber ces problèmes et garantir une meilleure égalité de traitement entre élèves sans pour autant affecter les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il semble possible pour le gouvernement wallon d'activer le contrat de gestion des TEC.

Si les voyages forment la jeunesse,
toute la jeunesse doit en bénéficier

Celui-ci dispose (art. 71) que le TEC « exécute toute mission d'intérêt général conforme à son objet social, que lui confie le Gouvernement »²⁹. Sur base de ce principe, le Gouvernement wallon pourrait décider de donner le droit à chaque école à un nombre minimal de services de transport annuels.

À noter qu'à Bruxelles, l'abonnement STIB est gratuit pour les enfants jusqu'à 11 ans et coûte 1€ par mois pour les élèves de 12 ans et plus.

Alternativement, en Wallonie et en ce qui concerne l'enseignement secondaire, la non-gratuité des TEC limitée aux 12-18 ans engendre des surcoûts et difficultés financières. Il y aurait une cohérence à progresser vers le même coût du transport public en dessous de 12 ans, entre 12 et 18 ans et après 18 ans, au minimum, pour commencer, dans le cadre des sorties scolaires.

6. Un accord de coopération pour faciliter les sorties scolaires qui permettent de découvrir le patrimoine wallon et bruxellois

La Wallonie et Bruxelles sont riches de leur patrimoine et celui-ci gagnerait à être mieux connu des élèves. L'éclatement des compétences n'a pas permis jusqu'ici d'avoir une politique cohérente entre l'école et les lieux de sorties.

Particulièrement en ce qui concerne les activités culturelles, touristiques, sportives, il y aurait matière à travailler à un accord de coopération qui associe les compétences : mobilité, tourisme, culture et sport, et école.

Cet accord de coopération pourrait être négocié dans l'objectif de :

- Assurer le financement du fonds de solidarité, particulièrement pour réduire le coût à charge des parents des excursions et voyages organisés en FWB et favoriser le tourisme en Wallonie et à Bruxelles ;
- Harmoniser et renforcer sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles les réductions d'entrées pour les infrastructures sportives, culturelles, touristiques et d'hébergement lorsque l'excursion (ou le voyage) est à visée pédagogique et organisée dans le cadre scolaire ;
- Assurer via le monitoring des excursions et voyages organisés une information claire et lisible des besoins rencontrés par les établissements, permettant ainsi une meilleure programmation du développement de l'offre d'hébergements ainsi que de transports sur le territoire wallon et bruxellois ;

Renforcer l'adéquation entre les services de transport collectifs (point précédent) et les besoins des établissements afin d'assurer la pertinence et l'efficacité du nouveau service d'intérêt général confié aux TEC

Août 2024



Merlin Gevers
m.gevers@liguedesfamilles.be

²⁹

<https://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/bus%20tram%20metro/contrat%20gestion/Contrat%20de%20Service%20Public%20OTW%202024-2028.pdf>, p. 48.